

Fiches éducatives à destination
des élèves

Le débat colonial en Belgique du point de vue historique

Table des matières

Cas 1 : Les statues de Léopold II

Introduction	1
Piste optionnelle	1
Description du cas	1
Le débat	2
Les racines historiques du débat	2
Annexe 1.1	
Extrait 1	6
Extrait 2	7
Extrait 3	8
Annexe 1.2	
Thème 1 : Comment fonctionnait la propagande coloniale ?	10
Thème 2 : Quel message la propagande coloniale a-t-elle véhiculé ?	13
Thème 3 : Le récit de la propagande coloniale est-il exact ? État indépendant du Congo (1885-1908)	16
Thème 4 : Le récit de la propagande coloniale est-il exact ? – Congo belge (1908-1960)	18
Thème 5 : Comment la population congolaise a-t-elle perçu la colonisation et le colonisateur belges ?	21

Cas 2 : Tintin au Congo, imagerie coloniale d’hier et d’aujourd’hui

Introduction	23
Piste optionnelle	23
Description du cas	23
Le débat	24
Les racines historiques du débat	24
Annexe 2.1	
Extrait 1	27
Extrait 2	28
Extrait 3	30
Annexe 2.2	
Thème 1 : Comment le colonisateur blanc représentait-il le colonisé noir ?	31
Thème 2 : Comment les colonisés noirs percevaient-ils le colonisateur blanc ?	35
Thème 3 : Comment les « évolués » tentaient-ils de dépasser les rôles coloniaux ?	38
Thème 4 : Comment les artistes congolais et belges se sont-ils influencés ?	40

Cas 3 : Restitution de l’art congolais

Introduction	42
Piste optionnelle	42
Description du cas	42
Le débat	43
Les racines historiques du débat	43
Annexe 3.1	
Extrait 1	47
Extrait 2	48
Extrait 3	51
Annexe 3.2	
Thème 1 : Comment les Congolais utilisaient-ils les objets actuellement conservés en Belgique ?	53
Thème 2 : Comment les objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ?	55

Thème 3 : Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – les missions	59
Thème 4 : Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – les expositions.....	62
Thème 5 : Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – la science.....	64

Cas 4 : Excuses de la Belgique pour la colonisation

Introduction	68
Piste optionnelle	68
Description du cas.....	68
Le débat.....	69
Les racines historiques du débat.....	69
Annexe 4.1	
Extrait 1	73
Extrait 2.....	73
Extrait 3.....	74
Annexe 4.2	
Thème 1 : Comment le Congo a-t-il été conquis et occupé ?	75
Thème 2 : Combien de victimes y a-t-il eu à l'époque de l'État indépendant du Congo ?.....	77
Thème 3 : Comment le régime colonial a-t-il opprimé le peuple congolais ?.....	80
Thème 4 : De quelles manières le système colonial discriminait-il la population noire ?.....	81
Thème 5 : Comment la population congolaise a-t-elle composé avec la violence, l'oppression et la discrimination coloniales ?.....	83

Cas 5 : Réparations belges au Congo

Introduction	89
Description du cas.....	89
Le débat.....	90
Les racines historiques du débat.....	90
Annexe 5.1	
Extrait 1	92
Extrait 2.....	94
Extrait 3.....	95
Annexe 5.2	
Thème 1 : Que produisait l'économie coloniale ?.....	96
Thème 2 : Quel rôle les grandes entreprises jouaient-elles dans l'économie coloniale ?	100
Thème 3 : Quelle était l'importance du travail forcé dans l'économie coloniale ?.....	106
Thème 4 : À qui a profité la colonisation en Belgique ?.....	110
Thème 5 : À qui a profité la colonisation au Congo ?.....	113

Les statues de Léopold II

Introduction

L'année 1960 met un terme à 75 ans de domination belge sur le Congo. Notre histoire coloniale est pourtant loin d'être terminée. Aujourd'hui, différents débats font rage – dans les médias, en politique... – sur notre passé colonial et la gestion de son héritage. Partisans et opposants ont souvent des opinions tranchées. Celles-ci s'expriment parfois par des actions (provocantes) telles que la dégradation ou la destruction de monuments coloniaux ou le vol/la revendication de l'art congolais dans les musées belges.

Il est clair que la colonisation est une question sensible qui peut exacerber les passions. Les points de vue exprimés dans les débats remontent souvent à des événements et évolutions qui se sont produits pendant la colonisation. D'où l'importance de se pencher sur les racines historiques de ces débats pour décrypter les différentes voix du débat et nous forger notre propre opinion.

Dans ces leçons, vous explorerez les racines historiques des débats contemporains sur notre histoire coloniale en tant que membres de différents comités d'expert-es thématiques conseillant une autorité publique (comme le Parlement fédéral) ou une institution (comme un musée) sur la façon de gérer un héritage colonial spécifique (comme des monuments coloniaux et des toponymes dans l'espace public). Commencez **par vous focaliser sur un seul débat**. Sur quoi porte-t-il ? Quelles sont les voix dissonantes du débat ? Quels arguments avancent-elles ?

Cherchez ensuite les **racines historiques de ce débat**. Que s'est-il passé pendant la période coloniale – tant en Belgique qu'au Congo – pour susciter le débat ? Des sources historiques à la fois congolaises et belges et des textes de fond vous donnent un aperçu de ce pan du passé colonial.

Cette leçon est un travail de groupe. Répartissez-vous les articles d'opinion, les textes de fond et les sources, lisez-les et rassemblez vos conclusions. Discutez-en en respectant vos opinions et apprenez des idées de chacun-e.

Enfin, présentez les principales conclusions de la recherche et de la discussion au sein de votre comité d'expert-es. Cela peut se faire à l'aide d'une présentation Powerpoint, d'un poster, d'un petit film ou d'un autre moyen créatif que vous imaginez vous-même. Discutez ensuite de vos conclusions avec le reste de la classe.

Piste optionnelle

Le passé colonial dans votre quartier : recherchez sur Internet des représentations coloniales dans l'espace public à proximité de votre école ou faites une promenade pour présenter en classe un reportage photo avec des représentations coloniales.

Description du cas

Tout au long de la période coloniale, des monuments ont été érigés en Belgique pour honorer les prétendus héros ayant colonisé le Congo. De nombreuses rues et places portent également le nom de ces coloniaux. Aujourd'hui, la gestion de cet héritage colonial suscite un vif débat : les statues et toponymes doivent-ils être supprimés ou même détruits ? Ou suffit-il de les remettre en contexte ? Et comment ? En plaçant un panneau explicatif sur le monument ou à côté du toponyme ? Ou faut-il tout laisser en l'état et cesser de porter un regard

constamment critique sur notre passé colonial ? L'art peut-il donner une nouvelle signification aux monuments et toponymes ? Ou devrions-nous peut-être aussi ériger des monuments pour les Congolais-es en guise de contrepoint ? Le débat fait rage depuis vingt ans, mais est aujourd'hui brûlant. Surtout lorsqu'il s'agit des statues du roi Léopold II. Pour certains, Léopold II est un symbole de toutes les souffrances et atrocités de la période coloniale en raison de sa politique brutale dans l'État indépendant du Congo. Certains activistes vont même jusqu'à dégrader ou déboulonner ses statues. Mais il y a aussi encore des gens qui pensent que Léopold II est visé à tort et qu'il a également fait de bonnes choses pour la Belgique, comme faire ériger de superbes bâtiments et mener de grands travaux d'infrastructure dans des villes comme Anvers, Bruxelles et Ostende.

L'Union des Villes et Communes belges est une organisation qui défend les intérêts des collectivités locales en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Dans le même temps, l'Union sert de réseau d'information ou de conseil de ses membres, également sur le thème du patrimoine colonial comme les monuments et les toponymes auxquels de nombreuses villes et communes belges sont confrontées. Vous avez été désigné-e comme expert-e dans un comité qui doit aider l'Union des Villes et Communes belges à prendre position sur le patrimoine colonial dans l'espace public. Il vous est d'abord demandé de contextualiser le débat, puis de rechercher et de discuter des racines historiques du problème pour enfin présenter vos conseils.

Le débat

Distribuez les extraits d'opinions de l'annexe 1.1 entre les membres du comité d'expert-es. Lisez les extraits, puis répondez ensemble aux questions ci-dessous.

- . Qui a la parole dans l'article d'opinion ? Quelle est sa fonction et sa position (profession, nationalité, racines congolaises ou belges...) ?
- . Cette personne prône-t-elle la disparition des statues coloniales et des toponymes ? Pourquoi y est-il/elle (dé)favorable ? Quelles sont les autres manières éventuelles de gérer les statues et les toponymes ? Résumez les arguments avec vos propres mots.
- . Classez les extraits dans les colonnes ci-dessous (remarque : certains articles d'opinion contiennent des points de vue différents à classer dans des colonnes différentes)

Les racines historiques du débat

Afin d'adopter un point de vue critique sur le débat des statues et monuments coloniaux dans l'espace public belge, il est essentiel de connaître un certain nombre de choses. Comment ces nombreux monuments et toponymes coloniaux se sont-ils retrouvés dans nos rues ? Quel récit de propagande véhiculent-ils ? Pourquoi ces gens ont-ils été vénérés comme des héros à leur époque ? Il est tout aussi important de porter un regard critique sur la vision positive du passé colonial belge que racontent les noms de rues et les monuments. Quels faits et perspectives la version coloniale passe-t-elle sous silence ?

Étape 1 Distribuez les textes et les extraits sources de l'annexe 1.2 aux membres du comité d'expert-es. Tout le monde s'occupe d'un thème.

- . Thème 1 : Comment fonctionnait la propagande coloniale ?
- . Thème 2 : Quel message la propagande coloniale a-t-elle véhiculé ?
- . Thème 3 : Le récit de la propagande coloniale est-il exact ? État indépendant du Congo (1885-1908)
- . Thème 4 : Le récit de la propagande coloniale est-il exact ? Congo belge (1908-1960)
- . Thème 5 : Comment la population congolaise perçoit-elle la colonisation ?

Étape 2 Lisez le texte de fond, consultez les ressources et répondez aux questions.

Étape 3 Discutez de vos conclusions avec le reste du comité à l'aide des questions suivantes :

INCHANGÉ) LAISSER EN PLACE	RETIRER	AUTRE PROPOSITION
Extrait : Auteur (nom et fonction) : Arguments :	Extrait : Auteur (nom et fonction) : Arguments :	Extrait : Auteur (nom et fonction) : Arguments

. Pourquoi y a-t-il eu de la propagande en faveur de la colonisation ? De quelles différentes manières la propagande s'est-elle manifestée ?? Tout le monde était-il partisan de la colonisation à cette époque ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Quel était le message principal de cette propagande ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Pourquoi le gouvernement belge a-t-il érigé des statues et des monuments pour les coloniaux ?

.....

.....

.....

.....

. Comment les monuments coloniaux représentent-ils la mission civilisatrice ? Cela correspond-il à la réalité historique ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Sachant ce qu'impliquait réellement la colonisation pour de nombreux Congolais et ce qu'ils en pensaient, trouves-tu normal que les monuments coloniaux continuent de présenter la colonisation sous un jour positif ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Étape 4 Présentez les conseils du comité au reste de la classe et discutez des résultats et des conclusions de votre recherche.

Extrait 1

NDAYWEL È NZIEM, Isidore e.a., 'Comment décoloniser la statue de Léopold II?', *Le Soir*, 15-06-2016.

[...] Conscientes plus que jamais que les processus de décolonisation sont loin d'avoir été achevés, une centaine de personnes d'horizons mélangés se sont rassemblées au pied de la statue du roi Léopold II, place du Trône à Bruxelles, le soir du 17 décembre 2015 (1).

Par l'intermédiaire de plusieurs gestes symboliques (prise de parole, acte musical, minute de silence) et le recouvrement partiel de la statue à la peinture rouge, il s'agissait ce soir-là de rendre hommage aux millions de victimes de la colonisation et de conjurer l'esprit envahissant du roi Léopold II porté aux nues par les récits négationnistes de l'Histoire.

Opération réussie, ce soir-là ! En effet, face à cette vive mobilisation, la Ville de Bruxelles annule la cérémonie d'hommage et la conférence qu'elle prévoyait d'organiser en mémoire de ce roi qui en 1885 acquiert l'État Indépendant du Congo à titre personnel. Certes, ce n'est qu'une petite victoire – tant sont nombreux les endroits qui honorent le « roi bâtisseur » – mais gageons qu'elle aura des effets. Car, loin d'être isolée, cette action est en connexion avec quantité d'autres revendications et initiatives positives impulsées par les afro-descendants à travers toute l'Europe (2). [...]

Il faut dire qu'en Belgique, le mythe exaltant la figure du roi Léopold II est tenace. Des générations d'écoliers ont appris la légende du grand roi apportant la civilisation au cœur de l'Afrique. Un roi « visionnaire » qui aurait transformé de façon grandiose la physionomie de Bruxelles pour l'ériger en capitale moderne. Un mythe résistant aux multiples travaux d'historiens témoignant pourtant que ce sont plusieurs millions de personnes qui trouvèrent la mort pendant la période coloniale sous le régime de Léopold II. Cela, dès avant que la colonisation belge poursuive son œuvre de désagrégation de l'organisation sociale traditionnelle en maintenant pendant plusieurs années le régime de travail forcé (pour ne pas dire esclavagiste) instauré sous Léopold II.

Si ce n'est pas un buste de Léopold II qui trône dans un parc, un musée ou sur une place publique quelque part à Bruxelles, c'est un boulevard qui porte son nom. Le patrimoine urbain constitue un vecteur reconduisant inlassablement cette histoire tissée de mensonges et de propagandes.

Par leurs actes, les citoyens rassemblés le 17 décembre rompaient publiquement avec cette histoire.

Par cette lettre, nous voulons donner un prolongement à ce geste spontané en proposant qu'une intervention concertée vienne transformer durablement la portée symbolique de la statue et faire vaciller la figure héroïque du roi-bâtisseur.

Attention, il ne s'agira pas de réduire la portée du monument en y apposant une simple plaque commémorative en forme de mot d'excuse, mais bien au contraire de la faire croître en y adjoignant une intervention artistique porteuse de vision, de mémoire, de réflexion, de contradiction. [...]

Enfin, pour contrer ces monuments représentant avant tout un mépris structurel pour les vies humaines racisées (3) – passées et présentes – et le déni des histoires non eurocentrées (l'histoire du Congo ne se réduit pas à l'histoire coloniale belge), nous avons grandement besoin d'apprendre à honorer à nouveau les présences et les figures dignes qui peuplent notre monde. [...]

Isidore Ndaywel è Nziem, historien, professeur de l'Université de Kinshasa, e.a. [...]

Lexique

Négationniste : qui nie la réalité des massacres commis

Visionnaire : personne qui anticipe l'avenir

Physionomie : caractéristiques particulières d'une ville, entre autres ses grands bâtiments, ses boulevards

Désagrégation : destruction

Extrait 2

‘Le MR bruxellois propose d’ériger de nouveaux monuments à la mémoire des victimes du colonialisme’, *rtbf.be*, 17-06-2020.

Le MR bruxellois n’est pas partisan du démantèlement de monuments liés au passé colonialiste de la Belgique, mais il propose d’en juxtaposer d’autres et d’instaurer un devoir de mémoire à l’égard des victimes.

Il a proposé mercredi d’adopter une approche dynamique des espaces publics, à travers laquelle seront juxtaposés différents témoignages de l’histoire, chacun à placer dans le contexte de son époque.

Pour le député bruxellois Gaëtan van Goidsenhoven, par ailleurs chef du groupe MR au Sénat et historien, “les éléments iconographiques présents dans l’espace public ne sont jamais que le reflet des valeurs d’une société à un moment donné. L’essentiel n’est donc pas de s’en prendre aux monuments, mais de travailler sur leur contextualisation historique et sur la transmission de connaissances de la période qu’ils incarnent”.

En ce sens, les libéraux estiment “irréfléchis et inappropriés au regard de sa fonction”, les propos du secrétaire d’État bruxellois en charge du Patrimoine, Pascal Smet, disant qu’il ne s’opposerait pas au déboulonnage des statues.

Pour le MR, il importe d’assumer l’histoire commune avec le Congo, d’en tirer les enseignements et d’instaurer un devoir de mémoire.

Le Mouvement Réformateur a avancé cinq mesures en commençant par la création de plaques explicatives et de QR codes concernant les monuments historiques, et le contexte de leur construction.

«Concernant les statues de Léopold II, il devra notamment être rappelé que le Congo belge se structurait notamment autour d’un régime basé sur la domination et l’exploitation des populations autochtones», a ajouté le député van Goidsenhoven.

Le MR plaide en outre pour l’installation de plaques commémoratives complémentaires à la recontextualisation pour rendre hommage à des personnages historiques qui ont lutté activement contre les exactions commises sous le régime colonial ou à certains groupes de victimes reconnues d’actes de violence.

Le MR est aussi favorable à la création de nouveaux monuments, dont des statues, dans l’espace public pour rendre hommage à la population congolaise.

Il souhaite conférer aux nouvelles avenues et rues bruxelloises des dénominations rendant hommage aux Congolais victimes d’actes de barbarie ou aux personnes s’étant notoirement illustrées pour leur résistance ou leur courage face à certains actes de violence.

Enfin, le MR propose d’ériger un mémorial symbolique rendant hommage à l’ensemble des victimes de la colonisation du Congo belge, en concertation avec un comité scientifique composé d’historiens, pour se baser sur des éléments qui font consensus au sein de la communauté scientifique.

Gaëtan Van Goidsenhoven se dit fermement opposé à la possibilité de déplacer les monuments présents dans l’espace public vers les musées. «Ce ne sont pas des hangars destinés à récolter les statues dont plus personne ne veut.»

Lexique

Démantèlement : destruction

Iconographique : qui représente un sujet ou une période

Déboulonnage : action de séparer une pièce de son support en enlevant les boulons qui l’y fixaient

Autochtone : personne originaire du pays où elle habite

Exaction : mauvais traitement

Notoirement : qui est connu d’un très grand nombre de personnes et qui n’est pas contesté

Extrait 3

BOMBAERTS, Jean-Paul, 'Pierre-Luc Plasman "Léopold II n'est pas Hitler"', *l'Écho*, 01-02-2018.

Statues taguées, bustes débouloonnés: Léopold II est régulièrement la cible de certains activistes pour son rôle dans les violences qui ont marqué la première ère de colonisation du Congo, celle de l'État indépendant du Congo (EIC), avant que l'État belge ne reprenne la main en 1908.

L'image des mains coupées, en particulier, reste très présente dans l'imagerie collective anglo-saxonne. Pierre-Luc Plasman, historien à l'UCL a réalisé une thèse de doctorat sur la question, dont une version synthétique vient d'être publiée aux éditions Racine*. Il démêle pour *l'Écho* le vrai du faux, sans éluder les questions qui fâchent.

Il y a eu des violences de masse, mais pas de génocide, dites-vous. Pourtant, la population congolaise a diminué pendant cette période...

« La diminution d'une population n'est pas un critère suffisant pour affirmer qu'il y a eu un génocide. La définition onusienne insiste sur l'intention d'éliminer un groupe. Or, Léopold II et la haute administration tentent de réguler et de supprimer cette violence extrême. Qui plus est, d'autres facteurs à côté de la terreur et des massacres ont joué un rôle de premier plan, en particulier les épidémies. [...] »

L'histoire des mains coupées: qu'en est-il au juste?

« Il s'agit d'une pratique mise en place vers 1895 par Léon Fiévez, commissaire de district de l'Équateur, pour vérifier l'usage fait des munitions par ses soldats. La règle est tout autant stricte qu'absurde: une balle, une main. A priori, Fiévez adapte une pratique de certains de ses soldats, qui amputaient leurs ennemis pour prouver leur valeur. Au vu du scandale provoqué par la mise en coupe réglée de l'Équateur, le holà est mis en 1896. Bruxelles retire à Fiévez son commandement. Son successeur tente de mettre fin à cette pratique qui devient rare après 1899. Par contre, les mutilations sont reprises par les sociétés privées en vue de terroriser les populations. C'est particulièrement le cas de l'ABIR, qui se trouve au cœur des rapports du consul Roger Casement et de la Commission d'enquête envoyée par Léopold II. »

La principale responsabilité des violences est chez les agents présents sur place, dites-vous, mais en disant cela, ne prend-on pas le risque de dédouaner les décideurs de Bruxelles, à commencer par Léopold II?

« Non, je ne le pense pas. Léopold II a été depuis le début sous le feu des critiques jusqu'au sein même de l'administration congolaise. Il y a une responsabilité de Léopold II du fait de son attitude contrastée. Au milieu des années 1890, il s'implique et prend des mesures en vue d'éteindre les actes rapportés dans la presse. Entre 1899 et 1901, sa colère entrave même les deux principales sociétés, l'ABIR et l'Anversoise, tant et si bien que leurs productions et leurs bénéfices s'effondrent. Cependant, il ne va pas au bout de la logique. Il ne met pas fin au système d'exploitation et c'est sans doute là sa plus grande erreur. Léopold II n'est assurément pas Hitler, mais il aurait pu empêcher qu'on lui colle aujourd'hui cette comparaison. » [...]

La Belgique devrait-elle s'excuser pour ce qui s'est passé il y a cent ans là-bas? Déboulonner les statues de Léopold II aujourd'hui a-t-il un sens?

« La question est difficile et épineuse devant les revendications de certains groupes. En effet, l'EIC est un État distinct de la Belgique. Je ne crois donc pas que le gouvernement belge soit légitime à présenter des excuses à la place d'un autre. Ceci dit, il est nécessaire d'effectuer un travail de reconnaissance de ce qu'a réellement été le passé colonial belge. Plus que jamais, il est primordial de quitter les positions idéologiques

Lexique

Débouloonné : buste détaché en enlevant les boulons qui les fixent au support

Génocide : acte commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux

Dédouaner : *disculper* ou blanchir quelqu'un

Épineux : qui est plein de difficultés et pénible

ÉIC : L'État indépendant du Congo, dont le territoire correspond à celui de l'actuelle république démocratique du Congo, est un État sur lequel le roi des Belges Léopold II exerça une souveraineté de fait en son nom propre de 1885 à 1908.

et les luttes mémorielles pour arriver à un devoir de vérité. Établir une synthèse de notre histoire commune dans toutes les nuances de sa complexité est plus porteur d'un avenir pour un débat apaisé. En ce sens, je suis convaincu de l'importance des instituts de recherche du Musée royal de l'Afrique centrale, capables de jeter des ponts entre chercheurs belges et congolais. Quant aux statues, il faut les conserver, car le règne et les actions de Léopold II sont loin de se limiter à la colonisation, sans doute vaut-il mieux les contextualiser. »

Thème 1

Comment fonctionnait la propagande coloniale ?

Texte de fond

Le projet colonial de Léopold II suscitait au départ peu d'enthousiasme en Belgique. Même lorsque les autorités belges prirent le pouvoir dans la colonie léopoldienne en 1908, l'engouement était faible parmi la population belge. La propagande avait pour but de promouvoir la colonisation auprès du public belge. Elle justifiait également la conquête, l'occupation, l'administration et l'exploitation du Congo.

Le mot « propagande » a aujourd'hui une connotation négative. Il renvoie immédiatement à des dictatures comme l'Allemagne nazie ou la Corée du Nord. Pendant la période coloniale, le mot n'avait pas encore cette connotation. Il avait un sens plus neutre, similaire à celui de « promotion ».

Différents acteurs ont « promu » la colonisation belge du Congo. Le gouvernement colonial avait son propre service de propagande destiné à faire découvrir autant que possible au public belge le Congo et les prétendues bonnes œuvres que la Belgique y exécutait. Les grandes entreprises coloniales et les missionnaires aimaient aussi mettre leurs réalisations au Congo à l'honneur. Sans compter les nombreuses associations et groupes d'intérêt coloniaux nationaux et locaux dont les membres étaient principalement d'(anciens) colons. Eux aussi considéraient qu'il était de leur devoir de convaincre le public belge de l'importance et même de la nécessité de la colonisation.

La propagande a été menée par divers canaux. Des expositions temporaires et permanentes, par exemple dans des musées comme le Musée du Congo belge (AfricaMuseum) à Tervuren, ont mis le public belge en contact avec le Congo et montré les prétendues réalisations des Belges dans les domaines politique, économique, culturel et social. Il en fut de même dans des films, des magazines et des journaux spécialisés, et à l'école. Et puis il y avait les fêtes coloniales souvent annuelles et les commémorations pendant lesquelles la population belge célébrait sa colonie avec des défilés, des discours, de la musique...

Les monuments (surtout des statues et des plaques commémoratives portant les noms de colons) et les toponymes (par exemple la Place Gilson à Watermael-Boitsfort et le Boulevard Général Jacques à Ixelles) étaient également des canaux importants de promotion du projet colonial belge. En érigeant un monument à un ou plusieurs héros coloniaux ou en donnant leur nom à des rues et des places, la population belge a rendu hommage à leurs soi-disant actes héroïques et bonnes œuvres au Congo, censés servir d'exemple aux générations futures. D'importants événements coloniaux ont également été commémorés de cette manière, comme les victoires de l'armée coloniale sur les Allemands en Afrique centrale pendant la Première Guerre mondiale.

Source historique

Liste de 232 villes et communes belges qui possédaient ou possèdent un ou plusieurs monuments ou toponymes glorifiant la colonisation belge du Congo. Basé sur l'appendice numérique inhérent à STANARD, Matthew, *The Leopard, the Lion and the Cock. Colonial Memories and Monuments in Belgium*, Leuven, Leuven University Press, 2019.

Aalter	Cuerne	Hemiksem	Merbes-le- château	Sambreville
Aerschot	Dalhem	Herck-la-ville	Middelkerke	Schaerbeek
Andenne	Deinze	Herstal	Momignies	Seraing
Anderlecht	Desnié	Herve	Mons	Soignies
Anvers	Diest	Heusden-Zolder	Mont-Saint- Guibert	Spa
Ardoye	Dinant	Hoeilaart	Mouscron	Stavelot
Arlon	Dison	Holsbeek	Namur	Stekene
Asse	Dixmude	Houffalize	Neufchâteau	Tamise
Assenede	Doische	Huldenberg	Neupré	Termonde
Ath	Dour	Huy	Nieuport	Tervueren
Audenarde	Etterbeek	Ixelles	Nieuwerkerken	Theux
Auderghem	Evere	Jodoigne	Ninove	Thimister- Clermond
Baelen	Farciennes	Kaprijke	Nivelles	Thuin
Balen	Flobecq	Kinrooi	Oosterzele	Tirlemont
Beaumont	Florennes	Knokke-Heist	Oostkamp	Tongres
Beerse	Forest	Kontich	Oreye	Tournai
Beersel	Frameries	La Panne	Ostende	Tremelo
Berchem-Sainte- Agathe	Frasnes-lez- Anvaing	La Bruyère	Ottignies- Louvain-la-Neuve	Tubize
Bièvre	Furnes	Laethem-Saint- Martin	Pelt	Turnhout
Blankenberge	Gammerages	Le Coq	Péruwelz	Uccle
Bonheiden	Gand	Lebbekke	Perwez	Verviers
Cerfontaine	Gavere	Les Bons Villers	Philippeville	Vielsalm
Charleroi	Gedinne	Libin	Quaregnon	Vilvorde
Chaufontaine	Genk	Liège	Quény	Viroinval
Chaumont- Gistoux	Gistel	Lochristi	Quiévrain	Vresse-sur-Semois
Chièvres	Gouvy	Lokeren	Rixensart	Waarschoot
Chimay	Grammont	Louvain	Rochefort	Waimés
Ciney	Haecht	Maldeghem	Saint-Gilles	Waremmé
Colfontaine	Hal	Malines	Saint-Josse-Ten- Noode	Watermael- Boitsfort
Cortenbergh	Hamme	Manage	Saint-Laurent	Wavre
Courcelles	Hamois	Manhay	Saint-Léger	Wetteren
Courtrai	Hannut	Marche-en- Famenne	Saint-Nicolas	Zaventem
Couvin	Hasselt	Menin	Saint-Trond	Zedelgem
Coxyde	Hechtel-Eksel			Zulte

Questions

Cherche dans la liste des communes possédant un monument colonial ci-dessus 3 communes près de ton domicile ou de ton école.

Voici le lien vers un article de la RTBF qui revient sur le livre d'où est tirée la liste des communes ci-dessus. A la fin de l'article, tu peux indiquer une commune et les monuments coloniaux les plus proches te seront présentés :

https://www.rtb.be/info/societe/detail_statues-monuments-plaques-des-centaines-de-references-a-la-colonisation-dans-les-rues-de-belgique?id=10519226

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quand tu regardes la liste des communes, penses-tu qu'il y avait plus ou moins de propagande coloniale à l'époque de la colonie que tu le pensais ?

.....
.....
.....

2. Pour chacun des monuments dans les 3 communes que tu as choisies, **détermine quel récit de propagande ils véhiculent** en répondant aux questions ci-dessous :

- . Quel est le type de monument ? (statue : taille, visibilité, des plaques commémoratives portant les noms de coloniaux ou toponymes ?)
- . Quel est le personnage historique représenté ? Dresse une courte biographie (dates de naissance et de mort et lien avec la période coloniale)
- . À ton avis, pourquoi ce monument a-t-il été érigé ? Est-ce un personnage historique qui est montré comme un héros ? Est-ce la mission civilisatrice de la colonie qui est mise en avant ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thème 2

Quel message la propagande coloniale a-t-elle véhiculé ?

Texte de fond

Afin de promouvoir et de justifier la colonisation belge du Congo, les autorités, entreprises, missions, associations et groupes d'intérêt coloniaux ont délivré le même message pendant des décennies à travers des expositions, des films, des magazines, des manuels scolaires, des monuments... Ce message portait le nom de mission civilisatrice.

Voici en quoi consistait cette mission civilisatrice : avant l'arrivée des Belges, l'Afrique centrale était une région inexplorée regorgeant de ressources naturelles, loin de la civilisation, peuplée d'habitants qualifiés de primitifs et décimés par les épidémies, les guerres tribales, l'esclavage, les superstitions et les rituels barbares tels que le cannibalisme. Léopold II et ses prétendus pionniers ont cartographié cette partie que l'on disait méconnue de l'Afrique, libéré les Congolais des marchands d'esclaves arabes et leur ont inculqué un mode de vie plus civilisé. Après la mort de Léopold II, il était du devoir national de la Belgique de poursuivre le projet de civilisation du roi. Le gouvernement colonial, les missionnaires catholiques et le monde des affaires ont dû montrer le chemin de la civilisation aux peuples de l'Afrique belge. Selon le récit de la propagande coloniale, ils s'y sont attelés en éduquant et en scolarisant les Congolais, en prodiguant des soins aux malades, en développant l'économie et la bonne gouvernance de la colonie, avec l'exemple belge pour modèle.

Le récit de propagande de la mission civilisatrice devait justifier la colonisation belge et était à mille lieues de la réalité coloniale du Congo. Le récit civilisationnel présentait l'homme noir et l'homme blanc comme fondamentalement différents. Le Belge blanc s'estimait supérieur, plus civilisé et pensait dès lors avoir le droit et même le devoir de coloniser le Congo. Les habitants noirs du Congo ont été relégués comme inférieurs et moins évolués. Les Belges bien intentionnés devaient les aider à vivre de manière plus civilisée.

Sources historiques

Extrait du rapport annuel de 1913 du Club africain d'Anvers, l'association coloniale d'Anvers qui a pris l'initiative d'ériger un monument en hommage au baron Dhanis, fondateur et président d'honneur de leur organisation.

'Nous donnons ci-dessous la description qu'a faite l'artiste [Frans Joris] lui-même :

[...]

Glorification en la personne du baron Dhanis de la victoire définitive sur les esclavagistes et résurrection de l'Afrique nègre sous la protection des Belges. Le monument exprime ce double ordre d'idées. Le baron Dhanis, bien en vue sur une éminence est dans une attitude qui rappelle l'ardeur entraînant du combat et la poursuite des ennemis en même temps que l'exaltation de la victoire. Le fusil levé, symbole de force et de courage, il reçoit la soumission d'un chef arabe (personnification des esclavagistes) qui se prosterne humblement à ses pieds. Mais le vainqueur retient la vigueur de son élan pour accueillir d'un geste de protection et de bienveillance le tribut de reconnaissance que lui offre l'Afrique libérée, sous la forme d'un petit enfant, symbole de l'avenir du Congo sous l'égide du libérateur belge. [...]

Au pied, sur le devant du monument la simple inscription : « pour l'humanité » rappelant le but de l'action des Belges au Congo.'

Lexique

Glorification : action de célébrer quelqu'un sous le signe de la victoire ou de la réussite

Club africain d'Anvers : La mission du club est de diffuser les connaissances relatives à la Colonie africaine et à l'expansion économique de la Belgique, et d'encourager toute entreprise qui se rattache aux intérêts coloniaux du pays.

Éminence : terrain surélevé

Tribut : ce qu'un peuple, un État était obligé de fournir à un autre dont il était dépendant



Statue Baron Dhanis à Anvers, 1913 (Archive Felix, FOTO-GF#1234)

Questions

Quels personnages représente le monument ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qui sont-ils ou que symbolisent-ils ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Y a-t-il une différence dans la façon dont les personnages blancs et noirs sont représentés ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelle inscription figure au bas du monument ? Quelle est la signification de ces mots ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quel est l'objectif de ce monument ? À qui s'adresse le message ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème 3

Le récit de la propagande coloniale est-il exact ? État indépendant du Congo (1885-1908)

Texte de fond

Dans la propagande coloniale, le roi Léopold II et ses soi-disant pionniers étaient invariablement dépeints en héros, en libérateurs des Congolais. Cette image est, cependant, bien éloignée de la réalité historique.

Au lieu de libérer les Congolais, l'armée coloniale de Léopold II a progressivement tenté d'occuper des pans toujours plus vastes du Congo en nouant des alliances avec les dirigeants des communautés peuplant le bassin du Congo. S'ils tenaient tête au colonisateur, ils étaient mis à genoux. L'armée coloniale a utilisé la force non seulement pour assimiler les dirigeants congolais et leurs communautés à la colonie, mais aussi pour les contrôler lorsqu'ils résistaient trop à la domination coloniale.

Le régime colonial de Léopold II ne se concentrait pas tant sur la civilisation que sur le profit. Le gouvernement colonial et une série d'entreprises belges ont forcé la population congolaise à produire du caoutchouc gracieusement ou contre une trop faible compensation. Et tous les coups étaient permis. Tortures, mutilations, exécutions, viols, incendies de villages... Des peines terribles étaient infligées aux communautés qui ne fournissaient pas assez de caoutchouc pour donner l'exemple à leurs voisins.

Source historique

En 1903, le diplomate britannique Roger Casement traverse l'État indépendant du Congo de Léopold II pour enquêter sur les allégations de violence vis-à-vis de la population par le gouvernement colonial et les entreprises de caoutchouc. Son interprète et lui ont enregistré, entre autres, ce témoignage d'un Congolais en fuite. L'extrait fut cité par l'historien Roger Anstey dans son article critique de 1971 sur l'exploitation et la violence au Congo léopoldien et traduit en français pour ce dossier.

« Je m'appelle Moyo. Et voici Waukaki et Nkwabali, nous sommes tous Bangongo. Dans notre pays, chaque village devait remplir vingt paniers de caoutchouc. [...] Nous devons rapporter ces paniers quatre fois par mois. [...] Nous n'étions pas payés pour le faire ! Nous ne recevions rien ! [...] En échange de chaque panier rempli de caoutchouc, notre chef recevait quelques mètres de tissu et un peu de sel, mais jamais le peuple. [...]

Il nous fallait dix jours pour remplir vingt paniers de caoutchouc. Les retardataires étaient tués. Nous devons aller chercher les lianes de caoutchouc toujours plus loin dans la forêt, sans manger. Nos femmes ont dû renoncer à cultiver nos champs et nos jardins. Nous mourrions de faim.

En travaillant dans la forêt, certains d'entre nous ont été tués par des animaux sauvages – des léopards. D'autres se sont perdus ou sont morts de faim. Nous avons supplié les Blancs de nous laisser tranquilles. Nous leur avons dit que nous ne pouvions pas fournir plus de caoutchouc. Mais les hommes blancs et leurs soldats [noirs] nous ont répondu : « Allez-y. Vous n'êtes que des animaux, vous n'êtes que du nyama (viande). »

Nous avons essayé, nous sommes allés toujours plus loin dans la forêt. Si nous n'y parvenions pas et n'avions pas assez de caoutchouc, les soldats venaient nous tuer dans nos villages. Beaucoup ont été abattus, certains ont eu les oreilles coupées, d'autres ont été ligotés et emmenés. Les hommes blancs à leurs postes ne savaient pas toujours ce que les soldats nous faisaient subir, mais ce sont eux qui les envoyaient nous punir si nous n'apportions pas assez de caoutchouc. »

Questions

Qui a la parole ici ? Dans quelle langue s'exprimait le témoin ? Dans quelle langue le témoignage a-t-il été rédigé ? S'agit-il dès lors des paroles exactes du témoin ? Cela rend-il le témoignage sur la violence dans l'État indépendant du Congo peu fiable ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qui est impliqué dans la production de caoutchouc ? Qui fait quoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thème 4

Le récit de la propagande coloniale est-il exact ? – Congo belge (1908-1960)

Texte de fond

Selon le récit de la propagande coloniale, les Belges ont poursuivi la soi-disant mission civilisatrice de Léopold II après sa mort en construisant des écoles et des hôpitaux, en développant l'économie avec des mines, des plantations et des infrastructures comme les chemins de fer et en assurant la bonne gouvernance de la colonie. En dépit des bonnes intentions qui animaient nombre de coloniaux, il convient de porter un regard critique sur ce récit de propagande.

La politique d'éducation coloniale pour les enfants noir-es était principalement axée sur l'enseignement primaire. Les élèves y étaient éduqué-es pour devenir des sujets coloniaux obéissants et de bon-nes chrétien-nes. L'enseignement secondaire privilégiait la pratique et préparait un petit groupe d'élèves à exercer des rôles subalternes au sein de l'administration coloniale, des entreprises ou de l'Église. L'enseignement supérieur était découragé pour ne pas former d'élite critique.

Pour ce qui est de la prise en charge des malades, il est important de rappeler que la colonisation a au départ contribué à propager des épidémies comme la maladie du sommeil parmi la population congolaise, épuisée par la guerre, le travail forcé et la fuite face au colonisateur. Les soins de santé étaient en outre principalement destinés aux coloniaux blancs. Ce n'est que dans l'entre-deux-guerres et surtout après la Seconde Guerre mondiale que le gouvernement belge a investi dans les soins de santé pour la population colonisée. La prise en charge coloniale des malades était cependant loin de concerner tous les Congolais.

Sur le plan économique, ce sont principalement les entreprises belges et leurs salarié-es et actionnaires blanc-ches qui ont récolté les fruits de la colonisation. Pas les ouvrier-ères et paysan-nes noir-es, souvent contraint-es de construire des chemins de fer ou de produire des matières premières comme le cuivre et le coton et dont les impôts finançaient la majeure partie de la colonisation.

L'administration dite efficace des Belges reposait également sur la violence. La résistance individuelle était passible de prison ou de châtiments corporels. La résistance collective, comme les grèves ou les rébellions, était également violemment réprimée.

Source historique

En 1960, le peuple congolais revendiqua son indépendance. Lors du transfert officiel du pouvoir, le Premier ministre nouvellement élu Patrice Lumumba prononça un discours enflammé en réponse au roi Baudouin. Dans son discours, ce dernier avait glorifié la colonisation, à commencer par le soi-disant travail de pionnier de son lointain prédécesseur Léopold II.

Ci-dessous un extrait du discours de Patrice Lumumba également disponible sous forme de vidéo¹:

‘[...]Ce que fut notre sort en 80 ans de régime colonialiste, nos blessures sont trop fraîches et trop douloureuses encore pour que nous puissions les chasser de notre mémoire.

Nous avons connu le travail harassant exigé en échange de salaires qui ne nous permettaient ni de manger à notre faim, ni de nous vêtir ou de nous loger décentement, ni d’élever nos enfants comme des êtres chers.

Nous avons connu les ironies, les insultes, les coups que nous devions subir matin, midi et soir, parce que nous étions des nègres. Qui oubliera qu’à un noir on disait « Tu », non certes comme à un ami, mais parce que le « Vous » honorable était réservé aux seuls blancs ?

Nous avons connu nos terres spoliées au nom de textes prétendument légaux, qui ne faisaient que reconnaître le droit du plus fort, nous avons connu que la loi n’était jamais la même, selon qu’il s’agissait d’un blanc ou d’un noir, accommodante pour les uns, cruelle et inhumaine pour les autres. Nous avons connu les souffrances atroces des relégués pour opinions politiques ou croyances religieuses : exilés dans leur propre patrie, leur sort était vraiment pire que la mort même. Nous avons connu qu’il y avait dans les villes des maisons magnifiques pour les blancs et des paillotes croulantes pour les noirs : qu’un noir n’était admis ni dans les cinémas, ni dans les restaurants, ni dans les magasins dits européens, qu’un noir voyageait à même la coque des péniches au pied du blanc dans sa cabine de luxe.

Qui oubliera, enfin, les fusillades où périrent tant de nos frères, ou les cachots où furent brutalement jetés ceux qui ne voulaient pas se soumettre à un régime d’injustice ?

Tout cela, mes frères, nous en avons profondément souffert, mais tout cela aussi, nous, que le vote de vos représentants élus a agréés pour diriger notre cher pays, nous qui avons souffert dans notre corps et dans notre cœur de l’oppression colonialiste, nous vous le disons, tout cela est désormais fini. [...]’

Lexique

Harassant : très fatigant

Spolié : volé

Relégué : qui est condamné à une peine de travaux forcés

Paillote : hutte faite de paille

1. YouTube, Patrice Lumumba Independence Day Speech (English Subtitles), https://www.youtube.com/watch?v=Xh9c62PRwqo&ab_channel=KMmedia, consulté le 16 décembre 2020.

Questions

Qui est Patrice Lumumba ?

.....
.....
.....

À qui s'adresse-t-il dans ce discours ?

.....
.....
.....

Quels mots utilise-t-il pour décrire la colonisation belge ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que reproche-t-il au colonisateur belge ?

.....
.....
.....
.....

Comment Lumumba réfute-t-il le récit de propagande belge de la mission civilisatrice ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thema 5

Comment la population congolaise a-t-elle perçu la colonisation et le colonisateur belges ?

Texte de fond

De nombreux habitants du Congo avaient une perception de la colonisation bien différente de celle des Belges, qui estimaient faire du bon travail en civilisant un endroit qui ne l'était pas. Pour de nombreux Congolais, la colonisation belge était synonyme d'exploitation économique, de pauvreté, d'inégalités et d'atteinte à leur culture et à leur mode de vie. Ils se voyaient assigner un rôle subalterne au sein du système colonial en raison de leur couleur de peau noire.

De nombreux Congolais avaient une image négative de la colonisation et étaient nostalgiques de la période précédant l'arrivée des Belges. À travers des rumeurs et des récits, la population a donné une place à la colonisation belge et les Congolais ont tenté de comprendre ce qui se passait. Au cours des premières décennies, de nombreux récits ont, par exemple, circulé au Congo à propos de colonisateurs belges originaires d'une île de caoutchouc, d'hommes blancs, qui étaient des fantômes de défunts, ou de vampires et cannibales en quête de sang humain et de chair fraîche. Les Congolais donnaient en outre aux fonctionnaires, aux salariés et aux missionnaires coloniaux qu'ils côtoyaient des surnoms évocateurs qui témoignaient souvent de la violence, de l'exploitation, de l'oppression, des insultes et de la discrimination qu'ils devaient endurer. Le tableau de la colonisation dressé par la population congolaise est loin d'être rose.

Source historique

En 2009, l'éminent expert du Congo Osumaka Likaka a publié son livre « Naming Colonialism: History and Collective Memory in the Congo, 1870–1960 ». Il a examiné des « anthroponymes » pour étudier la vision congolaise de l'histoire coloniale. Les anthroponymes désignent les noms que le peuple congolais donnait aux fonctionnaires coloniaux qui le dirigeaient. Ci-dessous une sélection de la longue liste d'exemples utilisés par Likaka :

Traduction en français

Adamiso: Les yeux derrière la tête

Basikoti: Celui qui frappe beaucoup avec le fouet

Beleli: Le cavaleur

Bola Bola: Celui qui bat sans pitié

Bwana Nzige: La mante religieuse

Ipanga Ngunda: Celui qui détruit mon pays

Kimbwi: L'hyène

Kitatshindja: Celui qui découpe les gens en morceaux

Koma Koma: L'étrangleur

Liboma: Celui qui tue

Likoke: L'arbre qui pique

Lokonga: Le serpent empoisonné

Lumandemulo: Celui qui encaisse les amendes

Mafuta Mingi: Le gros lard

Makpatu: Le cavaleur

Mambomo Fimbo: L'homme au fouet

Mangbe: Le cannibale blanc

Matamba-tamba: Le marchand d'esclaves

Matcho Kali: Les yeux fâchés

Mayala: L'opresseur

Miso Minei: Le voleur

Ndoki: Le sorcier qui peut faire le mal

Nkake: Le cannibale blanc

Nyoka: Le serpent

Simba Bulaya: Le cannibale blanc

Tshienda Bitekete: Le marcheur paresseux

Tshoma-Tshoma: Celui qui met le feu aux gens

Wai Wai: Celui cause de gros problèmes

Questions

Quels surnoms les Congolais donnaient-ils aux fonctionnaires et officiers blancs de l'État indépendant du Congo et du Congo belge ?

.....
.....
.....
.....
.....

Que disent ces surnoms sur la façon dont les Congolais ont vécu la colonisation ?

.....
.....
.....
.....
.....

Décrirais-tu l'utilisation de ce type de surnoms comme un acte de résistance congolaise au régime colonial ? Ou s'agit-il plutôt de mettre un nom sur ce que la colonisation signifiait pour eux/elles ?

.....
.....
.....
.....
.....

Connais-tu des exemples de ce type d'anthroponymes dans ton propre environnement ? Donnes-tu des surnoms aux personnes qui exercent une autorité sur toi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Tintin au Congo, imagerie coloniale d'hier et d'aujourd'hui

Introduction

L'année 1960 met un terme à 75 ans de domination belge sur le Congo. Notre histoire coloniale est pourtant loin d'être terminée. Aujourd'hui, différents débats font rage – dans les médias, en politique... – sur notre passé colonial et la gestion de son héritage. Partisans et opposants ont souvent des opinions tranchées. Celles-ci s'expriment parfois par des actions (provocantes) telles que la dégradation ou la destruction de monuments coloniaux ou le vol/la revendication de l'art congolais dans les musées belges.

Il est clair que la colonisation est une question sensible qui peut exacerber les passions. Les points de vue exprimés dans les débats remontent souvent à des événements et évolutions qui se sont produits pendant la colonisation. D'où l'importance de se pencher sur les racines historiques de ces débats pour décrypter les différentes voix du débat et nous forger notre propre opinion.

Dans ces leçons, vous explorerez les racines historiques des débats contemporains sur notre histoire coloniale en tant que membres de différents comités d'expert-es thématiques conseillant une autorité publique (comme le Parlement fédéral) ou une institution (comme un musée) sur la façon de gérer un héritage colonial spécifique (comme des monuments coloniaux et des toponymes dans l'espace public). Commencez **par vous focaliser sur un seul débat**. Sur quoi porte-t-il ? Quelles sont les voix dissonantes du débat ? Quels arguments avancent-elles ?

Cherchez ensuite les **racines historiques de ce débat**. Que s'est-il passé pendant la période coloniale – tant en Belgique qu'au Congo – pour susciter le débat ? Des sources historiques à la fois congolaises et belges et des textes de fond vous donnent un aperçu de ce pan du passé colonial.

Cette leçon est un travail de groupe. Répartissez-vous les articles d'opinion, les textes de fond et les sources, lisez-les et rassemblez vos conclusions. Discutez-en en respectant vos opinions et apprenez des idées de chacun-e.

Enfin, présentez les principales conclusions de la recherche et de la discussion au sein de votre comité d'expert-es. Cela peut se faire à l'aide d'une présentation Powerpoint, d'un poster, d'un petit film ou d'un autre moyen créatif que vous imaginez vous-même. Discutez ensuite de vos conclusions avec le reste de la classe.

Piste optionnelle

En guise de préparation, lisez la bande dessinée « Tintin au Congo », repérez-y les stéréotypes et faites-en un collage.

Description du cas

Pour le 90e anniversaire de Tintin, l'album « Tintin au Congo », paru pour la première fois en noir et blanc en 1931, est réédité. De nombreuses personnes ont eu beau plaider en faveur de l'ajout d'une préface dans la bande dessinée pour signaler les préjugés coloniaux belges sur le Congo et les Congolais, cela ne s'est pas fait.

Pour beaucoup, la bande dessinée glorifie le colonialisme belge et nous montre comment les préjugés coloniaux

et les perceptions négatives sur le Congo et les Congolais font toujours partie de la culture contemporaine en Belgique.

En raison des nombreuses critiques soulevées par la réédition de « Tintin au Congo », mais aussi d'autres bandes dessinées à imagerie coloniale, la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief & Documentatie et l'Association professionnelle des bibliothèques et documentalistes ont formé un comité d'experts. En tant que membres, il vous est demandé de réfléchir à l'imagerie coloniale dans des bandes dessinées comme « Tintin au Congo ». L'objectif est de donner des conseils aux bibliothèques concernant leurs bandes dessinées coloniales : peuvent-elles encore être proposées à la lecture ? Doivent-elles être placées dans un rayon séparé avec une interprétation et des informations historiques ? Il vous est d'abord demandé de contextualiser le débat, puis de rechercher et de discuter des racines historiques du problème pour enfin présenter vos conseils.

Le débat

Distribuez les extraits des articles d'opinion de l'annexe 2.1 entre les membres du comité d'expert-es. Lisez-les, puis répondez ensemble aux questions ci-dessous.

- . Qui a la parole dans l'article d'opinion ? Quelle est sa fonction et sa position (profession, nationalité, racines congolaises ou belges...) ? (Un seul extrait peut comporter plusieurs interlocuteurs-rices.)
- . Quelles sont les différentes opinions qui se dégagent : l'album est-il colonial ? Que faut-il en faire ?
- . Pourquoi est-ce ou non problématique que l'album soit réédité et reste disponible dans sa forme originale (également pour les enfants) ? Que disent les articles d'opinion ? Qu'en pensez-vous ?

Les racines historiques du débat

Pour comprendre pourquoi il y a tant de débats aujourd'hui sur une bande dessinée comme « Tintin au Congo », il est important de savoir comment les Belges représentaient la population congolaise pendant la période coloniale et d'en appréhender les jugements de valeur sous-jacents. Mais comme toujours avec l'Histoire, il est tout aussi primordial de tenir compte des perspectives différentes et donc de réfléchir à la vision qu'avait la population congolaise de la colonisation et des colonisateurs belges.

Étape 1 Distribuez les textes et les extraits sources de l'annexe 2.2 aux membres du comité d'expert-es. Tout le monde s'occupe d'un thème.

Thème 1 : Comment le colonisateur blanc représentait-il le colonisé noir ?

Thème 2 : Comment les colonisés noirs percevaient-ils le colonisateur blanc ?

Thème 3 : Comment les « évolués » tentaient-ils de dépasser les rôles coloniaux et l'imagerie coloniale ?

Thème 4 : Comment les artistes congolais et belges se sont-ils influencés ?

Étape 2 Lisez le texte de fond, lisez et passez en revue les ressources et répondez aux questions.

Étape 3 Discutez de vos conclusions avec le reste du comité d'expert-es à l'aide des questions suivantes :

Quelle image beaucoup de Belges avaient-ils des Congolais ?

.....

.....

.....

.....

Extrait 1

KANINDA, Geneviève et ATCHIKITI, Fontaine, 'communiqué de presse du Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les discriminations. Réédition de « Tintin au Congo » : en finir avec le racisme institutionnalisé et rampant', *memoirecoloniale.be*, 10-01-2019.

Ce 10 janvier, l'album d'Hergé « Tintin au Congo » est réédité 90 ans après sa première parution. Le Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations (CMCLD), dénonce d'emblée le caractère éminemment raciste de cet album qui a contribué à façonner l'imaginaire de nombreux Européens, jeunes et vieux, sur l'Afrique, les Africains et les Congolais en particulier. Une perception de l'Afrique et des Africains faite de mépris et de rejet de leur humanité, avec toutes les conséquences que nous connaissons aujourd'hui encore, comme l'ont récemment démontré les attitudes et propos racistes anti-noirs fin 2018, et en recrudescence par ces temps de montée des populismes.

Pourtant plusieurs études, expositions et ouvrages ont largement démontré combien les images du type de celles véhiculées dans « Tintin au Congo » ont créé et nourri un racisme rampant, inconscient, insidieux voire structurel et institutionnalisé. Des stéréotypes et représentations racistes que Hergé lui-même avait confessés en 1989, affirmant qu'il « était nourri des préjugés du milieu dans lequel il vivait ». Comme hier, l'impact de ces images racistes sur les enfants et les jeunes reste aujourd'hui important. Faut-il rappeler que lors des agressions racistes du Pukkelpop, les jeunes ont entonné un chant colonial raciste du début des années 1900 ?

Aussi, le CMCLD dénonce-t-il l'attitude scandaleuse de la société Moulinsart qui n'est plus à une contradiction près. Alors que sur son site internet, elle fait la leçon aux autorités sur la restitution des œuvres d'art pillées en indiquant que « La restitution serait un acte fort pour la poursuite d'une décolonisation des esprits. », dans le même temps, elle ne se prive pas de renforcer la colonisation des esprits en rééditant à grands coups de publicité un album qui véhicule des clichés racistes. En effet, contrairement à d'autres albums du même genre aujourd'hui disparus de la circulation comme "Mon amant de la coloniale", "Au Nègre" ou "Banania", la poursuite de la publication et de la vente de l'album « Tintin au Congo », participe à la vulgarisation de ce mépris public envers les Noirs en tant qu'Êtres humains. À travers cette réédition, la société Moulinsart montre aussi que seule l'optique commerciale l'intéresse, refusant au passage d'insérer dans l'album, de peur qu'il ne se vende plus, au minimum une page de garde qui prévient le lecteur du caractère raciste de l'œuvre. L'économie prend ici le pas sur l'humain.

En conséquence, le CMCLD exige des éditions Moulinsart, qu'elles procèdent au mieux à surseoir à cette réédition dans sa forme actuelle, au pire à éditer dans les meilleurs délais un addendum correctif et interprétatif à adjoindre aux albums non encore vendus et à faire parvenir gratuitement à tous les lecteurs déjà en possession de la nouvelle édition. Un addendum dans lequel tous les clichés véhiculés dans l'album seront déconstruits et recontextualisés pour restituer aux Africains ainsi représentés leur dignité. Au besoin, le CMCLD examinera la possibilité et les conditions, s'il y était convié, de contribuer à sa rédaction. Un tel addendum ne peut en aucun cas être édité séparément et à un coût prohibitif qui dissuadera les lecteurs et notamment les jeunes et les enfants, de s'en procurer.

Il en va d'un mieux vivre ensemble et d'une paix sociale que les bénéfices commerciaux de l'album « le mieux vendu » de Tintin ne pourront jamais compenser.

Lexique

Recrudescence : augmentation

Populisme : discours politique s'adressant aux classes populaires, fondé sur la critique du système et de ses représentants

Rampant : qui progresse lentement et secrètement

Insidieux : qui se répand insensiblement, sournoisement

Agressions racistes du Pukkelpop : En 2018, lors du festival de musique Pukkelpop, des incidents à caractère racistes ont éclaté.

CMCLD : Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les discriminations

Cliché : idée toute faite

Surseoir : reporter une action

Addendum : notes additionnelles

Extrait 2

MORANDI, Cassidy, 'Un objet historique à déconstruire', *Le Soir*, 11-01-2019.

À l'occasion de la sortie numérisée et colorisée de la version originale de 1931, Moulinsart organisait un débat sur le Congo de Tintin. Parmi les intervenants figuraient Calvin Soirese et Barly Baruti. Le premier est enseignant et journaliste belgo-togolais. Il est à l'initiative du collectif Mémoire coloniale et lutte contre les discriminations. Le second est le plus grand auteur de bande dessinée africain. À l'issue du débat, leur constat est sans appel : près de 90 ans après la publication de l'album, Tintin au Congo pose toujours problème.

Cette aventure reste une référence dans l'histoire de la bande dessinée belge. Or pour Calvin Soirese, « le contexte a bon dos ». Selon lui, on a aujourd'hui affaire à « une relativisation des propos sur le colonialisme dangereuse pour les enfants ». L'enseignant met en avant la nécessité d'entamer un travail pédagogique sur l'album en le considérant comme « un objet historique qu'il faut déconstruire ».

Avec une classe de 5e secondaire en sciences sociales, différentes versions de l'album ont été analysées, les propos des personnages (et plus spécifiquement de Milou) ayant été adoucis dans les versions postérieures à l'édition originale de 1931. La relecture de l'album a soulevé beaucoup de questions auprès des élèves. Présent lors du débat, l'un d'entre eux témoigne : « Quand on est petit, on lit l'album sans savoir. Mais en le relisant quand on est grand, on se rend compte que certaines choses peuvent choquer. »

D'où l'insistance de Calvin Soirese pour un travail de déconstruction de l'album avec les plus jeunes. Une nécessité qui trouve son origine dans l'enfance de l'enseignant. Petit, il explique avoir lu tous les albums du reporter et constaté ce phénomène : « Même si un enfant lit naïvement, il retient inconsciemment ce qu'il lit ». Pour preuve, il raconte avoir été blessé des années plus tard en faisant le rapprochement entre le souvenir d'enfance qu'il avait des albums et la réalité qu'ils représentaient.

La liberté d'expression justifie-t-elle tout ?

Barly Baruti met, quant à lui, en avant l'ambiance dans laquelle Hergé a travaillé. Pour le dessinateur congolais : « Tintin au Congo n'est pas un album raciste, mais un album paternaliste. » Le sujet du Congo a été imposé au dessinateur par son rédacteur en chef, l'abbé Norbert Wallez. C'est au sein du journal *Le Vingtième Siècle*, un quotidien ultra-conservateur, catholique et proche de l'idéologie fasciste de Mussolini, que sont apparues pour la première fois les aventures de Tintin au Congo. Pour le dessinateur congolais, cette atmosphère a eu beaucoup de répercussions sur la façon de travailler d'Hergé.

Il était évidemment difficile de faire un débat sur le Congo de Tintin sans évoquer le procès qui a opposé Moulinsart au CRAN (Conseil Représentatif des Associations Noires) au début des années 2000. À l'issue du procès, la Cour d'appel belge a été favorable à Moulinsart. Pourtant, beaucoup de personnes continuent de se demander si une contextualisation de l'album ne serait pas indispensable. Et cette question se pose de manière d'autant plus aiguë lorsque c'est la version originale de 1931 de Tintin au Congo qui ressort...

Sur base de cette interrogation, Calvin Soirese oppose l'initiative des éditeurs étrangers au verdict du procès : « Dans la version anglo-saxonne, une page de remise en contexte a été ajoutée à la bande dessinée et cela n'a pas créé de dérive pour autant. » Selon lui, interdire l'album serait une réaction excessive, mais cela ne dédouane pas Hergé de ses responsabilités pour autant : « À partir du moment où on est conscient du problème et qu'on ne décide de ne rien faire, on devient coupable ».

Et lorsque l'on argumente en guise de conclusion que l'album a beaucoup de succès

Lexique

Relativisation : le fait de dire que c'est moins grave que cela ne l'était en réalité

Paternaliste : qui prétend agir pour le bien d'une autre personne, comme le ferait un père avec ses enfants, mais de manière autoritaire et en décidant tout à sa place

Ultraconservateur : personne qui adhère à une philosophie politique qui est en faveur des valeurs les traditionnelles de sa société

Fasciste : partisan d'un régime autoritaire

Aigue : importante, urgente

Dédouaner : disculper ou blanchir quelqu'un

au Congo, Barly Baruti répond : « Est-ce que les Congolais aiment la bande dessinée ? Oui. Est-ce qu'ils aiment Tintin ? Oui. Mais est-ce qu'ils aiment vraiment Tintin au Congo ? J'ai quelques doutes sur la question. »

Extrait 3

BICHLER, Camille, 'Pourquoi "Tintin au Congo" fait-il encore polémique aujourd'hui?', *Franceculture.fr*, 23-01-2019.

Les éditions Moulinsart viennent de publier une réédition numérique de la version originale de "Tintin au Congo" de 1930-1931. Pourtant, le deuxième album d'Hergé fait encore débat aujourd'hui. Et son auteur lui-même a évolué toute sa vie à son propos. [...]

Philippe Goddin, spécialiste de Tintin, et auteur des Tribulations de Tintin au Congo :

« Hergé a commencé à se documenter pour les Soviets et le Congo, mais il avait peu de choses à sa disposition, il a découpé quelques articles dans des revues qu'il va utiliser pour planter le décor, avoir des précisions sur les tenues des colons à l'époque... En Belgique, les conversations allaient bon train sur le Congo, il y avait des colons qui rentraient souvent en Belgique, mais les mentalités étaient évidemment des mentalités de coloniaux. » [...]

« Coco accompagne Tintin, on ne sait pas très bien d'où il vient, comme tous les amis de Tintin. C'est le même genre d'amitié qu'il nouera avec Tchang dans «Le Lotus bleu», le petit Zorino dans «Le Temple du soleil», ou avec Abdallah dans «Coke en stock», même si c'est un enfant turbulent. La relation avec les enfants est importante dans les albums d'Hergé. » [...]

Pierre Assouline, auteur d'une biographie d'Hergé publiée en 1997 :

« Les personnages noirs, qu'il appelle des nègres, comme tout le monde à l'époque, sont essentiellement paresseux, lourdauds, naïfs, et amateurs de siestes, écrasés par le soleil, et par la nature. Mais n'oubliez pas aussi que cela, c'est «Tintin au Congo» tel qu'on l'a découvert en son temps, en son jus, dans les colonnes du «Petit Vingtième». Si nos petits auditeurs courent acheter «Tintin au Congo» aujourd'hui, il faut leur dire «attention, l'album ne correspond plus à ce qu'il était à l'époque». » [...]

Comment le colonisateur blanc représentait-il le colonisé noir ?

Pugilat : bagarre à coups de poings

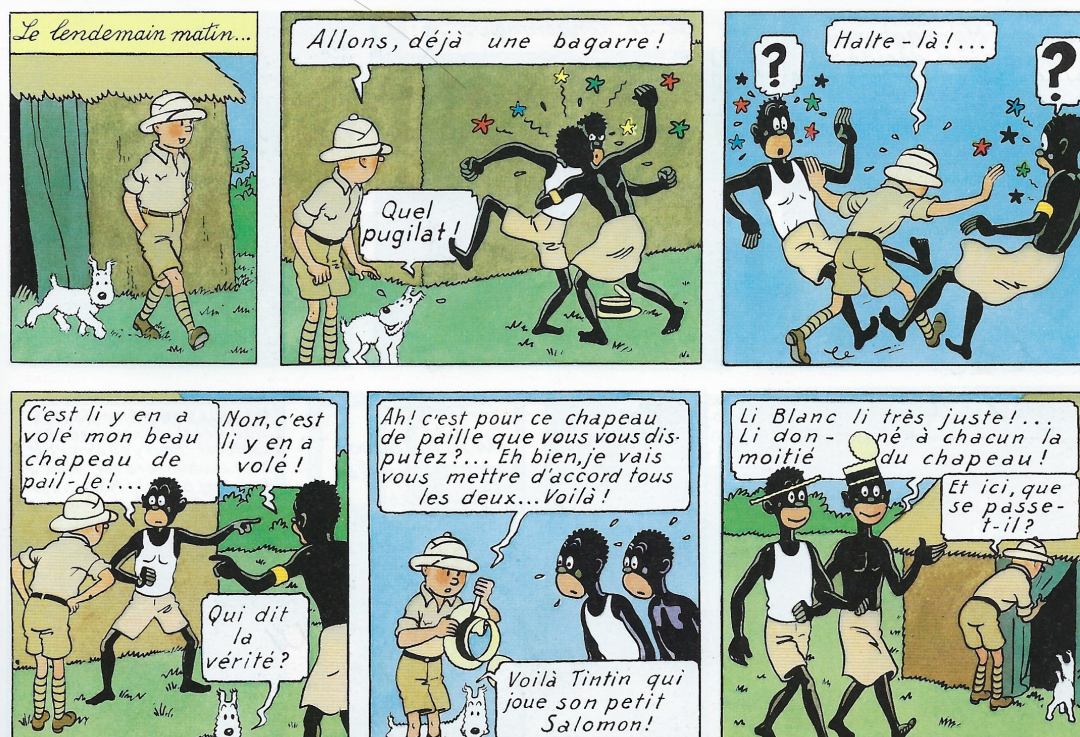
Texte de fond

Pendant la période coloniale, de nombreux Belges étaient fascinés par le Congo et la colonisation. Les images de la colonie, des coloniaux blancs et des colonisés noirs étaient omniprésentes en Belgique. Sous forme de peintures, de dessins, de sculptures, de photos, de films, de théâtre, etc. au sens propre, mais aussi au sens figuré : des écrivains esquissaient une image de l'État indépendant du Congo et du Congo belge dans les journaux, les livres de non-fiction, les romans, les manuels scolaires...

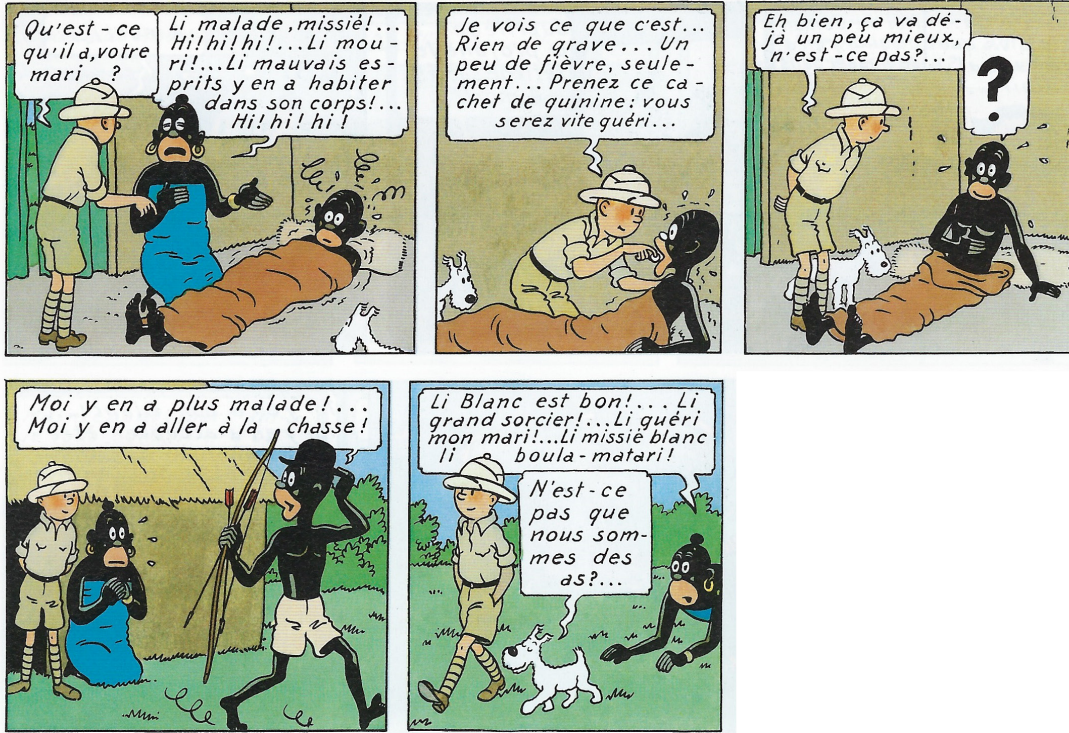
Les habitants du Congo ont généralement été dépeints de la même manière par les Belges pendant des décennies : des êtres inférieurs dépourvus de civilisation, des « sauvages » peu cultivés vivant modestement depuis des siècles de ce que la nature leur offrait, dans de simples huttes, à peine vêtus, en s'aidant d'ustensiles très rudimentaires ; une soi-disant race primitive ne pensant qu'à satisfaire ses besoins les plus élémentaires comme s'alimenter, s'hydrater et avoir des relations sexuelles sans trop penser au long terme, des « païens » avec leurs superstitions dans toutes sortes de forces de la nature et d'esprits apparentés au Cham biblique, le fils maudit de Noé ; bref, à l'opposé du Belge prétendument supérieur, blanc, civilisé, rationnel, discipliné et chrétien.

La distinction entre noir et blanc justifiait la colonisation. De nombreux Belges considéraient qu'il était de leur devoir, en tant que peuple civilisé, d'aider les Congolais dits moins civilisés. Tous les Belges ne méprisaient pas pour autant les Congolais. Certains les admiraient. Dans ce mode de vie congolais qualifié de plus primitif, ils reconnaissaient des éléments qu'ils avaient perdus dans leur environnement moderne, par exemple la proximité de la nature.

Sources historiques



HERGÉ, *Tintin au Congo*, Bruxelles, Casterman, 1946 (réédition 2012), p. 27



HERGÉ, *Tintin au Congo*, Bruxelles, Casterman, 1946 (réédition 2012), p. 28

Questions

(L'album complet peut éventuellement être emprunté à la bibliothèque et analysé dans son intégralité)

Qui a dessiné les extraits ci-dessus ? De qui s'agit-il ? De quand date cette source ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels vêtements porte Tintin ? Et les Congolais ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tant le Tintin blanc que les Congolais noirs sont dessinés comme des personnages de BD. Quels traits sont particulièrement amplifiés chez les personnages noirs ? Est-ce également le cas chez Tintin ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'est-ce qui te frappe dans le langage de Tintin et des Congolais ?

.....

.....

.....

.....

.....

Que fait Tintin dans les extraits ci-dessus ?

.....

.....

.....

.....

.....

Comment Hergé représente-t-il les personnages noirs dans les extraits de BD ?
Comment réagissent-ils vis-à-vis de Tintin ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème 2

Comment les colonisés noirs percevaient-ils le colonisateur blanc ?

Texte de fond

Nous savons peu de choses de la façon dont les habitants noirs du Congo percevaient les Belges blancs qui les ont colonisés. En effet, pendant des décennies, la grande majorité des recherches historiques se sont focalisées uniquement sur la vision occidentale de l'histoire coloniale. Cela ne veut pas pour autant dire que nous ne savons rien du point de vue des colonisés.

L'imagerie ne doit pas être uniquement prise au sens propre. Les Congolais représentaient les colonisateurs blancs dans des sculptures en bois, des poteries, des tapis, des dessins, des danses rituelles... mais aussi en leur donnant des surnoms et en décrivant le colonisateur belge, par exemple dans les histoires qu'ils répétaient scrupuleusement de génération en génération en guise d'historiographie.

De nombreux Congolais avaient une image négative des colonisateurs blancs. Les Belges étaient dépeints comme des mangeurs d'hommes ou des vampires, des esprits maléfiques et des chasseurs d'hommes s'en prenant aux Congolais. Cette image négative se reflétait aussi dans les surnoms que les Congolais donnaient aux colonisateurs, comme Basikoti (celui qui frappe beaucoup avec le fouet), Ipanga Ngunda (celui qui a détruit mon pays) ou Wai Wai (celui qui cause de gros ennuis). Mais ils suscitaient également admiration et émerveillement, par exemple en raison de leur technologie comme leurs trains et les vêtements typiques des coloniaux, un costume ou un uniforme blanc ou beige avec un salacot (casque colonial).

Source historique

La chaise ci-dessous a été créée par un sculpteur du nom de Muledi. Elle appartenait à Gabumbanda, le chef de Mukulu, un village du sud-ouest du Congo. Le mobilier symbolise la puissance et la richesse de Gabumbanda. Il était le représentant du gouvernement colonial et s'était enrichi grâce à l'huile de palme que ses sujets produisaient pour la Société des Huileries du Congo belge.



*Chaise de Gabumbanda, avant 1943
(AfricaMuseum, A.O.40078)*



Détail de la chaise : un colonisateur belge à vélo (AfricaMuseum, EO.0.0.40078)



Détail de la chaise : un colonisateur blanc est transporté sur un palanquin, chaise portée par des soldats congolais armés (AfricaMuseum, EO.0.0.40078)



Détail de la chaise : Les Congolais portent des pichets d'huile de palme (AfricaMuseum, EO.0.0.40078)

Questions

À qui appartient la chaise ?

.....
.....
.....

Comment les Congolais colonisés sont-ils représentés sur la chaise ? Que font-ils ?

.....
.....
.....
.....
.....

La chaise comporte deux Belges, comment sont-ils représentés ? Quels vêtements portent-ils ? De quelle couleur sont les personnages ? Comment se déplacent-ils ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que dit cette chaise du point de vue de certains Congolais sur la colonisation belge ?

.....
.....
.....

D'après les scènes sur la chaise, sur quoi se fondent le pouvoir et la richesse du chef Gabumbanda ?

.....
.....
.....

Thème 3

Comment les « évolués » tentaient-ils de dépasser les rôles coloniaux ?

Texte de fond

« *Evolué* » est un terme français utilisé au Congo belge pour qualifier les personnes à la peau noire qui adoptaient un mode de vie blanc. En termes coloniaux, ces habitants noirs avaient « évolué » vers un niveau supérieur de civilisation. À première vue, « *évoluer* » signifiait s'habiller comme des coloniaux blancs, commencer à meubler sa maison comme eux, parler français, adopter des coutumes culturelles telles que l'étiquette de table européenne... Mais s'adapter au mode de vie blanc allait souvent bien plus loin que d'essayer de ressembler aux Belges. Il s'agissait également de s'appropriier les valeurs et les normes européennes, ainsi que leur façon de penser, par exemple la composition de la famille, le rôle de l'individu et l'assimilation des concepts occidentaux de temps, de propriété et de valeur économique.

« *L'évolution* » était un processus lent. Il fallut attendre les années 1940 pour voir émerger un grand groupe de personnes qualifiées « d'*évolués* ». Ils avoisinaient alors dix mille. Plus nombreux que les Belges au Congo, mais moins que les 10 millions d'autres Congolais, ils vivaient principalement dans les villes, là où les Congolais côtoyaient le plus les Belges et leur culture. Ils avaient une éducation catholique et travaillaient souvent pour les autorités ou les entreprises coloniales.

Les autorités coloniales encourageaient les « *évolués* », par exemple en leur accordant un statut spécial. Mais c'est principalement l'éducation coloniale de l'Église catholique qui a tenté de faire des enfants congolais des copies conformes des Belges blancs. Les « *évolués* » ont toutefois également suscité une opposition coloniale. Malgré leurs efforts pour s'élever au niveau des Belges blancs, ils sont restés des citoyens de seconde zone et de nombreux coloniaux ont continué à les mépriser.

De même, d'autres Congolais n'avaient pas toujours une image très flatteuse de « *l'évolué* », qui leur semblait renier leurs traditions et racines africaines. À l'instar des coloniaux, certains « évolués » méprisaient les Congolais qui n'avaient pas « évolué » avec leur temps.

Source historique



Scènes privées de familles « *d'évolués* », 1946 (AfricaMuseum, HP.2004.3.58, photo de H. Philips)

Questions

Que remarques-tu dans l'aménagement du salon ? Quel genre de vêtements le mari et les enfants portent-ils ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qui a pris cette photo ? À travers quel prisme regardons-nous « l'évolué » congolais ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel nom donne-t-on à ces personnes dans la légende ? Savons-nous qui sont ces gens ? Qu'est-ce que cela dit de la perception de nombreux Belges des habitants du Congo ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thème 4

Comment les artistes congolais et belges se sont-ils influencés ?

Texte de fond

Les plus de septante-cinq ans de colonisation ont radicalement changé le Congo et la Belgique. On le remarque également dans le domaine artistique. Les artisans et artistes congolais ont intégré des matériaux apportés par le colonisateur dans leurs créations. Ils ont travaillé des supports occidentaux tels que la peinture et la photographie. Ils ont intégré leurs expériences avec les Belges et la colonisation dans leurs créations. Parmi les artistes célèbres des années 1920-1930, il y a Djilantendo et Paul Mampinda. À l'instar des Belges, ils peignaient sur papier à l'aquarelle. Nombre de leurs tableaux représentent des scènes coloniales : un missionnaire fumant la pipe, une famille de coloniaux blancs, un groupe de soldats, un fonctionnaire colonial penché sur sa machine à écrire... Dans leurs peintures, Djilatendo et Mampinda se moquent du colonisateur, mais leurs œuvres d'art témoignent aussi d'une certaine admiration pour les Belges. C'est surtout Djilantendo qui est aujourd'hui considéré comme le père de l'art moderne congolais.

La colonisation a également eu un impact sur l'art belge. Le Congo et le peuple congolais ont été les sujets de nombreuses créations, mais de nombreux architectes, fabricants de meubles, créateurs de mode, peintres et sculpteurs ont également incorporé des motifs et des modèles esthétiques congolais dans leurs créations. Certains artistes ont puisé cette inspiration de leurs voyages au Congo. La plupart se sont, cependant, inspirés d'illustrations de livres, de matériel photographique et d'objets congolais vus dans les musées. Un exemple célèbre est le peintre, designer, décorateur d'intérieur et architecte Art nouveau Henry Van de Velde, qui s'est notamment inspiré de motifs de scarification congolais (pratique consistant à effectuer des incisions décoratives sur la peau). Oscar Jespers et Constant Permeke, qui s'inspirent de masques, statuettes et autres objets congolais pour leurs statues et peintures expressionnistes, en sont d'autres.

Source historique



Paul Mampinda, *Europese vrouwen en kinderen*, 1933, potlood en waterverf op papier (Africa Museum, H0.0.1J417)

Questions

Qui a peint cette œuvre ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que représente le tableau ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles influences belges reconnais-tu dans l'œuvre congolaise ? (Quels sont les matériaux utilisés ? Quel est le sujet ? Quel est le prénom de l'artiste ? De quelle origine est ce prénom?)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Restitution de l'art congolais

Introduction

L'année 1960 met un terme à 75 ans de domination belge sur le Congo. Notre histoire coloniale est pourtant loin d'être terminée. Aujourd'hui, différents débats font rage – dans les médias, en politique... – sur notre passé colonial et la gestion de son héritage. Partisans et opposants ont souvent des opinions tranchées. Celles-ci s'expriment parfois par des actions (provocantes) telles que la dégradation ou la destruction de monuments coloniaux ou le vol/la revendication de l'art congolais dans les musées belges.

Il est clair que la colonisation est une question sensible qui peut exacerber les passions. Les points de vue exprimés dans les débats remontent souvent à des événements et évolutions qui se sont produits pendant la colonisation. D'où l'importance de se pencher sur les racines historiques de ces débats pour décrypter les différentes voix du débat et nous forger notre propre opinion.

Dans ces leçons, vous explorerez les racines historiques des débats contemporains sur notre histoire coloniale en tant que membres de différents comités d'expert-es thématiques conseillant une autorité publique (comme le Parlement fédéral) ou une institution (comme un musée) sur la façon de gérer un héritage colonial spécifique (comme des monuments coloniaux et des toponymes dans l'espace public). Commencez **par vous focaliser sur un seul débat**. Sur quoi porte-t-il ? Quelles sont les voix dissonantes du débat ? Quels arguments avancent-elles ?

Cherchez ensuite les **racines historiques de ce débat**. Que s'est-il passé pendant la période coloniale – tant en Belgique qu'au Congo – pour susciter le débat ? Des sources historiques à la fois congolaises et belges et des textes de fond vous donnent un aperçu de ce pan du passé colonial.

Cette leçon est un travail de groupe. Répartissez-vous les articles d'opinion, les textes de fond et les sources, lisez-les et rassemblez vos conclusions. Discutez-en en respectant vos opinions et apprenez des idées de chacun-e.

Enfin, présentez les principales conclusions de la recherche et de la discussion au sein de votre comité d'expert-es. Cela peut se faire à l'aide d'une présentation Powerpoint, d'un poster, d'un petit film ou d'un autre moyen créatif que vous imaginez vous-même. Discutez ensuite de vos conclusions avec le reste de la classe.

Piste optionnelle

Le matin, visitez l'AfricaMuseum, uniquement avec votre petit groupe en suivant une visite guidée avec votre classe. L'après-midi, faites votre travail de groupe : si possible à l'intérieur de l'AfricaMuseum ou, s'il fait beau, à l'extérieur dans le parc.

Description du cas

La réouverture de l'AfricaMuseum rénové à Tervuren en 2018 a ravivé un vieux débat. Le musée contient de nombreux objets (d'art) congolais rapportés du Congo en Belgique pendant la période coloniale. Beaucoup de ces objets auraient été, selon certains, obtenus illégalement par les Belges, d'autres auraient même été pillés. Dès les années 1970, Mobutu Sese Seko, le président du Zaïre (le nom du Congo à l'époque), dénonçait déjà le

« pillage systématique » du patrimoine africain par le colonisateur. Il estimait que les objets de l'AfricaMuseum devaient être restitués. Des voix s'élèvent à nouveau aujourd'hui en faveur de la restitution de l'art congolais au Congo et aux Congolais. Elles sont d'avis que le patrimoine congolais appartient au Congo et non aux musées belges. Ce « débat de restitution » n'est toutefois pas simple : quel objet d'art a été volé et lequel a été obtenu légitimement ? Quels objets restituer ? Que faire des nombreux objets dont la provenance et les propriétaires ne sont pas exactement connus ? Doivent-ils être restitués à l'État congolais ? Ou aux communautés locales ? Les musées belges peuvent-ils décider de la manière dont les objets congolais doivent être conservés ou exposés ? Les objets congolais ne font-ils pas aussi partie du patrimoine belge en raison de leur histoire coloniale ?

ICOM Flanders et ICOM Wallonie/Bruxelles représentent les musées flamands et francophones. Les deux organisations souhaitent également promouvoir l'expertise muséale de leurs membres. En raison de l'émoi entourant la restitution des objets congolais, ICOM Flanders et ICOM Wallonie/Bruxelles souhaitent élaborer des lignes directrices pour leurs membres. Celles-ci sont destinées à conseiller les musées sur la manière de traiter les objets congolais dans leurs collections. À cet effet, ICOM Flanders et ICOM Wallonie/Bruxelles mettent sur pied un comité d'experts pour examiner le problème et les conseiller. En tant que membres de ce comité, il vous est d'abord demandé de contextualiser le débat autour de la restitution des objets congolais, puis de rechercher et de discuter des racines historiques du problème pour enfin présenter vos conseils.

Le débat

Distribuez les extraits des articles d'opinion de l'annexe 3.1 entre les membres du comité d'expert-es. Lisez-les, puis répondez ensemble aux questions ci-dessous.

- . Qui a la parole dans l'article d'opinion ? Quelle est sa fonction et sa position (profession, nationalité, racines congolaises ou belges...) ?
- . Cette personne pense-t-elle que l'art congolais devrait être restitué ? Pourquoi ? Quelles seraient les difficultés éventuelles et/ les points positifs en cas de restitution des objets ? Résumez les arguments avec vos propres mots.
- . Classez les extraits en deux colonnes. (CONSEIL : tous les extraits ne sont peut-être pas aussi tranchés : indiquez les arguments pour et contre)

Les racines historiques du débat

De nombreux arguments du débat sur la restitution de l'art congolais ont l'origine des objets pour point de départ : quelle est leur provenance, qui étaient les propriétaires d'origine et comment et pourquoi se sont-ils retrouvés en Belgique ?

Étape 1 Distribuez les textes de fond et les extraits sources de l'annexe 3.2 entre les membres du comité d'expert-es. Tout le monde s'occupe d'un thème.

Thème 1 : Comment les Congolais utilisaient-ils les objets conservés en Belgique aujourd'hui ?

Thème 2 : Comment les objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ?

Thème 3 : Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – les missions

Thème 4 : Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – les expositions

Thème 5 : Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – la science

Étape 2 Lisez le texte de fond, consultez les ressources et répondez aux questions.

Étape 3 Discutez de vos conclusions avec le reste du comité d'expert-es à l'aide des questions suivantes :

POUR la restitution

CONTRE la restitution

Extrait :
Auteur-riche (nom et fonction) :
Arguments :

Extrait :
Auteur-riche (nom et fonction) :
Arguments :

. Les objets (d'art) congolais exposés dans des musées tels que l'AfricaMuseum de Tervuren ont-ils selon toi été obtenus de façon légale ? Ou est-il impossible de répondre à la question et faut-il examiner les objets au cas par cas ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Ce que certains considèrent maintenant comme de l'art pillé colonial n'était pas forcément perçu comme tel par les coloniaux belges. Ces derniers collectaient des objets congolais avec trois objectifs en tête. Lesquels ? Que penses-tu de cette justification ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Les objets congolais ont acquis une nouvelle signification et fonction entre les mains des Belges. Lesquelles ? Quelle était leur fonction d'origine ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Les musées, scientifiques et missionnaires belges avaient-ils le droit de donner un nouveau rôle aux objets congolais ? Cela justifie-t-il, d'après toi, la collecte d'(objets d') art congolais par les Belges à l'époque coloniale ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Tous les objets congolais ont-ils effectivement été pillés ?

.....

.....

.....

.....

.....

. Comprends-tu maintenant mieux la demande, voire l'exigence de restitution des objets congolais exposés dans les musées belges ? Ou n'y a-t-il pas de réponse toute faite maintenant que tu sais comment et pourquoi les objets congolais se sont retrouvés en Belgique ?

.....

.....

.....

.....

.....

Étape 4. Présentez les conseils du comité au reste de la classe et discutez des résultats et des conclusions de votre recherche.

Extrait 1

ADAM, Ilke (professeure, Vrije Universiteit Brussel) e.a., 'La Belgique est à la traîne!', *Le Soir*, 26-09-2018.

Plus de 90 % des œuvres d'art classique africain sont en dehors de l'Afrique. Pillées pendant la colonisation, elles se trouvent désormais au British Museum, au musée du Quai Branly, ou au musée de Tervuren. Les Africains du continent qui désirent montrer leur patrimoine à leurs enfants ne le peuvent pas. Tout ou presque a été dérobé. On ne saurait fonder le dialogue interculturel sur des pillages précédés par des meurtres coloniaux : les biens volés doivent être restitués.

Qu'est-ce que la Restitution ?

On entend par « Restitution » le fait de « remettre » ou de transférer des objets culturels volés ainsi que des restes humains emportés dans les pays occidentaux lors de guerres coloniales. Mais cette Restitution ne se résume pas au retour physique des objets en Afrique, elle peut prendre des formes diverses. Il s'agit d'une question morale, bien sûr, mais aussi d'économie, étant donné que ces biens sont une base nécessaire pour développer le tourisme. D'ailleurs, la Banque mondiale affirme que le tourisme sera la première industrie au XXI^e siècle, et que les pays africains doivent s'y préparer. On peut bien sûr se demander comment développer le tourisme culturel, quand tout le patrimoine culturel a été emporté, mais surtout on souhaite affirmer que la Restitution est aussi une question de droit national et international. [...]

Le même raisonnement peut s'appliquer aux objets culturels volés. L'avocat aborde aussi la notion de « blanchiment », qui tient compte des dommages subis dans le temps long par les peuples colonisés (cf. La Proclamation d'Abuja, 1989), mais aussi des avantages tirés des crimes coloniaux par les puissances colonisatrices. En droit, le blanchiment peut être défini comme le « fait de prendre possession, de gérer ou de transformer en objet particulier le produit d'une infraction pénale. En effet, si un bénéfice est tiré du vol, d'un assassinat ou d'un pillage, la gestion financière de cet avantage patrimonial est elle-même une infraction ». En outre l'infraction de blanchiment est imprescriptible, car elle se répète à chaque acte de gestion dudit avantage. De quoi interpellier le musée africain de Namur, le musée Royal de Tervuren qui détiennent des objets [...]

Nous ne pouvons ignorer la dynamique internationale qui est en cours, et faire comme si la question de la Restitution se posait partout, sauf en Belgique. [...]

En nous lisant, vous pensez peut-être que « le Congo n'a pas d'infrastructures nécessaires à la conservation de ses propres œuvres précieuses ». Ce serait du paternalisme aux relents coloniaux de penser cela, or, vous nous accorderez que de nombreux pays africains possèdent des musées modernes et équipés et que des accords de conservation et de sécurisation entre pays africains ou avec des pays occidentaux sont possibles. Enfin, est-ce vraiment aux pays qui ont brûlé et détruit des objets culturels pendant les guerres coloniales de donner des leçons sur la sécurité et le respect dû aux œuvres d'art en Afrique? [...]

Ce que nous demandons :

Que le gouvernement, via sa Secrétaire à la Politique scientifique, sorte de la propriété de l'État des biens dont on sait qu'ils ont été acquis par les pillages, le vol et le meurtre [...]

La Restitution des trésors volés à l'Afrique ainsi que des restes humains issus des massacres coloniaux.

Un moratoire sur la réouverture du musée et l'exposition des objets dont on sait qu'ils ont été acquis par le vol, le pillage, la conversion forcée, etc. [...]

Lexique

Infraction : violation d'une loi sanctionnée par le droit

Imprescriptible : qui reste valable malgré le temps qui passe

Paternalisme : action d'agir pour le bien d'une autre personne, comme le ferait un père avec ses enfants, mais de manière autoritaire et en décidant tout à sa place

Moratoire : suspension provisoire

La nomination d'un groupe d'experts pluridisciplinaires, dont des Belges issus.e.s des diasporas africaines qui élaboreront un plan de Restitution.

La publication de matériels pédagogiques sur l'histoire coloniale et la notion de Restitution.

L'organisation d'une conférence internationale sur la Restitution. [...]

Puisse le Royaume de Belgique se saisir de l'opportunité que nous lui offrons pour faire preuve de son sens de l'histoire, en réaffirmant sa dignité et son humanité par ces actions qui sont le propre des grandes nations.

Extrait 2

CLETTE-GAKUBA, Véronique, 'La restitution des œuvres permet d'interroger le "passif colonial"', *Le Vif*, 06-12-2018.

La réouverture du Musée royal de l'Afrique centrale relance le débat sur la restitution du patrimoine culturel africain. Véronique Clette-Gakuba, chercheuse à l'Institut de sociologie de l'ULB, estime que cette question pose l'enjeu des rapports hégémoniques en matière de savoirs. [...]

La présence des diasporas africaines dans le Musée royal de l'Afrique centrale¹ a engendré une critique postcoloniale nécessaire, mais cela, sans rien changer de la colonialité caractérisant les rapports de la Belgique à ses anciens colonies/protectorats. Le message institutionnel est : « Nous impliquons bel et bien les populations originaires des pays d'où viennent les collections. ». L'implication des diasporas leur permettrait ainsi de se réapproprier un patrimoine culturel présenté comme partagé. Multipliant ce type de collaborations, le musée a scellé le sort de la restitution : il troque une restitution physique et politique contre une restitution virtuelle et symbolique. Je soutiens l'idée que la participation des diasporas au sein du musée cessera de se voir instrumentalisée le jour où elle arrêtera de servir les intérêts d'une politique de non-restitution. Mais quels sont, au juste, les freins à cette restitution ? [...]

L'enjeu de la restitution exige de bien vouloir interroger le « passif colonial » belge dormant sous le réseau d'œuvres. [...]

Autrement dit, sous la restitution se loge l'enjeu des rapports hégémoniques en matière de savoirs, d'épistémologies et des finalités attribuées aux savoirs produits. Se pose la question politique : « qui » produit des savoirs, sur « qui » et pour « qui » ? [...]

Le musée de Tervuren a fait glisser l'enjeu politique de la restitution vers le registre de la coopération culturelle³. Cela en brandissant des arguments remettant en cause la capacité des nouveaux États indépendants à conserver leurs objets. Une manière, dès lors, de ne pas qualifier plus avant les conditions d'acquisition de ces objets. Si l'UNESCO a bien établi une convention de restitution en 1970, celle-ci n'est pas rétroactive. En 2002, un autre élément va jouer en faveur de cette politique de non-restitution : dix-huit directions des plus grands musées mondiaux signent une déclaration décrétant l'importance de leur rôle de garants envers un patrimoine dit universel ; déclaration à laquelle le Musée royal de l'Afrique centrale adhère. L'idéologie de la coopération, la prétendue objectivité scientifique comme valeur supérieure et l'absence d'études systématiques sur les modalités d'acquisition sont autant de facteurs détournant l'attention d'une réflexion critique sur les enjeux politiques de la restitution.

L'implication des diasporas est presque une obligation institutionnelle depuis que l'objet social des musées ethnographiques est en crise : le discours sur l'Afrique sans les Africains n'est politiquement plus tenable et, par ailleurs, des organismes comme l'Icom⁴ veillent à la protection des droits sur les héritages culturels. Impliquer les diasporas dans les choix scénographiques permet aux musées de se redéfinir une approche plus inclusive, valorisant le multiculturalisme des villes et participant à faire reconnaître la nécessité d'un point de vue africain sur les collections. Mais en aucun cas cette muséologie participative ne résout la question de la restitution. En revanche, elle permet une réouverture du Musée royal de l'Afrique centrale en toute légitimité. Certains auteurs vont jusqu'à suggérer que cette participation des diasporas ouvrirait de nouveaux cycles de prédation.

Plutôt que de continuer à faire dépendre la survie d'une institution d'une instrumentalisation des diasporas, je propose que celles-ci servent sur un mode participatif à faire revivre une institution avec les vrais problèmes que pose la

Lexique

Hégémonique : dominant

Diaspora : dispersion d'une communauté à travers le monde

Colonialité : action de perpétuer des rapports sociaux de pouvoir après le processus de décolonisation

UNESCO : l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Épistémologie : étude critique des sciences, destinée à déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée

Rétroactive : qui exerce une action sur ce qui est antérieur, sur le passé

Scénographique : qui concerne la mise en scène, la manière dont sont présentées les œuvres dans un musée

Muséologie : ensemble des connaissances concernant la conservation, le classement et la présentation des collections de musées

Intrication : ce qui est entremêlé

question de la restitution, notamment celle des intrications entre patrimoine belge et colonisation. La participation des diasporas pourrait servir précisément à travailler les questions éminemment complexes si l'on veut éviter une restitution superficielle : à qui rendre ces objets ? À quels pays ? À quels groupes ? Avec quelles alliances ? Et avec quels effets recherchés ?

1. *Le Comraf (Conseil de consultation entre le musée et les diasporas africaines) existe depuis 2003 et le G6 (experts des diasporas africaines) a suivi le processus de rénovation depuis 2014.*
2. *Voir Paris Match, mai 2018.*
3. *Voir les travaux de Sarah Van Beurden.*
4. *Conseil international des musées.*

Extrait 3

VANHEE, Hein e.a., 'Trésors coloniaux : le dialogue doit l'emporter sur le paternalisme', *Le Soir*, 18-10-2018.

Universitaires et professionnels des musées et du patrimoine appellent à un dialogue ouvert sur la restitution d'objets acquis par la Belgique durant la période coloniale au Congo.

À l'occasion du récent débat sur l'opportunité d'une restitution d'objets de musées belges qui ont été acquis pendant la période coloniale au Congo, un certain nombre d'universitaires et de professionnels des musées et du patrimoine viennent d'échanger des expériences et des idées. Évidemment ce débat revêt également une grande importance pour les collections venant du Rwanda et du Burundi, ainsi que pour d'autres parties de l'Afrique et d'autres continents.

Dans l'espoir d'apporter une contribution positive au débat sur les collections du Congo, nous voudrions faire les remarques suivantes:

1. Dans ce débat, aucun dialogue significatif n'est possible aujourd'hui sur la base d'arguments juridiques. De nombreuses collections de musées ont été « rassemblées » bien avant l'émergence d'une législation relative aux conflits internationaux, aux droits de l'homme et à la protection du patrimoine culturel. Le fait que nous n'ayons pas de législation rétroactive aujourd'hui témoigne des relations de pouvoir encore très inégales entre nord et sud.

2. Un argument moral indéniable en faveur de la restitution découle du fait que la grande majorité du patrimoine d'art congolais se trouve dans des musées occidentaux et des collections privées. Cela signifie que la plupart des Congolais n'y ont pas accès aujourd'hui. Étant donné que l'art, le patrimoine, et l'histoire sont des repères importants pour l'émancipation et le développement, un statu quo éternel devient de ce point de vue moralement indéfendable.

3. De plus, il existe un argument historique de poids. Déjà pendant la période coloniale, il y avait des demandes congolaises pour un retour d'objets et au moment de l'indépendance, des voix se sont élevées en faveur d'une restitution du patrimoine culturel. Du côté congolais on a insisté sur la double nécessité d'avoir la maîtrise des richesses naturelles aussi bien que des richesses culturelles. Bien que l'on aime dire que le colonialisme est derrière nous depuis longtemps, le dépositaire de la grande majorité du patrimoine d'art congolais montre le contraire, en dépit de nombreuses demandes de restitution depuis l'indépendance.

4. Nous appelons à un dialogue ouvert où les demandes de restitution sont reçues avec respect et sérieux. Il faut que l'on admette que 'restitution' concerne principalement la restitution physique d'objets de musée. La numérisation, les prêts et les expositions itinérantes sont également importants, mais ne doivent pas détourner l'attention du cœur du débat. Des incertitudes ou des préoccupations concernant les aspects pratiques des restitutions (choix des collections, destinataires, comment faire, etc.) ne doivent pas entraver ce dialogue. Si nécessaire, le cadre législatif doit être ajusté. Écouter avec respect doit prendre le pas sur le paternalisme.

5. Les musées doivent offrir plus de transparence concernant les données sur la provenance d'objets dont ils disposent eux-mêmes. Cette information doit être rendue accessible aussi aux chercheurs non professionnels, en particulier aux Africains et à la diaspora africaine.

6. En Belgique, des directives générales doivent être adoptées pour le secteur des musées concernant la gestion des collections coloniales. Nous pouvons suivre

Lexique

Paternalisme : action d'agir pour le bien d'une autre personne, comme le ferait un père avec ses enfants, mais de manière autoritaire et en décidant tout à sa place

Rétroactive : qui exerce une action sur ce qui est antérieur, sur le passé

Statu quo : situation figée, qui n'évolue pas

l'exemple de l'association allemande des musées et des spécialistes désignés en France. Ces directives devraient être adoptées dans un délai d'un an.

7. Au sein des musées et universités belges, il existe un besoin de recherche plus approfondie sur la provenance exacte d'objets de musée. À l'instar des unités de recherche dans nos pays voisins, les autorités belges devraient libérer de nouveaux moyens pour des programmes de recherche ambitieux relatifs à la provenance des collections et des stratégies possibles pour des restitutions. Cette recherche doit être menée en Belgique, mais également et surtout en Afrique. De telles unités de recherche devraient être opérationnelles dans un délai de deux ans et développer des plans concrets pour de véritables restitutions.

8. Les musées doivent développer une politique de restitution active relative aux restes humains provenant du Congo et d'autres anciennes colonies. Il faut une politique proactive: les musées doivent prendre eux-mêmes des initiatives pour trouver des solutions appropriées par la voie de la concertation. Cette rapatriation doit aboutir dans un délai de cinq ans.

Thème 1

Comment les Congolais utilisaient-ils les objets actuellement conservés en Belgique ?

Texte de fond

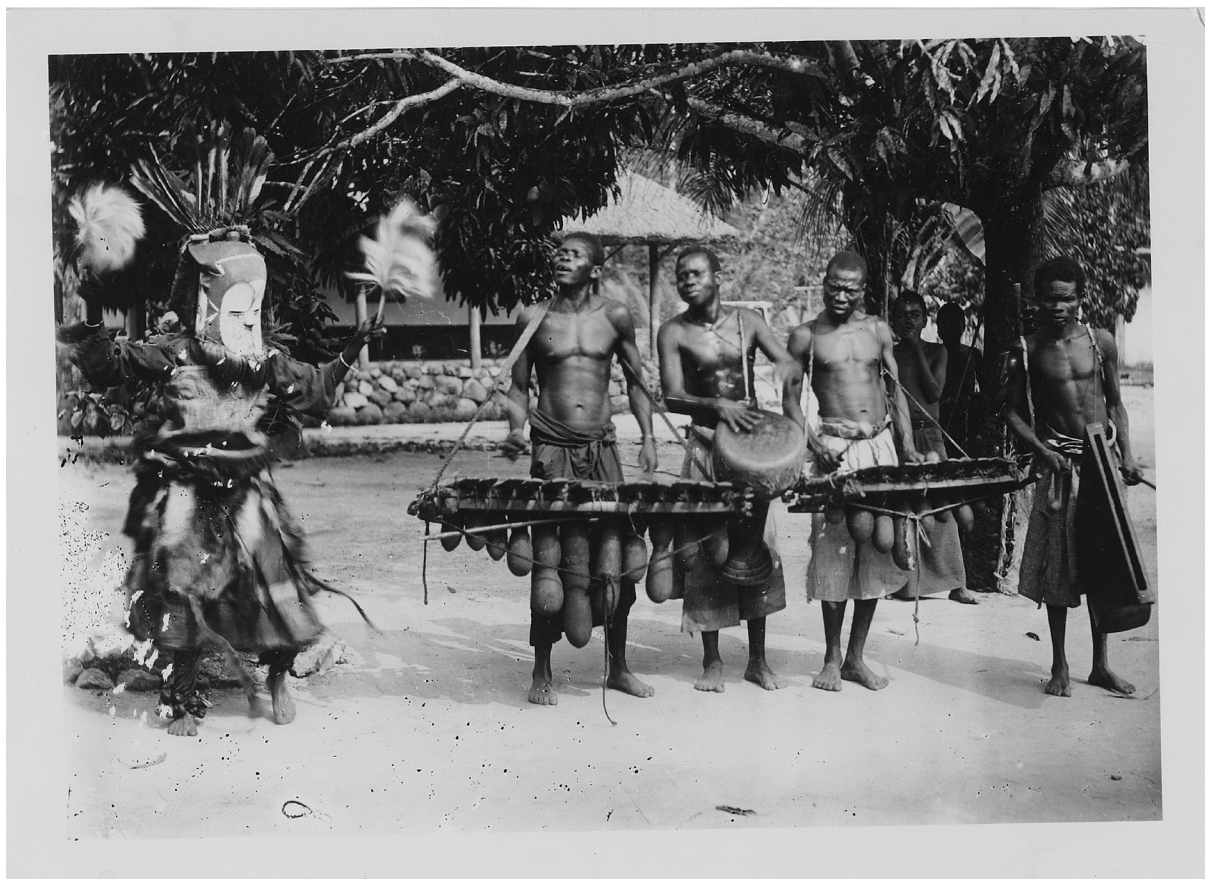
Des milliers d'objets congolais se trouvent actuellement dans les musées belges – où ils sont exposés au public – dans les collections des universités et autres centres de recherche – où ils sont étudiés – et dans les vastes collections d'artefacts congolais de collectionneurs privés. Au Congo, ces objets avaient cependant un rôle très différent de celui d'objet d'art, d'étude ou de collection. Il s'agissait souvent d'objets du quotidien comme des pots, des meubles ou des peignes, mais aussi des armes et des instruments de musique. De nombreuses collections belges contiennent également des vêtements et des bijoux congolais ou des accessoires d'intérieur comme des tapis.

Les objets dits de pouvoir appartiennent à un groupe distinct. Ce sont des statues, des amulettes ou des masques auxquels les Congolais attribuaient des pouvoirs surnaturels. Il peut s'agir de divinités, mais aussi d'esprits, par exemple d'ancêtres. Les Congolais invoquaient ces pouvoirs pour prévenir ou guérir des maladies, rendre fertile, prédire l'avenir... Les objets de pouvoir ont également joué un rôle important dans les rituels tels que les mariages ou les funérailles. Enfin, ils étaient aussi des attributs de puissance. Les dirigeants congolais portaient des armes, des masques ou des amulettes décorés lors d'occasions spéciales pour symboliser leur autorité.

Il n'existe pas d'art ni d'objets « congolais » à proprement parler. Au Congo, de nombreuses communautés différentes vivaient (et vivent) avec leurs propres coutumes et les objets inhérents qu'elles décoraient à leur manière.

Danseur masqué et musiciens dans la région de Lusambo, 1913 (AfricaMuseum, EP.0.0.1339)

Sources historiques





Questions

Décris les deux photos. Quelle est la fonction des masques et des instruments congolais sur ces deux photos ?

Salle avec des objets congolais au Musée du Congo belge (AfricaMuseum) à Tervuren (n.d., Memory Collective)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décris les différences sur la photo. Les objets ont-ils un rôle différent au Congo et en Belgique ?

.....

.....

.....

.....

.....

Thème 2

Comment les objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ?

Texte de fond

Tout au long de la période coloniale, des expéditions spéciales ont sillonné le Congo à la recherche d'objets intéressants pour les musées ou les instituts de recherche. Mais de nombreux Belges séjournant au Congo ont également ramené des objets congolais chez eux comme souvenirs ou pour les vendre ou les offrir à nos collectionneurs ou musées.

Aujourd'hui, nous ne savons plus exactement comment la plupart des objets sont tombés entre les mains des Belges. Tantôt, les Congolais vendaient ou offraient leurs affaires aux Belges intéressés, tantôt, c'était les Belges qui pillaient ou volaient des objets aux Congolais. Un exemple bien connu est la statue de Ne Kuko, dont nous connaissons la provenance exacte. En 1878, le Belge Alexandre Delcommune s'empara de Ne Kuko, l'un des neuf rois du royaume de Boma. Delcommune rapporta la statue en Belgique et en fit don à l'Association Internationale du Congo. Voilà comment il s'est retrouvé à l'AfricaMuseum de Tervuren.

Le nombre de Belges au Congo n'a fait qu'augmenter pendant la colonisation. Un nombre croissant de personnes a donc manifesté un intérêt pour les objets congolais, qu'elles rapportaient, par exemple, au pays en guise de souvenir. Des Congolais fûtés y ont vu un créneau et se sont mis à créer des objets spécialement pour les vendre. Les missionnaires ont également demandé à leurs élèves congolais de fabriquer des objets pour financer leurs écoles.

Sources historiques



*Statue à clous de Ne Kuko
(AfricaMuseum, EO.0.0.7943)*

Tijdslijn

- 1878** Les neuf rois de Boma augmentent l'impôt sur les entreprises commerciales européennes. Le Belge Alexandre Delcommune travaille pour la firme française *Daumas-Béraud et Compagne*, qui achète de l'ivoire et du caoutchouc sur la côte congolaise et n'est pas d'accord avec cette décision. Avec ses mercenaires, il commet un certain nombre d'attaques-surprises contre les rois. Ils s'emparent notamment de la célèbre statue du roi Ne Kuko. Ce dernier exige en vain la restitution de sa statue lors des négociations de paix, car elle symbolise son pouvoir.
- 1883** Delcommune revient en Belgique et fait don de la statue à l'*Association Internationale du Congo*, une organisation scientifique de Léopold II qui envoie des expéditions d'exploration en Afrique centrale pour cartographier la région et revendiquer des territoires.
- 1885** La statue est exposée dans la section congolaise de l'exposition universelle d'Anvers.
- 1910** Le Musée du Congo belge à Tervuren ouvre ses portes. La statue y déménage et a un nouveau propriétaire.
- 1956** La statue est temporairement exposée à Oslo.
- 1959** La statue est temporairement exposée à Rome.
- 1960** La statue est temporairement exposée au musée néerlandais Kröller-Müller.
- 1967-1969** La statue fait partie d'une exposition itinérante aux États-Unis intitulée « Art of the Congo ».
- 1973** La statue fait partie d'une exposition itinérante aux États-Unis intitulée « Art of the Congo ».
- 1976-1982** Le Musée de Tervuren, baptisé « Musée royal de l'Afrique centrale » depuis la fin de la colonisation, restitue une série d'objets de moindre valeur au Zaïre. La statue de Ne Kuko reste à Tervuren.
- 2013** La statue sillonne à nouveau l'Amérique pendant la rénovation du musée de Tervuren.
- 2016** Le chef Baku Kapita Alphonse, descendant du roi Ne Kuko, exige la restitution de la statue de ses ancêtres.
- 2018** La statue est exposée dans le musée rénové de Tervuren, qui s'appelle désormais AfricaMuseum.
- 2020** La statue est temporairement exposée au Museum aan de Stroom d'Anvers dans une exposition qui porte un regard critique sur le passé et l'avenir des milliers d'objets congolais conservés en Belgique depuis la colonisation.¹

1. Couttenier, M., 2018. EO.0.0.7943. BMGN - Low Countries Historical Review, 133(2), pp.91-104

Questions

Qui est le propriétaire de la statue présentée dans ce cas ? Y a-t-il une discussion à ce sujet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L’AfricaMuseum de Tervuren a-t-il obtenu la statue honnêtement ? Argumente ton point de vue.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est l’importance de la statue pour les habitants de Boma ? Quel rôle joue-t-elle en Belgique ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Y a-t-il toujours autant d'informations sur la provenance (coloniale) des objets (d'art) congolais exposés dans les collections belges ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème 3.3

Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – les missions

Texte de fond

La colonisation était plus qu'une question d'argent. Les Belges voulaient également « civiliser » le Congo. De nombreux Belges trouvaient le mode de vie des Congolais inférieur ou « non civilisé ». Ils estimaient qu'il fallait les rééduquer. La société congolaise devait être modernisée sur l'exemple belge.

Une partie importante de la mission civilisatrice consistait à convertir les Congolais au catholicisme. L'Église catholique a envoyé des missionnaires (hommes et femmes) dans la colonie belge pour convaincre les Congolais de renoncer à leurs propres religions et d'opter pour le christianisme. Les missionnaires belges ont été aidés par des Congolais convertis.

Certain-es missionnaires méprisaient le peuple congolais. Elles et ils étaient d'avis que les religions congolaises devaient être éradiquées pour faire place au catholicisme. Certain-es d'entre elles et eux sont allé-es jusqu'à faire détruire massivement les objets de pouvoir que les Congolais vénéraient ou utilisaient lors des rituels religieux.

D'autres avaient cependant un grand respect pour les communautés congolaises. Elles et ils ont étudié leurs cultures et leurs langues afin de mieux les comprendre et de pouvoir les convertir plus rapidement, par exemple, en étudiant les objets religieux et les rituels qui y étaient associés. Les missionnaires ont collecté de nombreux objets congolais qui ont finalement abouti dans des expositions de missionnaires belges. Elles et ils y montraient au public le succès de la mission au Congo.

Source historique

Extrait d'un témoignage de Yosefi Ndibu (un Congolais converti au protestantisme et devenu enseignant dans une école pour enfants congolais tenue par des missionnaires suédois à Kingoyi sur la côte atlantique) à propos de sa première rencontre avec des colonisateurs blancs, rédigé en 1928.

« Nous avons également appris que ces **Blancs** étaient **prêtres de Dieu, missionnaires**, et que le chef Nsengo Deko les avait accueillis et leur avait permis de rester sur sa terre et d'y construire. [...] Nsengo avait reçu les prêtres de Dieu et il leur avait permis d'habiter sur sa terre. Nombreux furent ceux qui se mirent en colère contre Nsengo à cause de ce qu'il avait fait. Ils lui lancèrent toutes sortes d'invectives. [...]

Tandis que les Blancs érigeaient des maisons ici à Kingoyi, ils se mirent également à diffuser **la parole de Dieu dans le cœur des gens**. Avec les formules et la voix appropriées. Certains n'aimaient pas ça et firent tout ce qu'ils pouvaient pour s'y opposer, en maudissant les Blancs ou en leur tenant tête de toutes les manières possibles. Mais **la grâce de Dieu et du Christ** commençait à faire son œuvre **également chez les gens d'ici**. Les enfants (les garçons) étaient maintenant autorisés à aller chez les Blancs pour y être éduqués et en apprendre davantage sur Dieu. »

[...]

L'ancien temps – ainsi que son **mode de vie et de pensée** – appartient au passé. Il va de soi que certaines idées et pratiques de l'époque étaient bonnes, mais d'autres, pour ne pas dire la plupart, ne l'étaient pas. »

Questions

Qui est Yosefi Ndibu ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cela se reflète-t-il dans sa façon d'écrire sur la mission du Congo ? Peux-tu donner un exemple ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Y a-t-il des personnes qui ne partagent pas son opinion ? Lesquelles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que penses-tu des tentatives belges de convertir la population congolaise au christianisme ?

.....
.....
.....
.....

Thème 3.4

Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – les expositions

Texte de fond

De nombreux Belges ont collectionné des objets congolais qu'ils ont rapportés en Belgique, notamment pour les montrer au public belge. Ce fut le cas dans des musées comme le Musée du Congo belge (AfricaMuseum) à Tervuren, le Musée Vleeshuis à Anvers ou le Musée africain à Namur ou encore lors d'expositions temporaires dans des musées comme le Musée des Beaux-Arts de Bruxelles.

De même, lors des grandes expositions universelles dans des villes comme Gand, Anvers et Bruxelles, il y avait invariablement des pavillons ou palais congolais où étaient exposés des objets congolais. Des expositions universelles avaient lieu chaque année dans un pays différent. Le pays hôte y mettait ces attraits à l'honneur pendant un an, notamment à travers l'architecture, l'art et les expositions. La Belgique a toujours accordé une grande d'attention à sa colonie et au soi-disant bon travail qu'elle y accomplissait.

Les objets congolais étaient censés montrer au public belge comment les gens vivaient au Congo. Ils étaient souvent exposés aux côtés des ressources naturelles de la colonie, allant du monde animal et végétal aux matières premières économiquement intéressantes comme le cuivre. Les expositions coloniales exhibaient les progrès apportés par le colonisateur belge au Congo à travers l'éducation, les soins de santé, le développement économique et les infrastructures comme les trains.

Le message véhiculé auprès du public était celui d'un Congo où la civilisation moderne n'avait pas encore pénétré et où vivaient des peuples primitifs. Mais également d'un lieu recelant de possibilités et qu'il appartenait aux Belges de civiliser et d'en développer les richesses. Avec ce message, les autorités coloniales, mais aussi les groupes d'intérêt et les institutions, ont tenté de susciter l'engouement des Belges pour la colonisation du Congo.

Source historique

Traduction d'un extrait de : « Wereldtentoonstelling van Antwerpen », Het Laatste Nieuws, 21 avril 1894, p. 1. Un journaliste explique au lecteur ce qu'il peut attendre de la section Congo de l'exposition universelle, qui ouvrira ses portes deux semaines plus tard. Il évoque, entre autres, les objets congolais qui seront exposés dans ce que l'on qualifiait de Palais du Congo.

« Enfin, il y a encore le **Palais du Congo**, dans lequel près de **huit à dix mille curiosités** du centre de l'Afrique seront **exposées**. Ce palais rassemblera en un **musée** incontournable tout ce qui mérite d'être mentionné dans les régions du Congo.

Voici ce qu'il abritera :

Toutes sortes de **vanneries**, corbeilles, paniers, bouteilles, assiettes, boucliers, chapeaux, etc. en fibres végétales ou en fines brindilles aplaties. De la même teinte ou dans une large gamme de couleurs.

De la **poterie** sous forme de vases, de pipes, d'idoles, de casseroles, de cruches aux finitions grossières ou **ornés** de sculptures et incrustés de cuivre, d'ivoire ou de bois.

Les outils avec lesquels nos **frères noirs** fabriquent tout cela, et **dont certains révèlent de grandes prédispositions artistiques**.

Les filets et instruments avec lesquels ils **chassent**. Leurs jouets de tous aspects *et formes*.

Leurs **idoles**, vêtements, couvre-chefs, ornements d'oreille, de main et de poitrine.

Et leurs **armes**, lesquelles sont de véritables curiosités. On y voit des **trophées** de haches, de lances, de javelots, des sagaies, des flèches, des couteaux et d'autres armes meurtrières.

[...]

Le tout bien ordonné avec des indications sur l'endroit où les objets ont été **trouvés, achetés ou pris** et avec le nom des **tribus** auxquelles ils ont appartenu. »

Questions

Comment les objets du Palais du Congo se sont-ils retrouvés à l'Exposition universelle d'Anvers ? Cela suscite-t-il des critiques ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que faisaient-ils là ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

De quels objets s'agit-il ?

.....
.....
.....
.....

Quels mots témoignent de l'admiration du journaliste pour les objets exposés et leurs fabricants ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels mots montrent que le journaliste belge se sent supérieur au peuple congolais ?
Que penses-tu de cette attitude ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thema 3.5

Pourquoi tant d'objets congolais sont-ils arrivés en Belgique ? – la science

Texte de fond

Les scientifiques ont joué un rôle important dans la colonisation belge du Congo. Ils ont étudié les gens qui y vivaient, la faune et la flore, les ressources naturelles et les opportunités de gagner de l'argent. Ces connaissances ont aidé les autorités et les entreprises coloniales ainsi que l'Église catholique à administrer et à exploiter le Congo et à le convertir au christianisme.

Les scientifiques se consacrant à l'étude de la population congolaise se disaient ethnographes, ethnologues ou anthropologues. Ils travaillaient dans des universités ou dans des centres de recherche spéciaux tels que l'Institut Royal Colonial Belge. En examinant les objets congolais, ils espéraient notamment mieux comprendre la culture de la population colonisée. Beaucoup d'entre eux ne se sont jamais rendus au Congo, mais se sont appuyés sur les objets congolais collectés et conservés par les musées et instituts de recherche belges.

Les scientifiques coloniaux s'occupaient principalement de classer les objets congolais par groupe de population (Luba, Kuba, Azande...) et par catégorie (arme, objet religieux, instrument de musique). Les étiquettes qu'ils attribuaient aux objets congolais ne correspondaient pas toujours à leur utilisation ou à leur perception au Congo.

Sources historiques

Traduction d'un extrait de : MAES, Joseph, *Aniota-Kifwebe: de maskers uit Belgisch Congo en het materiaal der besnijdenisritussen*, Antwerpen, De Sikkel, 1924, p. 43-44.

Joseph Maes était à la tête du département ethnographique du Musée du Congo belge (AfricaMuseum) de 1910 à 1946. Dans *Aniota-Kifwebe*, il décrit toute une série de masques et comment ils étaient utilisés par les différentes communautés du Congo.

« Masques de **Baluba** :

Dans cette série, nous **classons** tous les masques originaires du haut Lomami-Katanga. Notre collection contient deux séries : 1) les masques Kifwebe ; 2) les masques Moëro.

[...]

Les masques Moëro :

Le **musée** ne **possède** que trois masques de cette série. Ils ont été emportés par le **commandant Lemaire** et **offerts** au Musée. [...]

Le troisième est un masque représentant une tête d'éléphant. [...]

Selon le commandant Lemaire, à qui nous avons **demandé des informations complémentaires** sur les curiosités qu'il a ramenées d'Afrique, ces trois masques doivent être mentionnés comme des **masques de danse**.

[...]

Il ne nous semble pas improbable que les masques Moëro soient des **masques de guerre** utilisés dans les danses guerrières, voire portés par les assaillants. Dans sa note sur l'**art nègre**, le Dr Daniel indique que les masques de guerre contribuaient jadis à la victoire sans pour autant avoir une quelconque **signification surnaturelle** et ajoute que l'exécution des masques sculptés rendait habilement le visage aussi terrifiant que possible.

[...]

Si les **indigènes** utilisent effectivement ce masque lors des **combats**, il est incontestable qu'il est de nature à impressionner l'adversaire, à le **terrifier** et donc à contribuer à la victoire. »



« Guerrier Baluba masqué ». MAES, Joseph, Aniota-Kifwebe: de maskers uit Belgisch Congo en het materiaal der besnijdenisritussen, Antwerpen, De Sikkel, 1924

Questions

Comment les masques Moëro se sont-ils retrouvés à Tervuren ? Comment ont-ils été obtenus au Congo ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

À qui appartenait initialement ces masques et quel rôle jouaient-ils selon Maes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur quelles sources Maes se base-t-il pour classer les masques en différentes catégories ? Certaines de ces sources sont-elles congolaises ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Penses-tu qu'il soit facile de se battre avec un masque comme celui de la photo ? Cela change-t-il la façon dont tu interprètes l'analyse de Maes ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quels mots montrent que Maes se sent supérieur au peuple congolais ? Que penses-tu de cette attitude ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment Maes montre-t-il son admiration pour les masques et leurs fabricants ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Cas 4

Excuses de la Belgique pour la colonisation

Introduction

L'année 1960 met un terme à 75 ans de domination belge sur le Congo. Notre histoire coloniale est pourtant loin d'être terminée. Aujourd'hui, différents débats font rage – dans les médias, en politique... – sur notre passé colonial et la gestion de son héritage. Partisans et opposants ont souvent des opinions tranchées. Celles-ci s'expriment parfois par des actions (provocantes) telles que la dégradation ou la destruction de monuments coloniaux ou le vol/la revendication de l'art congolais dans les musées belges.

Il est clair que la colonisation est une question sensible qui peut exacerber les passions. Les points de vue exprimés dans les débats remontent souvent à des événements et évolutions qui se sont produits pendant la colonisation. D'où l'importance de se pencher sur les racines historiques de ces débats pour décrypter les différentes voix du débat et nous forger notre propre opinion.

Dans ces leçons, vous explorerez les racines historiques des débats contemporains sur notre histoire coloniale en tant que membres de différents comités d'expert-es thématiques conseillant une autorité publique (comme le Parlement fédéral) ou une institution (comme un musée) sur la façon de gérer un héritage colonial spécifique (comme des monuments coloniaux et des toponymes dans l'espace public). Commencez **par vous focaliser sur un seul débat**. Sur quoi porte-t-il ? Quelles sont les voix dissonantes du débat ? Quels arguments avancent-elles ?

Cherchez ensuite les **racines historiques de ce débat**. Que s'est-il passé pendant la période coloniale – tant en Belgique qu'au Congo – pour susciter le débat ? Des sources historiques à la fois congolaises et belges et des textes de fond vous donnent un aperçu de ce pan du passé colonial.

Cette leçon est un travail de groupe. Répartissez-vous les articles d'opinion, les textes de fond et les sources, lisez-les et rassemblez vos conclusions. Discutez-en en respectant vos opinions et apprenez des idées de chacun-e.

Enfin, présentez les principales conclusions de la recherche et de la discussion au sein de votre comité d'expert-es. Cela peut se faire à l'aide d'une présentation Powerpoint, d'un poster, d'un petit film ou d'un autre moyen créatif que vous imaginez vous-même. Discutez ensuite de vos conclusions avec le reste de la classe.

Piste optionnelle

Il n'est pas toujours facile de s'excuser. Chaque élève du groupe essaie de trouver un certain nombre de choses pour lesquelles il ou elle voudrait s'excuser, en son nom propre ou au nom de sa famille, de sa commune, de son pays... Il peut s'agir de choses présentes ou passées.

Description du cas

Ces dernières années, la façon dont la Belgique traite son passé colonial est de plus en plus critiquée. La colonisation belge aurait été trop longtemps montrée sous un jour positif. Certain-es pensent que les atrocités du régime colonial ont été trop longtemps passées sous silence. De plus en plus de gens sont convaincus que la

reconnaissance du passé colonial et les prémices d'une réconciliation entre la Belgique et le Congo passent par les excuses de la Belgique. Parmi eux, le *Working Group Of Experts on People of African Descent* des Nations Unies, qui a conseillé en 2019 au gouvernement belge de présenter des excuses officielles pour les atrocités commises par le régime colonial. À l'été 2020, le roi Philippe a, pour la première fois, présenté des excuses. Un débat animé s'en est suivi. Les excuses sont-elles appropriées ? Qui doit présenter des excuses à qui ? Pourquoi devrait-on en présenter ? Que signifient-elles ? Et sont-elles suffisantes ?

En réponse au débat animé que suscitent les excuses de la Belgique pour son passé colonial, le Parlement belge met en place un comité d'expert·es qui doit se pencher sur le thème. En tant que membres de ce comité, on vous demande d'abord de contextualiser le débat, puis de rechercher et de discuter des racines historiques du problème, et enfin de présenter vos conseils.

Le débat

Distribuez les extraits des articles d'opinions de l'annexe 4.1 entre les membres du comité d'expert·es. Lisez-les, puis répondez ensemble aux questions ci-dessous.

- . Qui a la parole dans l'article d'opinion ? Quelle est sa fonction et sa position ?
- . Que pense cette personne des excuses (du roi Philippe) ? Sont-elles appropriées ? Sont-elles suffisantes ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- . Certaines personnes craignent que des excuses soient lourdes de conséquences. Lesquelles ?
- . Y a-t-il une différence entre exprimer des regrets et présenter des excuses ? Faut-il envisager ces deux aspects ensemble ?

Les racines historiques du débat

Avant de commencer à débattre des regrets ou des excuses, il est important de comprendre pourquoi certains pensent que des excuses devraient être présentées : le recours massif et structurel à la violence contre la population congolaise, ainsi que le racisme et la discrimination dont elle a souffert. Il est tout aussi crucial de comprendre que la population congolaise ne doit pas uniquement être perçue comme une victime passive de la colonisation.

Étape 1. Distribuez les textes et les extraits sources de l'annexe 4.2 entre les membres du comité d'expert·es. Tout le monde s'occupe d'un thème.

Thème 1 : Comment le Congo a-t-il été conquis et occupé ?

Thème 2 : Combien de victimes y a-t-il eu à l'époque de l'État indépendant du Congo ?

Thème 3 : Comment le régime colonial a-t-il opprimé le peuple congolais ?

Thème 4 : De quelles manières le système colonial a-t-il discriminé la population noire ?

Thème 5 : Comment la population congolaise a-t-elle composé avec la violence, l'oppression et la discrimination coloniales ?

Étape 2. Lisez le texte de fond, consultez les ressources et répondez aux questions.

Étape 3. Discutez de vos conclusions avec le reste du comité d'expert·es à l'aide des questions suivantes :

. Le système colonial se fondait sur l'oppression, la discrimination et la violence. Quels sont selon toi les exemples les plus marquants ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Quel impact la violence coloniale a-t-elle eu sur la population congolaise au cours des premières décennies de colonisation (à la fois sur l'ensemble de la population et au niveau individuel) ?

.....

.....

.....

.....

. De quelles manières les Congolais ont-ils composé avec la colonisation ? Peux-tu te mettre à leur place ?

.....

.....

.....

.....

.....

. Selon toi, pour quels événements historiques la Belgique devrait-elle ou pourrait-elle présenter des excuses au Congo ? Certains faits se distinguent-ils réellement ? Quelle est selon toi la plus grande injustice ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Étape 4 Présentez les conseils du comité au reste de la classe et discutez des résultats et des conclusions de votre recherche.

Extrait 1

DIKIEFU BANONA, Carine et SÉPULCHRE, Jean-Sébastien (membres de la division Afrique de Human Rights Watch), ‘Passer des regrets aux réparations (carte blanche)’, *Le Vif*, 30-06-2020.

[...] Soixante ans plus tard, la Belgique n’a toujours pas présenté d’excuses officielles pour les crimes et atrocités commis à l’époque coloniale. Il est temps de réexaminer enfin les recoins sombres du passé et d’ouvrir une discussion honnête. En juin, un groupe de manifestants scandait “réparations !” en agitant le drapeau de la République démocratique du Congo sur la statue équestre du roi Léopold II, alors que des milliers de personnes s’étaient rassemblées dans le cadre du mouvement mondial Black Lives Matter pour la fin des injustices raciales. Et en effet, les réparations sont bien ce dont la Belgique devrait parler.

Dans l’État indépendant du Congo (1885-1908) dont le roi des Belges Léopold II avait fait sa colonie personnelle, la vie des Noirs ne comptait pas. Les historiens ont décrit un régime basé sur le racisme et l’exploitation où la violence et la répression étaient omniprésentes. En témoignent les terribles images de Congolais mutilés lors d’abus flagrants endurés par le travail forcé, ou, moins connue, bien que tout aussi atroce, la violence sexuelle perpétrée contre les Congolais par les responsables coloniaux belges et leurs sentinelles. Selon les derniers calculs, les famines, les maladies et les tueries ont réduit de 1 à 5 millions de personnes la population du Congo - qui se serait située entre 11,5 et 15 millions d’habitants au début du règne de Léopold II.

En 1908, le gouvernement belge prend le relais, mais poursuit les pratiques racistes de Léopold II. Les historiens belges et congolais s’accordent depuis longtemps autour d’un consensus sur le caractère structurel de la répression coloniale. Mais le gouvernement belge n’avait jusque-là jamais démontré la volonté politique de reconnaître l’ampleur de la destruction du tissu social congolais au cours des décennies de domination. [...]

Ces vérités inconfortables de l’héritage colonial de la Belgique continuent d’alimenter un racisme bien réel dans le royaume. Des recherches ont montré que les individus d’ascendance africaine sont confrontés à une exclusion systémique dans l’éducation, l’emploi et les opportunités. L’année dernière, pour la première fois, la Belgique a reconnu sa responsabilité et s’est officiellement excusée pour les politiques de ségrégation en vertu desquelles des enfants métis ont été enlevés au Congo et placés dans des orphelinats en Belgique.

Ce mois-ci, le Parlement belge a annoncé qu’une commission serait créée pour examiner le passé colonial du pays. La question des réparations a également été soulevée. Comme l’a affirmé le président de la Chambre des représentants, Patrick Dewael : “Regrets ou excuses mis à part ... toute personne qui fait une erreur doit, selon notre code juridique, réparer les dommages causés”.

Vu les abus sur lesquels les parlementaires souhaitent se pencher, les réparations doivent être envisagées sous l’angle des droits humains. Par “réparations”, nous entendons les compensations financières, mais aussi la reconnaissance des atrocités passées et des dommages qu’ils continuent de causer, et la fin des abus qui continuent d’être commis. Les abus liés à la colonisation belge sont des violations extraordinairement graves des droits humains, qui seraient aujourd’hui considérées comme des crimes contre l’humanité.

Sur le principe, nous pensons que les descendants d’une victime de violations des droits humains devraient pouvoir demander réparation. Environ 95% de la population congolaise étant née après l’indépendance, des enquêtes devraient être conduites pour déterminer dans quelle mesure le colonialisme belge, par opposition aux pratiques ultérieures des gouvernements d’après l’indépendance, a contribué au dénuement actuel de la plupart des Congolais. [...]

Lexique

Ségrégation : séparation imposée, discrimination

Contribuable : personne qui paie des impôts

Le contribuable belge contribuerait certainement à toute réparation du gouvernement belge. Cela peut être contrebalancé par les avantages économiques tirés du colonialisme, sur lesquels la Belgique continue de prospérer. Enfin, les victimes d'abus passés ne doivent jamais être oubliées. À cette fin, monuments ou musées, l'éducation et une forte sensibilisation du public contribueront à couper court à toute déformation de l'histoire et à ce que de tels crimes ne se reproduisent plus.

Si la Belgique ne peut se défaire de son passé colonial, il n'est pas trop tard pour réparer ses retombées contemporaines et construire ainsi un avenir fondé sur la justice et l'égalité.

Extrait 2

TOULIER, Aubry, 'Le Roi Philippe doit-il présenter ses excuses pour Léopold II ? Les arguments pour et contre', *rtbf.be*, 12-06-2020.

Depuis les manifestations contre le racisme de ce dimanche, les statues de Léopold II tombent en Belgique. Tous les yeux sont rivés sur la famille royale. Le Roi Philippe doit-il s'excuser pour les atrocités commises au Congo par son ancêtre ?

«Le Roi doit-il présenter ses excuses pour les actes de Léopold II ?» La question est clivante. Patricia Van Schuylenbergh, historienne à l'AfricaMuseum, et le constitutionnaliste Francis Delpérée pèsent le pour et le contre.

La monarchie doit descendre de son piédestal

Patricia Van Schuylenbergh, historienne à l'AfricaMuseum, souhaite que la famille royale fasse un geste : «Il serait utile que la monarchie puisse faire un pas en direction de cette histoire et reconnaisse qu'on ne peut pas se voiler la face continuellement.»

Tout en indiquant qu'il n'y a pas de filiation directe entre le roi actuel et le Roi Léopold II, la cheffe du service Histoire et Politique chez Musée royal de l'Afrique centrale avance : «La monarchie doit descendre de son piédestal. Il y a une prise de responsabilité qui doit être faite.»

Le constitutionnaliste et sénateur honoraire, Francis Delpérée estime quant à lui qu'il faut faire la distinction entre les deux casquettes que Léopold II portait à l'époque : «Léopold, chef indépendant de l'État du Congo, n'agissait pas en sa qualité de Roi des Belges au Congo.»

Patricia Van Schuylenbergh nuance : «Léopold II était avant tout le Roi des Belges, tout comme le Roi Philippe.»

Une question entre la RDC et la Belgique

L'ancien sénateur cdH, qui s'exprime en son nom, trouve que la question des excuses doit se poser dans le cadre des relations extérieures entre la Belgique et le RDC. «Le Congo attend-il ce geste ? Ça doit être discuté entre les deux États et pas avec des représentants de la diaspora.»

Il se rappelle aussi de sa participation à un colloque au Congo en 2010, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo : «Pour représenter la Belgique, il n'y avait qu'Yves Leterme ainsi que le couple royal. J'y assistais en tant que professeur et non en tant qu'homme politique. Personne ne m'a dit que le Congo demandait des excuses, mais je concède que je n'y ai pas rencontré la population.»

Patricia Van Schuylenbergh estime néanmoins que la famille royale a un rôle important à jouer dans l'évolution des pensées : «Il ne faut pas seulement décoloniser les monuments, mais les esprits aussi. C'est beaucoup plus compliqué et cela prend beaucoup plus de temps, mais dans ce cadre, l'éducation est essentielle.»

Avant d'ajouter : «On voit que la question du racisme revient comme un boomerang et est plus que jamais pertinente. Comment apaiser les esprits si l'on ne fait pas un retour en arrière sur la colonisation ?»

La balle est dans le camp du gouvernement

Au niveau de la constitution, le Roi peut-il directement présenter ses excuses ? Le constitutionnaliste rappelle : «Le Roi n'agit jamais seul : il doit avoir l'aval du gouvernement. La balle est donc dans le camp du gouvernement.» [...]

Lexique

Clivant qui divise l'opinion

Piédestal : support de statue. Au sens figuré, quelqu'un qui est sur un piédestal est admiré de tous.

Constitutionnaliste : personne spécialisée en droit constitutionnel

Honoraire : personne qui n'exerce plus une fonction mais qui en garde le titre

Extrait 3

SHE OKITUNDU, Léonard (ex-ministre des Affaires étrangères (Kinshasa), *Le Soir*, 05-08-2020.

Ne nous voilons pas la face : les Congolais ont gardé un mauvais souvenir de la colonisation! Apartheid de fait, travaux forcés, racisme, tout cela explique les révoltes et les jeunes doivent apprendre l'histoire du pays.

Cependant la communication du roi Philippe, le 30 juin dernier, est très importante : il a exprimé des regrets, qui seront peut-être transformés en excuses par un prochain gouvernement. Soixante ans après, il donne raison à Patrice Lumumba, dont le discours avait tant choqué le roi Baudouin. La lettre du roi Philippe doit inspirer les travaux de la future commission parlementaire qui devra travailler dans la sérénité et rechercher la vérité. Mais il faudra aussi que la Belgique s'interroge sur ce qu'elle a fait au Congo depuis les années 60. Je crains que le bilan soit négatif, elle a longtemps soutenu la dictature de Mobutu, ce régime qui a amené le pays là où il se trouve aujourd'hui. Il faudra aussi réexaminer la philosophie de la coopération de la Belgique avec le Congo : jusqu'à présent, il s'agissait plutôt de philanthropie que de développement durable, d'égal à égal...

On n'évitera pas la question des réparations et l'agence de coopération Enabel devra cesser d'être « caritative », « philanthropique »... Il nous faut revenir au discours prononcé par Patrice Lumumba en 1960, qui souhaitait que Belges et Congolais travaillent ensemble. Dans une telle perspective, nous pourrions résoudre le problème de la pauvreté, trouver un cadre pour la diaspora, attirer les investisseurs. Il n'est pas trop tard pour être « gagnant-gagnant », Belges et Congolais, avec une ouverture vers l'Union européenne où les Belges sont bien représentés par Charles Michel et Didier Reynders. J'espère que la commission débouchera sur tout cela. Le roi Philippe ayant ouvert la voie, une autre époque pourrait alors souvrir...

Lexique

Apartheid : régime de discrimination et de séparation de la société qui consiste en la séparation des Noirs et des Blancs en Afrique du Sud jusqu'en 1994

Philanthropie : désigne des actes de bienfaisance ou autres bonnes œuvres qui aident les autres ou la société. Ceci peut inclure le don d'argent, le bénévolat, l'effort ou d'autres formes d'altruisme.

Caritatif : destiné à porter secours aux plus défavorisés

Thème 1

Comment le Congo a-t-il été conquis et occupé ?

Texte de fond

L'histoire coloniale du Congo et de la Belgique fut violente. En 1885, Léopold II, Roi des Belges, reçut la permission des autres puissances européennes et des États-Unis d'Amérique de coloniser le Congo – ce dont il rêvait depuis des années. C'était désormais à ses soldats de s'emparer de cette gigantesque région. Des expéditions militaires occupèrent progressivement la colonie en établissant des postes gouvernementaux le long des principaux cours d'eau et routes et en concluant des accords avec l'élite congolaise. Si cette dernière refusait de coopérer – comme c'était souvent le cas – l'armée coloniale attaquait.

L'occupation de l'immense territoire congolais fut extrêmement lente. Lorsque Léopold II transféra le contrôle de sa colonie au gouvernement belge en 1908, le processus n'était pas encore achevé. Les guerres de conquête initiées sous Léopold II se poursuivirent de plus belle. Les communautés congolaises continuèrent de refuser de se soumettre spontanément au colonisateur. Il fallut attendre les années 1920 pour que le régime colonial réussisse à instaurer une forme de contrôle sur l'ensemble du territoire congolais.

Une fois qu'une zone était occupée, cela ne signifiait pas pour autant la fin de la violence coloniale et des guerres. Tout au long de l'histoire coloniale, il y a eu des soulèvements majeurs et mineurs contre la domination coloniale. Le peuple congolais s'est rebellé, a fait grève ou a manifesté. Les autorités coloniales ont chaque fois répondu par la violence pour réprimer la résistance congolaise.

Source historique

En 1890, l'expédition de reconnaissance de Léon Roget atteignit le nord du Congo. Au nom de Léopold II, il y conclut un certain nombre de traités avec les sultans qui régnaient sur la région. Il tenta ainsi de l'occuper. Ci-dessous un exemple :

'Acte de soumission

11 février 1890

Mr. **Roget**, Léon agissant au nom de l'**État indépendant du Congo** et **Djabirri chef** de la région Bandja, rive droite de l'Ouellé s'étant réunis à Djabirri le onzième jour de février 1890 dans le but de prendre certaines mesures d'intérêt commun, sont convenus, après mûre délibération, des dispositions suivantes qui constituent l'objet du présent acte.

ARTICLE I. **Djabirri** déclare tant en son nom qu'au nom de ses vassaux, de ses héritiers et de ses successeurs, **reconnaitre pleinement l'autorité de l'État indépendant du Congo**, en accepter les lois et y promettre obéissance. Il déclare solennellement que ces territoires ne sont administrés que par lui et ses vassaux, qu'il ne paie tribut à aucun chef, qu'il ne relève d'aucun chef et qu'il jouit par conséquent de la plénitude de son indépendance vis-à-vis des autres chefs indigènes sur le territoire de Bandja.

ARTICLE II. La soumission dudit chef Djabirri à l'État indépendant du Congo est consacrée par son acceptation du drapeau de l'État et par l'**octroi d'un présent** qu'il déclare avoir reçu et dont il donne décharge par la présente.

Lexique

Délibération : discussion

Acte : écrit qui constate une convention. Ici le document constate la soumission du chef Djabirri à l'État indépendant du Congo.

Vassaux, pluriel de vassal. Celui qui est fidèle et considéré comme inférieur à un roi, un seigneur ou un ecclésiastique (ici, c'est au chef).

Tribut : ce qu'un peuple, un État était obligé de fournir à un autre dont il était dépendant

Plénitude : entièreté

Présent : cadeau

Natif : personne qui est née à cet endroit

ARTICLE III. L'État indépendant du Congo garantit au chef Djabirri et aux natifs établis sur les territoires dont il est question à l'article I, la propriété et le libre usage des terrains qu'ils cultivent en ce moment.



Questions

Qui a conclu un accord en signant le traité ci-dessus ?

.....
.....

Que signifiait cet accord pour chacune des parties ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'est-ce qui te frappe concernant les signatures ? Penses-tu que les deux parties attachent la même importance au traité ?

.....
.....
.....
.....
.....

Est-ce que les contacts entre le régime colonial de Léopold II et un dirigeant congolais se déroulaient toujours aussi bien que le suggère l'accord ci-dessus ?

.....
.....
.....

Thème 2

Combien de victimes y a-t-il eu à l'époque de l'État indépendant du Congo ?

Texte de fond

Les premières décennies de colonisation sous Léopold II ont été particulièrement violentes. Le Congo a été conquis et occupé par la violence. Une fois sous contrôle colonial, les habitants devaient produire du caoutchouc pour les autorités et les entreprises coloniales. S'ils ne produisaient pas assez de caoutchouc, ils étaient punis. L'armée coloniale ou les soldats des entreprises de caoutchouc venaient alors incendier des maisons, commettre des rapt, exécuter, mutiler, violer...

La violence et l'exploitation coloniales ont eu un impact dévastateur sur de vastes pans du Congo. La population a chuté de façon vertigineuse. Les gens étant contraints de produire du caoutchouc ou de fuir le colonisateur, la terre n'était plus suffisamment travaillée, ce qui a provoqué des famines. La population affaiblie par le travail forcé et la malnutrition était en outre beaucoup plus vulnérable aux maladies telles que la maladie du sommeil, qui pouvait causer des épidémies catastrophiques. Il y a eu également moins de naissances. Frappés par la crise, beaucoup de gens ne pensaient pas à faire des enfants. Les conséquences dévastatrices du régime de pillage de Léopold ont continué à créer des remous après que le gouvernement belge ait supplanté le roi vivement critiqué au Congo.

Quelle fut l'ampleur du déclin démographique ? En raison du manque de données fiables, donner des chiffres exacts est difficile. Des estimations prudentes font état d'un déclin de 1 à 5 millions de personnes entre 1885 et 1930, alors qu'il y avait quelque 10 millions de Congolais.

Source historique

Vers 1903, le régime violent de pillage de Léopold II au Congo était de plus en plus critiqué, en particulier par les Britanniques. La pression sur le roi était telle qu'il se sentit obligé d'envoyer une commission d'enquête dans sa colonie. L'objectif était de réfuter les accusations à l'encontre de son régime. La commission sillonna le Congo en 1904 pour s'entretenir avec des fonctionnaires, des employés et des missionnaires coloniaux, mais aussi avec des Congolais. Son rapport d'enquête parut en 1905. Contrairement à ce qu'espérait Léopold, la commission confirma les charges. Ci-dessous un extrait du rapport de recherche :

« V. — DÉPOPULATION.

Plusieurs missionnaires entendus par la Commission signalent la dépopulation qu'ils disent avoir constatée dans certaines régions qui leur sont particulièrement connues. Il est évident que la Commission n'a pu juger par elle-même du fondement de ces appréciations. Toutefois, si l'on accepte les données de Stanley, il est certain qu'une grande partie de la population a dû disparaître, car, à partir du Stanley-Pool jusqu'à Nouvelle-Anvers et même plus haut, les rives du fleuve sont presque désertes. On conçoit d'ailleurs aisément que les populations riveraines qui, les premières, furent frappées par les réquisitions du blanc aient essayé de se soustraire à ces prestations et se soient réfugiées sur la rive française ou en des points du territoire où elles supposaient que l'impôt ne pouvait les atteindre.

[...] Les missionnaires ont exprimé également l'opinion que, dans certaines régions où les expéditions militaires ont été nombreuses et où les impositions, mal réparties, pèsent trop lourdement sur certains villages,

Lexique

Missionnaire: religieux ou religieuse chargé-e de propager la foi.

Dépopulation: baisse de la population d'un pays

l'anxiété, la dépression qui sont la conséquence de cet état de choses, avaient provoqué la dépopulation : les indigènes, manquant de confiance, ne se construisaient que des abris provisoires qui les défendaient mal contre les intempéries; à la moindre alerte, ils fuyaient dans la brousse et dans les îles du fleuve; d'où une mortalité considérable.

[...] Nous avons nous-mêmes signalé les désastreux effets du portage et montré que le travail excessif imposé aux indigènes aux alentours de certains grands postes avait pour effet de dépeupler la contrée.

[...] De ce qui précède, on ne doit pas conclure que la population soit partout en décroissance ou que les unions soient toujours stériles. Nous avons pu constater, notamment, que dans les bassins du Lopori et de la Maringa, ainsi que sur les rives du Congo, depuis Mobeka jusqu'aux Falls, les villages sont nombreux et peuplés et les jeunes enfants en nombre considérable. »

[...]

Questions

Quel était l'objectif de la commission lorsqu'elle se rendit au Congo pour rédiger ce rapport de recherche ? Quel fut le résultat ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur quelles informations les membres de la commission s'appuyèrent-ils ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

D'après les extraits ci-dessus, quel impact le régime colonial de Léopold a-t-il eu sur la population congolaise ? Comment ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La situation était-elle aussi grave partout selon les membres de la commission ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Comment l'extrait représente-t-il les Congolais ? Subissent-ils la colonisation ou agissent-ils ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème 3

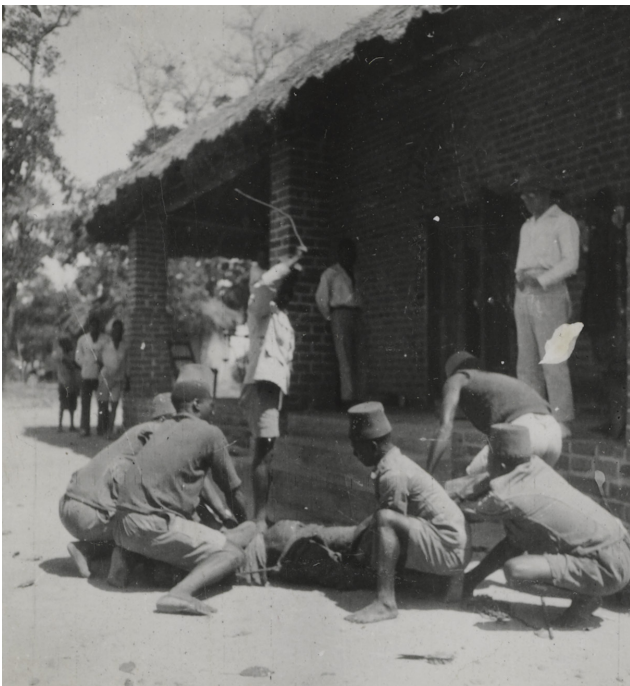
Comment le régime colonial a-t-il opprimé le peuple congolais ?

Texte de fond

La colonisation du Congo reposait sur les bonnes intentions des Belges. Tant l'administration de l'État indépendant du Congo que les autorités belges étaient d'avis que la colonisation devait profiter aux Congolais. Les Belges les libéraient des guerres tribales et des coutumes primitives comme l'esclavage, le cannibalisme, la superstition et la polygamie, voilà comment on justifiait la colonisation. À en croire les Belges, grâce à eux, les Congolais avaient accès à l'éducation et aux soins pour les malades, ils étaient bien gouvernés et les ressources naturelles de leur pays étaient enfin exploitées.

Dans la pratique, de nombreux Congolais vécurent la colonisation de manière très différente. Elle était en effet synonyme de travail forcé et d'exploitation, d'impôts, de migration forcée, d'interdiction de voyager... La colonisation signifiait aussi la discrimination par les colonisateurs blancs de la population noire, considérée et traitée comme inférieure par de nombreux Belges. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup de Congolais aient résisté, par exemple en éludant les impôts ou en se soustrayant aux prestations obligatoires.

Cas 4 Excuses de la Belgique pour la colonisation



Pour punir les sujets indisciplinés, les autorités coloniales disposaient de toute une gamme d'options juridiques : amendes, emprisonnement, châtiments corporels, bannissement... voire la peine de mort, même si celle-ci était rarement appliquée. En pratique, il y a eu beaucoup de sanctions arbitraires et les forces de l'ordre coloniales ont parfois commis des atrocités. Le symbole de la répression coloniale était la chicotte, un fouet à lanières tressées, traditionnellement en cuir de rhinocéros ou en hippopotame avec lequel certains Belges se plaisaient à battre les Congolais pour les punir d'une prétendue désobéissance.

Un soldat de l'armée coloniale est fouetté, non daté (AfricaMuseum, AP0.0.36930)

Sources historiques

Extraits de lettres du Belge Édouard Mahute, sous-lieutenant de l'armée coloniale, à sa sœur Caroline et à son mari Jules lors de son séjour dans l'État indépendant du Congo de 1888 jusqu'à sa mort en 1890.

15-10-1889

[...]

Comme moyens de répression contre les **nègres** on a le **fouet** autrement appelé **chicotte**. C'est un nerf de bœuf. [...]

Le fouet n'est appliqué qu'aux hommes de la **Force publique**. On ne peut leur en donner que 25 coups par jour ; le patient se couche sur le ventre, 4 hommes lui tiennent les bras & les jambes, **le cafard de semaine frappe et l'adjutant compte**. On arrête au premier sang, ce qui n'empêche que le gaillard à parfois les **cuisses en sang**, car la chicotte replie étant très flexible et alors des morceaux de peau sont arrachés; chaque coup ferme une ligne blanche sur le derrière noir. La **première fois** que j'ai assisté à cela, j'ai eu le cœur soulevé de **dégoût**, je suis parti. Mais maintenant cela ne me fait plus rien, **je ris plutôt des cris des battus**, car je sais à présent que le fouet est un mal nécessaire et que sans lui on ne pourrait faire marcher ces **hommes dépourvus d'intelligence**. [...]

6-4-1890

Les noirs ont besoin d'une surveillance permanente. Ils sont **paresseux dans l'âme** et à peine le blanc a-t-il tourné les talons que tous, chefs et ouvriers, sont assis ou couchés, les outils entre les jambes. Aussi nous avons presque toujours un bon **bâton** avec nous et nous **distribuons à tort et à travers des coups** et nous sommes **toujours sûrs de frapper juste**. [...]

Questions

Qui est Édouard Mahute ? À qui écrit-il ?

.....

.....

.....

.....

.....

Que fait Mahute des Congolais qui ne lui obéissent pas ? Quels exemples donne-t-il ? Comment décrit-il le peuple congolais ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Thème 4

De quelles manières le système colonial discriminait-il la population noire ?

Texte de fond

Le système colonial était fondé sur une distinction stricte entre l'homme blanc et l'homme noir, coloniaux et colonisés, Belges et Congolais. Les Congolais colonisés noirs avaient un statut inférieur et moins de droits que les coloniaux belges blancs.

La discrimination était inscrite dans la loi. Les colonisés noirs n'étaient pas autorisés à se déplacer ni à voyager librement. Dans les villes, ils devaient vivre dans des quartiers distincts, séparés des quartiers coloniaux où ils ne pouvaient se rendre que pour travailler. Ils étaient jugés différemment et punis plus sévèrement que les coloniaux blancs. Dans les écoles distinctes pour enfants noirs, ils n'avaient accès qu'à l'enseignement secondaire. Les études supérieures leur étaient difficilement accessibles. Les colonisés noirs avaient un accès plus limité aux soins de santé que les coloniaux blancs. Au sein des autorités, de l'armée et des entreprises coloniales, ainsi que de l'Église catholique, ils ne se voyaient attribuer que des fonctions subordonnées. Seuls les hommes noirs étaient contraints au travail forcé par les autorités coloniales. Et lorsqu'ils étaient employés, ils étaient bien moins payés que les hommes blancs.

En plus de ce système discriminatoire, les Congolais étaient confrontés au racisme quotidien de nombreux Belges, qui les méprisaient et les traitaient comme des êtres inférieurs. Le surnom de « boy » (garçon en anglais) dont les coloniaux affublaient leurs domestiques noirs alors qu'ils étaient pour la plupart des hommes adultes en est un exemple frappant. Les colonisés noirs durent en outre tolérer toutes sortes d'insultes racistes comme « macaque » et même de la violence physique.

Source historique

Extraits du témoignage en français de Jean-Jacques Tamba de la série de Canvas, *Kinderen van de Kolonie*, de 2018. Tamba est né en 1940. Durant son enfance à Boma, sur la côte atlantique, il fréquentait une école catholique et officiait en tant que boy (domestique noir) pour une famille belge. Dans ces extraits, il revient sur la manière dont il a vécu la ségrégation, le racisme et la discrimination coloniaux. Le témoignage est également accessible en ligne sur VRT.NU¹.

« Il fallait se présenter soi-même chez les Blancs. « Monsieur, je cherche du travail ». « Bien », répondait-il. « J'ai du travail pour toi, mais comme boy moké ». On disait aussi chichi-boy. C'était ce qu'on appelait le kazakendrager de madame. Tu étais le chouchou de madame. Quand madame allait faire ses courses, tu devais porter son panier et la suivre pendant qu'elle le remplissait. Mais avant de rentrer à la maison, les femmes coloniales allaient d'abord boire un apéritif. Les femmes européennes prenaient l'apéritif ensemble et moi comme boy je devais rester dehors avec le panier de madame. Nous, on ne pouvait pas rentrer dans l'hôtel. »

[...]

« L'hôpital noir c'était un hôpital qui était à Boma. C'était vraiment écrit sur la façade : « Hôpital noir ». C'était un hôpital pour Noirs, les Blancs n'allaient jamais à l'hôpital, parce qu'au Congo, on ne vivait jamais vraiment ensemble.

[...]

« Je connais une femme belge qui était à Boma même. Elle habitait en face de l'hôtel Excelsior. Et cette femme-là... Attention, tous les Belges au Congo n'étaient pas contre nous. Beaucoup voulaient être gentils avec nous, mais ils ne pouvaient

1. VRT, Canvas, *Kinderen van de Kolonie*, saison 2, <https://vrtnu.page.link/uwZ5ZBfDRM5wW1s17>, consulté le 17 décembre 2020.

pas. Ils ne pouvaient pas avoir de contact avec les Noirs, qu'il fallait commander et avec lesquels on ne pouvait pas sympathiser. [Selon les normes coloniales de l'époque, NDLR.] Et cette femme aimait vraiment beaucoup son boy. Elle lui avait donné la main et même un baiser. C'était mal vu. La direction l'a rappelée à l'ordre. Elle a dû payer une amende de 500 francs belges pour avoir sympathisé avec un Noir. »

« Tu sais vraiment que tu es colonisé. On vivait avec ce sentiment tous les jours et ce sentiment d'infériorité est resté longtemps. Surtout parce qu'on voyait qu'aucun Blanc ne voulait réellement... ils nous considéraient vraiment comme des attardés. »

« Prenez mon père par exemple. Il avait fait quelque chose. Son patron l'a emmené au commissariat. Le commissaire était flamand. Le patron de mon père aussi. Il est arrivé là-bas et ils ne parlaient pas français, sinon on les aurait compris. Mais ils parlaient flamand. « Dingene, dingene », on disait... Et sans... tu n'avais pas la chance de te défendre au Congo. C'est le commissaire qui a décidé. Il a pris la version de son compatriote, qui parlait flamand et il a dit : « M. Jonathan vous serez condamné à deux mois de prison. »

Questions

Qui a la parole ici ?

.....

Quels exemples le témoin donne-t-il de la façon dont le monde des coloniaux blancs était distinct de celui des habitants noirs de sa ville natale de Boma ? Donne-t-il également des exemples de contacts entre les hommes blancs et noirs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quels exemples de discrimination donne-t-il ? Y voit-il une injustice ?

.....
.....
.....
.....

Comment le racisme et la discrimination quotidiens ont-ils changé la perception que le témoin avait de lui-même ?

.....
.....

Thème 5

Comment la population congolaise a-t-elle composé avec la violence, l'oppression et la discrimination coloniales ?

Texte de fond

Le peuple congolais n'a pas fait que subir la colonisation. Les réactions étaient très diverses. Une partie de l'élite coopéra bon gré mal gré (qu'ils le veuillent ou non) avec le colonisateur. Les chefs, rois et sultans congolais dirigeaient leurs sujets au nom des autorités coloniales. S'ils ne le faisaient pas, ils étaient remplacés par un membre de la famille plus respectueux des lois. Les autorités, les entreprises et l'Église coloniales s'appuyaient dans une large mesure sur des Congolais et Congolaises exerçant des fonctions subalternes telles qu'assistante médicale, infirmière, soldat, missionnaire de second ordre, clercs administratifs... L'armée coloniale – la Force publique – était également composée de milliers de soldats noirs, dirigés par une centaine d'officiers blancs. Des millions de travailleurs noirs faisaient tourner l'économie coloniale. Eux non plus n'avaient pas vraiment le choix. Ils étaient contraints au travail forcé ou devaient travailler pour les Belges blancs parce que c'était le seul moyen de gagner de l'argent.

La colonisation rencontrait également une grande résistance. Une résistance collective, à petite et grande échelle. Les Congolais prenaient les armes contre le colonisateur, manifestaient ou se mettaient en grève. Mais aussi une résistance individuelle. Les Congolais étaient extrêmement créatifs en se soustrayant à leurs obligations envers le colonisateur. Ils enfreignaient les interdictions de voyager, éludaient l'impôt, échappaient au travail forcé, sabotaient leurs récoltes...

Toutes les résistances n'étaient pas aussi ouvertes ou actives, par crainte de la répression coloniale. Le peuple congolais se moquait, par exemple, des Belges en les affublant de surnoms, en les mettant en scène dans des chansons, en racontant des histoires et en répandant des rumeurs. Une autre manière de critiquer la colonisation et de se plaindre de leur sort.



Soldats de la Force publique lors d'un défilé, années 1940 (Wikimedia Commons)



Le commissaire du district et les chefs congolais de la région de Stanleyville, 1928 (AfricaMuseum, HP.1965.14.155)



Campagne de vaccination coloniale (Musée de l'Afrique - AfricaMuseum, AP.0.1.5432)



Cas 4 Excuses de la Belgique pour la colonisation

Un fonctionnaire colonial et ses soldats collectant l'impôt, 1919 (AfricaMuseum, HP.1956.15.1374)

Qui a pris les photos ? S'agit-il d'une source coloniale (la photo a-t-elle été prise par un photographe blanc) ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que ou qui représentent les photos ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les photos donnent une image claire de la coopération coloniale entre les colonisateurs blancs et les colonisés noirs. Qu'est-ce qui te frappe concernant la position des colonisés noirs et des colonisateurs blancs ? Qui est majoritaire ? La position des gens et leur nombre te permettent-ils de déduire quelque chose de leur pouvoir et de leur rôle colonial ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cas 4 Excuses de la Belgique pour la colonisation

Réparations belges au Congo

Introduction

L'année 1960 met un terme à 75 ans de domination belge sur le Congo. Notre histoire coloniale est pourtant loin d'être terminée. Aujourd'hui, différents débats font rage – dans les médias, en politique... – sur notre passé colonial et la gestion de son héritage. Partisans et opposants ont souvent des opinions tranchées. Celles-ci s'expriment parfois par des actions (provocantes) telles que la dégradation ou la destruction de monuments coloniaux ou le vol/la revendication de l'art congolais dans les musées belges.

Il est clair que la colonisation est une question sensible qui peut exacerber les passions. Les points de vue exprimés dans les débats remontent souvent à des événements et évolutions qui se sont produits pendant la colonisation. D'où l'importance de se pencher sur les racines historiques de ces débats pour décrypter les différentes voix du débat et nous forger notre propre opinion.

Dans ces leçons, vous explorerez les racines historiques des débats contemporains sur notre histoire coloniale en tant que membres de différents comités d'expert-es thématiques conseillant une autorité publique (comme le Parlement fédéral) ou une institution (comme un musée) sur la façon de gérer un héritage colonial spécifique (comme des monuments coloniaux et des toponymes dans l'espace public). Commencez **par vous focaliser sur un seul débat**. Sur quoi porte-t-il ? Quelles sont les voix dissonantes du débat ? Quels arguments avancent-elles ?

Cherchez ensuite les **racines historiques de ce débat**. Que s'est-il passé pendant la période coloniale – tant en Belgique qu'au Congo – pour susciter le débat ? Des sources historiques à la fois congolaises et belges et des textes de fond vous donnent un aperçu de ce pan du passé colonial.

Cette leçon est un travail de groupe. Répartissez-vous les articles d'opinion, les textes de fond et les sources, lisez-les et rassemblez vos conclusions. Discutez-en en respectant vos opinions et apprenez des idées de chacun.

Enfin, présentez les principales conclusions de la recherche et de la discussion au sein de votre comité d'expert-es. Cela peut se faire à l'aide d'une présentation Powerpoint, d'un poster, d'un petit film ou d'un autre moyen créatif que vous imaginez vous-même. Discutez ensuite de vos conclusions avec le reste de la classe.

Description du cas

Certains trouvent que la Belgique devrait présenter des excuses pour la colonisation. D'autres sont d'avis que pour vraiment se racheter, elle devrait rembourser sa dette. Le débat sur les réparations au Congo est cependant très complexe, car la question de principe de savoir si des réparations sont à l'ordre du jour s'accompagne de nombreuses autres, comme qui indemnise qui ? Et à hauteur de combien ? Peut-on estimer les réparations sur la base des profits que la Belgique a tirés du Congo ?

Une idée récurrente chez les partisans des réparations est que la colonisation du Congo a considérablement enrichi les Belges au détriment des Congolais (même si les historiens soulignent que l'histoire coloniale ne doit pas être réduite à une opposition entre coupables et gagnants blancs, d'une part, et victimes noires, d'autre part). Si cette idée justifie des réparations, certains pensent également qu'une analyse coûts-bénéfices de la colonisation belge pourrait contribuer à estimer d'éventuelles réparations.

En réponse au débat sur d'éventuelles réparations de la Belgique au Congo, le Parlement belge met en place

un comité d'expert-es qui doit se pencher sur le thème. En tant que membres de ce comité, on vous demande d'abord de contextualiser le débat, puis de rechercher et de discuter des racines historiques du problème, et enfin de présenter vos conseils.

Le débat

Distribuez les extraits des articles d'opinion de l'annexe 2.1 entre les membres du comité d'expert-es. Lisez-les, puis répondez ensemble aux questions ci-dessous.

- . Pourquoi des réparations doivent-elles intervenir, selon certains ? (Que faut-il « rembourser » ?)
- . Peut-on chiffrer ce remboursement ? Et comment peut-on le faire ou pourquoi est-ce impossible ?
- . Les opposants aux réparations évoquent-ils des arguments historiques ? Ou des questions d'actualité influencent-elles le débat ? Quels arguments ou problèmes sont abordés dans les documents ?
- . Quelles sont les alternatives aux réparations ? Que pourrait faire la Belgique au lieu de rembourser en espèces ?

Les racines historiques du débat

Pour pouvoir suivre le débat sur d'éventuelles réparations, il est primordial de comprendre comment la Belgique a exploité le Congo et qui en a tiré profit.

Étape 1 Distribuez les textes et les extraits sources de l'annexe 4.2 entre les membres du comité d'expert-es. Tout le monde s'occupe d'un thème.

Thème 1 : Que produisait l'économie coloniale ?

Thème 2 : Quel rôle les grandes entreprises jouaient-elles dans l'économie coloniale ?

Thème 3 : Quelle était l'importance du travail forcé dans l'économie coloniale ?

Thème 4 : À qui en Belgique a profité la colonisation ?

Thème 5 : À qui a profité la colonisation au Congo ?

Étape 2 Lisez le texte de fond, consultez les ressources et répondez aux questions.

Étape 3 discutez de vos conclusions avec le reste du comité d'expert-es sur la base des questions suivantes :

- . Comment fonctionnait l'économie coloniale au Congo : quels types d'entreprises y étaient actives ? Entre quelles mains étaient ces entreprises ? Qui y travaillait ? Quelles étaient les conditions de travail ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. À qui a profité la colonisation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. Qui étaient les perdants ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

. L'économie coloniale était-elle, selon toi, organisée équitablement ? Les réparations peuvent-elles arranger les choses ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Étape 4 Présentez les conseils du comité au reste de la classe et discutez des résultats et des conclusions de votre recherche.

Extrait 1

DIKIEFU BANONA, Carine et SÉPULCHRE, Jean-Sébastien (membres de la division Afrique de Human Rights Watch), ‘Passer des regrets aux réparations (carte blanche)’, Le Vif, 30-06-2020.

[...] Soixante ans plus tard, la Belgique n’a toujours pas présenté d’excuses officielles pour les crimes et atrocités commis à l’époque coloniale. Il est temps de réexaminer enfin les recoins sombres du passé et d’ouvrir une discussion honnête. En juin, un groupe de manifestants scandait “réparations !” en agitant le drapeau de la République démocratique du Congo sur la statue équestre du roi Léopold II, alors que des milliers de personnes s’étaient rassemblées dans le cadre du mouvement mondial Black Lives Matter pour la fin des injustices raciales. Et en effet, les réparations sont bien ce dont la Belgique devrait parler.

Dans l’État indépendant du Congo (1885-1908) dont le roi des Belges Léopold II avait fait sa colonie personnelle, la vie des Noirs ne comptait pas. Les historiens ont décrit un régime basé sur le racisme et l’exploitation où la violence et la répression étaient omniprésentes. En témoignent les terribles images de Congolais mutilés lors d’abus flagrants endurés par le travail forcé, ou, moins connue, bien que tout aussi atroce, la violence sexuelle perpétrée contre les Congolais par les responsables coloniaux belges et leurs sentinelles. Selon les derniers calculs, les famines, les maladies et les tueries ont réduit de 1 à 5 millions de personnes la population du Congo - qui se serait située entre 11,5 et 15 millions d’habitants au début du règne de Léopold II.

En 1908, le gouvernement belge prend le relais, mais poursuit les pratiques racistes de Léopold II. Les historiens belges et congolais s’accordent depuis longtemps autour d’un consensus sur le caractère structurel de la répression coloniale. Mais le gouvernement belge n’avait jusque-là jamais démontré la volonté politique de reconnaître l’ampleur de la destruction du tissu social congolais au cours des décennies de domination. [...]

Ces vérités inconfortables de l’héritage colonial de la Belgique continuent d’alimenter un racisme bien réel dans le royaume. Des recherches ont montré que les individus d’ascendance africaine sont confrontés à une exclusion systémique dans l’éducation, l’emploi et les opportunités. L’année dernière, pour la première fois, la Belgique a reconnu sa responsabilité et s’est officiellement excusée pour les politiques de ségrégation en vertu desquelles des enfants métis ont été enlevés au Congo et placés dans des orphelinats en Belgique.

Ce mois-ci, le Parlement belge a annoncé qu’une commission serait créée pour examiner le passé colonial du pays. La question des réparations a également été soulevée. Comme l’a affirmé le président de la Chambre des représentants, Patrick Dewael : “Regrets ou excuses mis à part ... toute personne qui fait une erreur doit, selon notre code juridique, réparer les dommages causés”.

Vu les abus sur lesquels les parlementaires souhaitent se pencher, les réparations doivent être envisagées sous l’angle des droits humains. Par “réparations”, nous entendons les compensations financières, mais aussi la reconnaissance des atrocités passées et des dommages qu’ils continuent de causer, et la fin des abus qui continuent d’être commis. Les abus liés à la colonisation belge sont des violations extraordinairement graves des droits humains, qui seraient aujourd’hui considérées comme des crimes contre l’humanité.

Sur le principe, nous pensons que les descendants d’une victime de violations des droits humains devraient pouvoir demander réparation. Environ 95% de la population congolaise étant née après l’indépendance, des enquêtes devraient être conduites pour déterminer dans quelle mesure le colonialisme belge, par opposition aux pratiques ultérieures des gouvernements d’après l’indépendance, a contribué au dénuement actuel de la plupart des Congolais. [...]

Lexique

Ségrégation : séparation imposée, discrimination

Contribuable : personne qui paie des impôts

Le contribuable belge contribuerait certainement à toute réparation du gouvernement belge. Cela peut être contrebalancé par les avantages économiques tirés du colonialisme, sur lesquels la Belgique continue de prospérer. Enfin, les victimes d'abus passés ne doivent jamais être oubliées. À cette fin, monuments ou musées, l'éducation et une forte sensibilisation du public contribueront à couper court à toute déformation de l'histoire et à ce que de tels crimes ne se reproduisent plus.

Si la Belgique ne peut se défaire de son passé colonial, il n'est pas trop tard pour réparer ses retombées contemporaines et construire ainsi un avenir fondé sur la justice et l'égalité.

Extrait 2

TITECA, Kristof, MALUKISA NKUKU, Albert et DE HERDT, Tom, 'Belgique-Congo: Les paiements de restitution, mais comment?', *La Libre*, 11-08-2020.

Une opinion de Kristof Titeca, Albert Malukisa Nkuku et Tom De Herdt, Professeurs à l'Institut des politiques de développement (UAntwerp) et professeur à la Faculté de sciences politiques de l'Université catholique du Congo.

“La Belgique ne peut pas échapper aux réparations”, a écrit Arnon Grunberg le week-end dernier dans le journal *De Standaard* (1er août). Surplus de droit moral. Ce qui reste : les objections pratiques. De nombreux articles sur la création de la Commission du Congo mentionnent également le terme “réparations”, mais ne précisent pas comment celles-ci doivent être réalisées dans la pratique.

Dans les documents qui en parlent, la teneur est assez similaire : les réparations ne doivent pas aller à l'élite congolaise corrompue, “ils exploitent le pays comme l'a fait Léopold II” (Mathieu Zana Etambala), mais aux Congolais “réels”/“ordinaires”. Comme le dit Kiza Magendane dans un article d'opinion (*De Standaard*, 4 juillet) : cet argent devrait aller aux “forces informelles qui ont plus ou moins soutenu la vie de Congolais inébranlables et courageux pendant les soixante dernières années”.

Fuite des flux d'argent

Une partie de la classe politique congolaise est, effectivement, à bien des égards, liée à un système qui poursuit la colonisation jusqu'à ce jour. Plusieurs scandales récents et moins récents montrent que les recettes de l'État ne profitent guère ou pas du tout à la population, mais qu'elles restent entre les mains de la classe politique et de nombreuses entreprises (internationales). [...]

Dans l'ombre de l'État

[...] Il n'y a pas d'organisation démocratique globale dans l'ombre de l'État congolais qui pourrait gérer les réparations d'une manière qui pourrait aller “droit au cœur des Congolais”, comme Zana Etambala (et bien sûr nous) le souhaiterait.

Une leçon importante des 20 dernières années de reconstruction est qu'il est très difficile de canaliser les ressources internationales vers les Congolais ordinaires. Ce ne sont pas les bons arguments qui manquent pour proposer une nouvelle aide au Congo. Mais il apparaît sans cesse que les nobles intentions sont inverties dans l'un des nombreux maillons nationaux et internationaux de la chaîne de l'aide. Pourquoi cela devrait-il être différent dans le cas des réparations ?

Pas de solutions miracles

Rien de tout cela ne devrait être une excuse pour ne rien faire. Mais il n'y a pas de solution miracle. [...]

L'une des solutions ne consiste pas à parler de “réparation” pour le passé, mais d'investissements de réconciliation tournés vers l'avenir. Une telle reformulation est conforme au modèle de réconciliation proposé pour traiter la question de l'esclavage aux États-Unis. Elle est également conforme à la position prise par quelques professeurs congolais dans ce journal (*La Libre* 16/07): « Pour une fois, reconnaissons la nécessité de ne pas bâcler cette belle intuition (du roi Philippe qui exprimait ses regrets pour les blessures infligées durant la colonisation) par des actions précipitées, comme en 1960... Misons sur des concertations réellement fructueuses et valorisantes”.

D'une coopération au développement vers un développement de la coopération donc. Il est crucial que la nouvelle «Commission Vérité et Réconciliation» se penche sur ce type d'initiatives: quelles sont les possibilités à cet égard et comment cela peut-il se faire dans le cadre d'un processus conjoint?

Lexique

Informel : qui n'est pas organisé de manière officielle

Recettes de l'État : l'ensemble des ressources à sa disposition pour la mise en œuvre des politiques publiques. Elles font partie du budget de l'État.

Concertation : discussion

Fructueux : qui donne des résultats avantageux

Extrait 3

ROBYN, Carl-Alexandre (Associé fondateur du Cabinet Valoro), *l'Écho*, 03-07-2020.

Depuis l'indépendance du Congo, en 1960, a-t-on jamais fait le compte de toute l'aide matérielle apportée par la communauté internationale (y compris la Belgique, à travers ses innombrables programmes d'aide à la coopération et au développement)?

Une aide massive qui n'a jamais cessé d'irriguer un pays que les contribuables du monde entier (notamment les contribuables européens) portent sur leurs épaules alors même que le FMI, la Banque mondiale et diverses agences de l'ONU déplorent un détournement massif de cette aide par les élites politiques locales, et surtout les familles présidentielles prédatrices des ressources économiques du pays.

Tous les Présidents ont pillé le pays

Chaque Président du Congo depuis Mobutu a toujours installé ses familiers aux conseils d'administration des principales mines du pays, accaparant ainsi pour eux-mêmes, depuis l'indépendance, les fruits des ressources minières de ce pays gorgé de richesses. Depuis 1960, le Congo est colonisé/pillé par sa propre classe politique clanique et aux pratiques kleptomanes. Tous les Présidents congolais depuis l'indépendance se sont enrichis de manière faramineuse en puisant dans les caisses de l'État.

400 milliards d'euros d'aide au total

Depuis 1960, nous accueillons et entretenons, partout en Europe et surtout en Belgique, la diaspora congolaise devenue de plus en plus importante au fur et à mesure du délabrement économique de ce fantastique pays ravagé par l'incurie, la cupidité, la corruption, l'incompétence de ses familles dirigeantes et les pillages de seigneurs de guerre dans ses provinces de l'Est.

En 60 ans, le Congo a dû recevoir à titre d'aide internationale un montant équivalent à la dette nationale belge (soit un peu plus, à la grosse louche, de 400 milliards d'euros). La Belgique a bien sûr contribué à cette aide, pour certainement plus de 6 milliards d'euros.

Pour une fraction de la communauté congolaise de Matonge, la culpabilité et la responsabilité collective des Belges restent totales dans le délabrement actuel de l'économie du Congo.

Alors, j'estime que les «réparations» (pour la colonisation d'avant 1960) exigées par les différents collectifs et associations œuvrant pour la mémoire coloniale et la renaissance du Congo (il y en a une septantaine en Belgique), n'ont pas de raison d'être. Nous avons suffisamment donné...inutilement d'ailleurs puisque les fonds ont été détournés par une caste congolaise de prédateurs politiques et de pilliers de ressources.

Blancs, Belges toujours accusés

Ce qui est sidérant c'est qu'une partie de la diaspora, notamment à Matonge (quartier «congolais» de Bruxelles), continue de penser que si l'économie congolaise va si mal, c'est parce que la colonisation blanche continue «sous une autre forme» et que les Blancs/Belges continuent de siphonner les ressources naturelles et minérales du pays, tout en continuant à piller les ressources monétaires du pays.

Pour une fraction de la communauté congolaise de Matonge, la culpabilité et la responsabilité collective des Belges restent totales dans le délabrement actuel de l'économie du Congo.

Cette fraction-là refuse la réalité du remplacement des Belges par les Chinois et les Américains et se détourne de la réalité du pillage de l'État par leur propre oligarchie politique.

Lexique

Contribuable : personne qui paie des impôts

FMI : Le Fonds Monétaire International (FMI) est une des institutions financières les plus importantes au niveau mondial. Il a pour mission d'encourager la stabilité financière, la coopération économique, de produire des statistiques et études et de prêter des fonds en contrepartie de réformes aux pays en crise.

ONU : Organisation des nations Unies qui œuvre pour la protection des droits de l'Homme, la fourniture de l'aide humanitaire, le développement durable et la garantie du droit international

Kleptomane : personne qui souffre d'une tendance pathologique à voler

Faramineuse : qui étonne par son importance

Clanique : qui se réfère au clan

Délabrement : dégât

Incurie : manque d'organisation

Cupidité : désir immodéré d'argent, de richesses

Siphonner : voler

Oligarchie : régime politique dans lequel la souveraineté appartient à une classe restreinte. et privilégiée

Thème 1

Lexique

Que produisait l'économie coloniale ?

Texte de fond

L'économie du colonisateur au Congo était entièrement axée sur la production de matières premières pour l'industrie belge et – plus largement – européenne et américaine. C'était déjà le cas sous le règne de Léopold II et c'est resté au cœur de la politique coloniale sous la domination belge. Durant l'État indépendant du Congo, le caoutchouc était principalement récolté dans la forêt tropicale congolaise. Les autorités belges se consacrèrent ensuite principalement à exploiter les ressources du sol congolais. Les mines congolaises produisaient du cuivre, du diamant, de l'or... Là où le sous-sol ne contenait pas de minerais métalliques, les autorités coloniales tentèrent de développer l'agriculture en encourageant la production de cultures telles que le café, le coton et les noix de palme.

Afin de stimuler la production et l'exportation des matières premières, les autorités coloniales investirent massivement dans les infrastructures : les centrales hydroélectriques pour produire de l'énergie, les chemins de fer, les autoroutes et les ports pour transporter des marchandises de l'intérieur congolais vers les côtes africaines, les lignes télégraphiques et téléphoniques pour une communication plus fluide et rapide...

L'accent mis sur la production d'une petite sélection de matières premières rendit l'économie coloniale fort sensible aux crises. Lorsque l'économie se portait mal en Occident, les usines y avaient moins besoin de matières premières (cuivre, coton...) à transformer en produits finis (câbles électriques, textiles...). Ce qui faisait chuter les prix des matières premières et donc les marges bénéficiaires et les salaires au Congo. La colonie fut ainsi particulièrement touchée par la grande crise des années 1930.

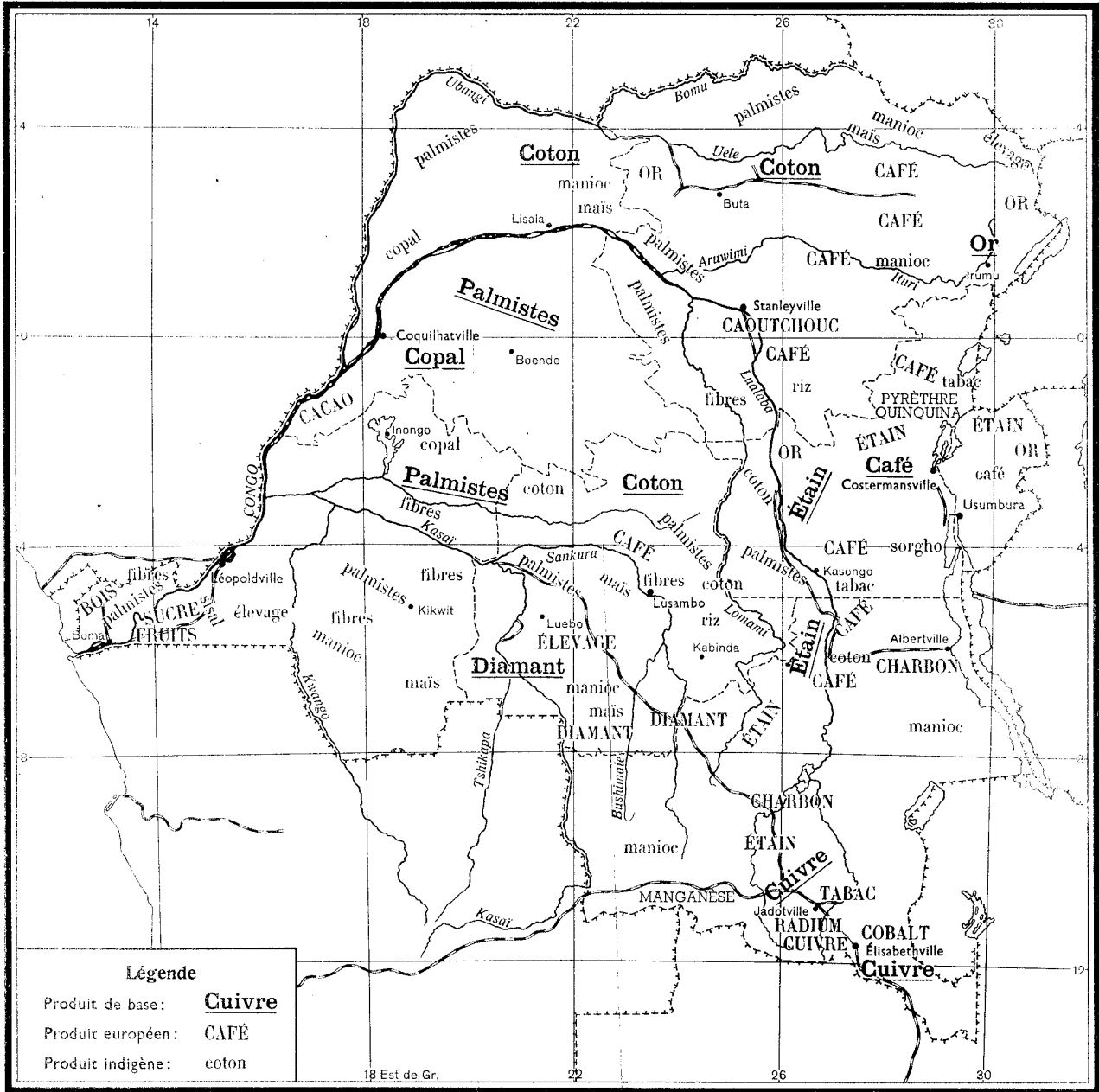
Sources historiques

La carte et les données chiffrées ci-dessous proviennent de « Notre Colonie », le très populaire manuel et ouvrage sur le Congo belge d'Albert Michiels et de Norbert Laude, respectivement enseignant et directeur à l'Université coloniale d'Anvers (une école qui formait les fonctionnaires coloniaux à diriger le Congo). Le livre de 1920 fut réimprimé et récompensé plusieurs fois. Le tableau supplémentaire provient du livre d'Edgar Van Der Straeten. Il était directeur de la *Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie*, une importante entreprise qui produisait et achetait des matières premières au Congo.

Palmiste : L'huile de palmiste est extraite des graines - les noyaux - du fruit du palmier à huile (*Elaeis guineensis*). Elle ne doit pas être confondue avec l'huile de palme, extraite d'une partie du noyau du fruit de la même plante.

Copal : résine d'origine végétale, utilisée dans la fabrication des vernis

Carte des principaux produits congolais donnant lieu à des transactions commerciales



Cas 5 Réparations belges au Congo

Carte montrant les différentes matières premières produites au Congo belge (MICHIELS, A. et LAUDE, N., Notre Colonie. Notice géographique et historique, Bruxelles, Édition universelle, 1946, appendice)

Exportation :

Année	Quantité (T.)	Valeur (fr.)
1938	160.270	511.436.472
1939	128.382	431.488.544
1941	190.261	874.317.332
1942	198.842	1.123.980.869
1943	188.703	1.197.120.587
1944	178.348	1.215.823.095

Exportation de cuivre du Congo belge (MICHIELS, A. et LAUDE, N., Notre Colonie. Notice géographique et historique, Bruxelles, Édition universelle, 1946)

Exportation :

Année	Quantité (kg.)	Valeur (fr.)
1938	5.400.000	21.400.000
1939	2.335.350	27.856.845
1942	4.159.405	114.828.000
1943	4.888.045	156.651.320
1944	4.430.010	142.115.200

Exportation de cobalt du Congo belge (MICHIELS, A. et LAUDE, N., Notre Colonie. Notice géographique et historique, Bruxelles, Édition universelle, 1946)

Exportation :

Année	Quantité (kg.)	Valeur (fr.)
1938	15.505	411.904.328
1939	12.358	376.908.325
1941	19.095	789.202.003
1942	16.692	706.302.739
1943	14.249	600.826.188
1944	11.159	472.103.416

Exportation d'or du Congo belge (MICHIELS, A. et LAUDE, N., Notre Colonie. Notice géographique et historique, Bruxelles, Édition universelle, 1946)

Exportation :

Année	Carats	Valeur (fr.)
1938	5.735.246	122.655.040
1939	3.698.900	105.001.460
1941	2.720.000	137.895.000
1942	7.845.000	179.875.000
1943	10.237.000	186.230.000
1944	14.134.719	292.315.808

Exportation de diamants du Congo belge (MICHIELS, A. et LAUDE, N., Notre Colonie. Notice géographique et historique, Bruxelles, Édition universelle, 1946)

Thème 2

Quel rôle les grandes entreprises jouaient-elles dans l'économie coloniale ?

Texte de fond

L'économie coloniale du Congo était dominée par quelques grands groupes d'investissement belges. Ceux-ci possédaient de grandes entreprises mères congolaises avec toute une série de filiales plus particulièrement axées sur une activité économique. La puissante Société Générale détenait ainsi des parts dans la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, laquelle possédait des entreprises minières, agricoles, de transport et de plantation... Toutes ces entreprises étaient aux mains des Belges, mais fonctionnaient entièrement grâce à de la main d'œuvre congolaise.

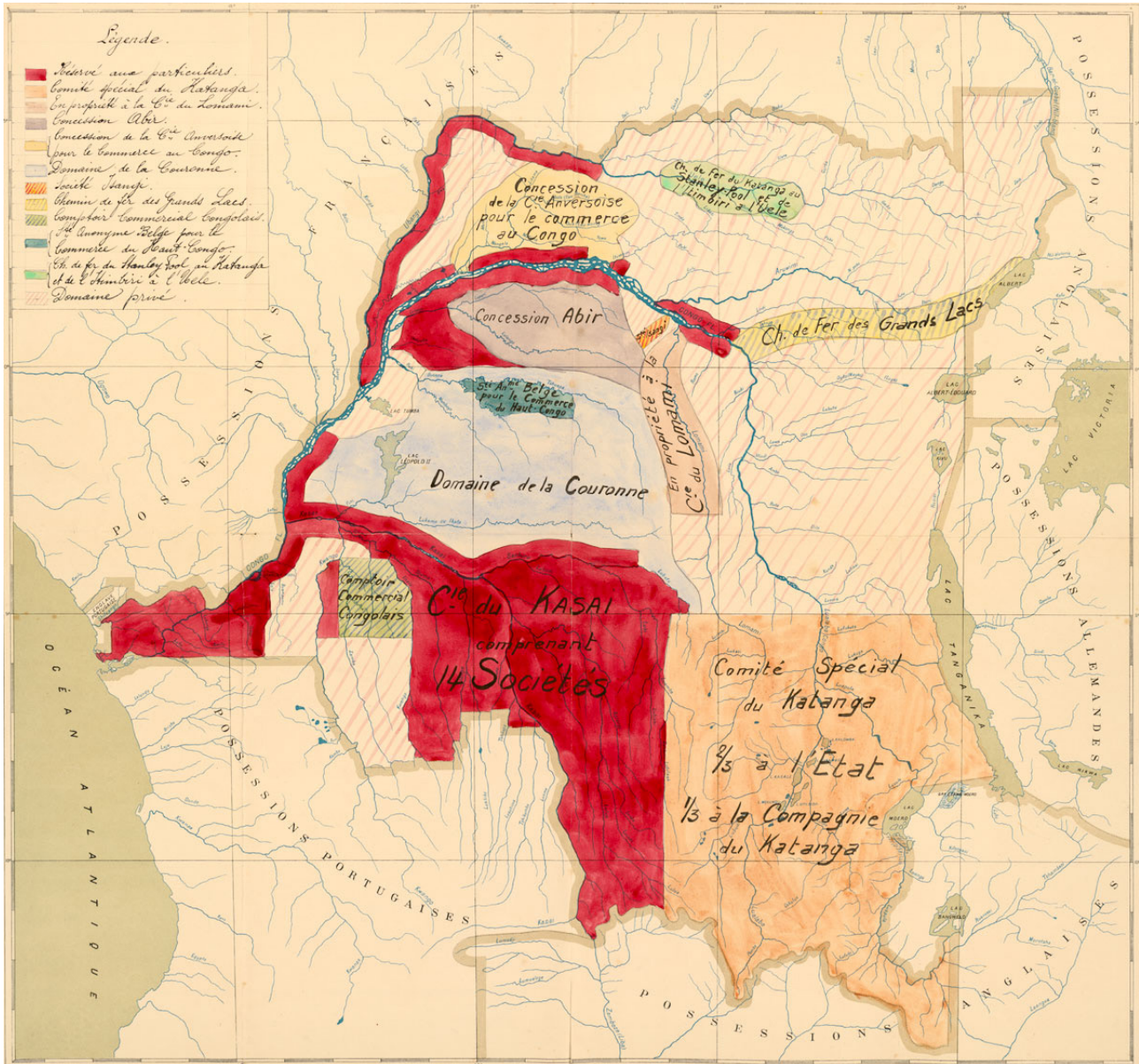
La plupart des grandes entreprises entretenaient des liens étroits avec les autorités coloniales, qui leur offrirent une grande partie du Congo en concession. Elles avaient en effet le droit exclusif d'exploiter certaines matières premières de la région, par exemple le cuivre ou le coton. En échange, les autorités coloniales recevaient une part des bénéfices. Leurs liens étaient également étroits sur le plan personnel. La plupart des entreprises coloniales avaient leur siège au centre de Bruxelles, juste à côté du palais royal de Léopold II et du ministère des Colonies à partir duquel le Congo était administré. Après une carrière au ministère des Colonies, les hauts fonctionnaires coloniaux faisaient souvent carrière au sein des grandes entreprises coloniales.

Nombre de grandes entreprises coloniales subsistèrent après l'indépendance. Certaines rapatrièrent progressivement leurs activités en Belgique. D'autres continuèrent à être actives au Congo. Aujourd'hui, il existe encore un certain nombre de grandes entreprises belges au passé colonial. Le groupe actuel de technologie des matériaux et de recyclage Umicore est le successeur d'UMHK (Union minière), une gigantesque société minière qui extrayait notamment du cuivre au Congo belge. Le plus grand armateur belge, la Compagnie Maritime belge, s'occupait du transport fluvial des marchandises et des personnes entre la Belgique et le Congo pendant la période coloniale. Le producteur d'huile de palme Sipef est actif au Congo depuis 1925.

Sources historiques

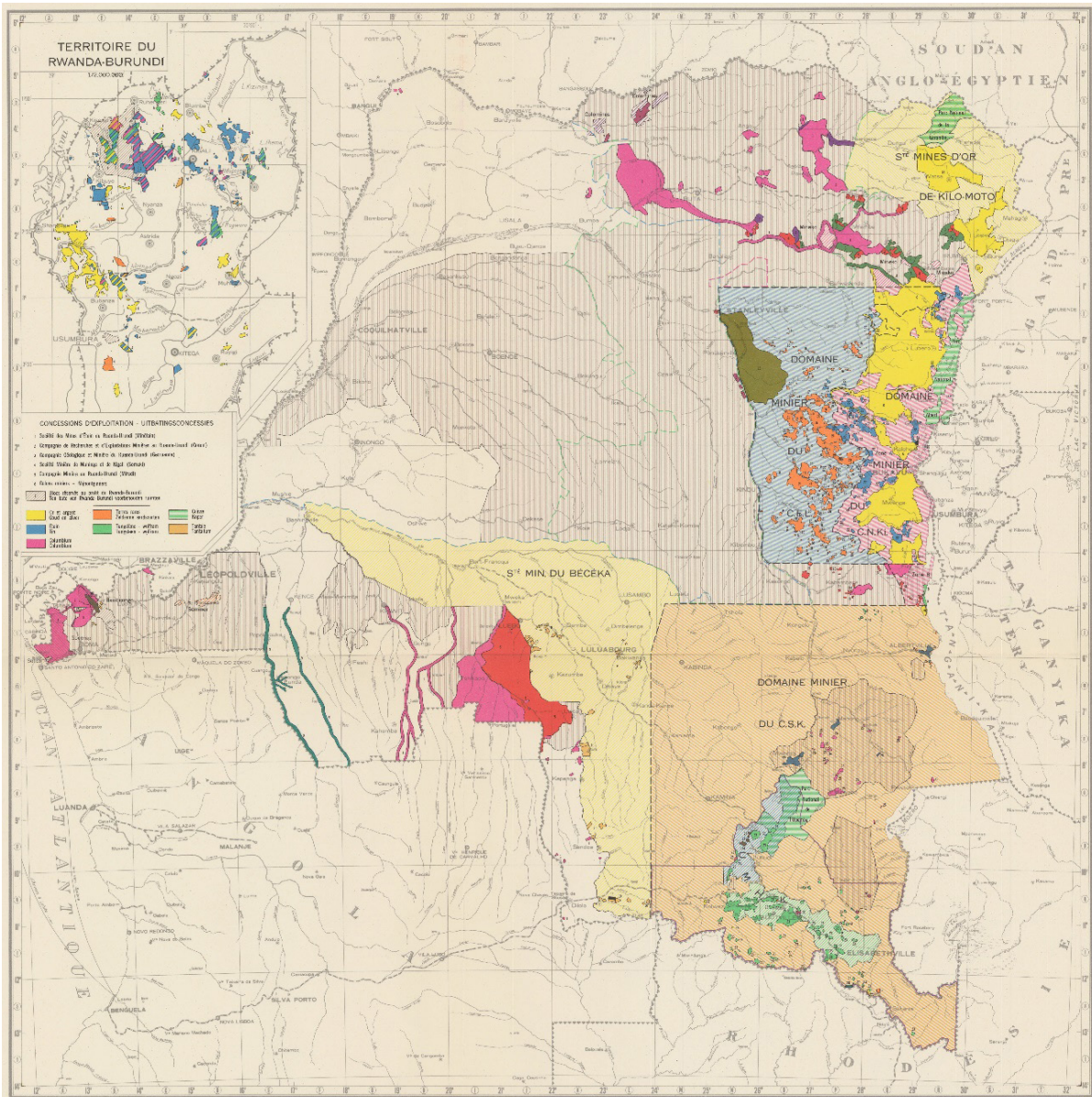
Voir pages suivantes.

Carte illustrant les différentes concessions dans l'État indépendant du Congo (Archives nationales, Archives Hubert Droogmans, 96, Carte de l'État indépendant du Congo avec la division territoriale selon les concessionnaires, non datée)

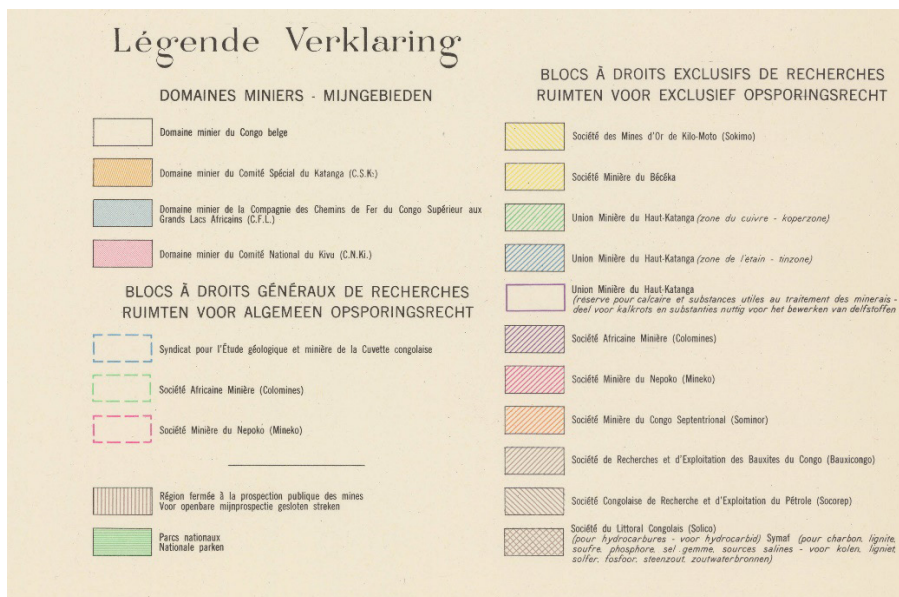


- Voorbehouden aan particulieren
- Speciaal comité van Katanga
- Eigendom van de maatschappij van Lomami
- Concessie Abir
- Concessie van de Antwerpse maatschappij voor handel in Congo
- Kroondomein (Koning)
- Isangi-maatschappij
- Spoorwegen van de Grote Meren
- Congolese Handelspost
- Belgische NV voor Hoog-Congo
- Spoorwegen van Stanley Pool in Katanga en van Itimbiri naar Uele
- Privédomein

Carte des concessions minières au Congo belge et au Rwanda-Burundi (état au 30 juillet 1960), 1963 (Académie royale des sciences d'outre-mer, Cartes en ligne, Carte des concessions minières, http://www.kaowarsom.be/en/cartes_752, consultée le 10-11-2020)



Cas 5 Réparations belges au Congo



1 concession = 3 hectares
1 parcelle = 25 hectares

CONCESSIONS D'EXPLOITATION - UITBATINGSCONCESSIES

1	Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière)	13	Société Minière du Maniema	25	Société d'Exploitation et de Recherches Minières au Katanga (Sermikat)
2	Société Minière de Surongo	14	Société des Mines d'Or de Kilo-Moto (Sokimo)	26	Compagnie Géologique et Minière des Ingénieurs et Industriels Belges (Déominies)
3	Compagnie Minière du Nord de l'Ituri (Cominor)	15	Compagnie des Chemins de Fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (C.F.L.)	27	Société de Recherche Minière du Sud-Katanga (Sudkat)
4	Société Minière de l'Aruwimi-Turi	16	Compagnie des Mines de la Belgika (Belgikamines)	28	Société d'Exploitation des Mines du Sud-Katanga (Minsudkat)
5	Consortium des Sociétés Minières du Kasai, de Luebo et de la Lueta	17	Société Minière Cololacs	29	Minière de Kabobo
6	Compagnie Minière des Grands Lacs Africains	18	Lus Mines d'Or et d'Étain de Kindu (Kinoretain)	30	Comité Spécial du Katanga (C.S.K.)
7	Compagnie Minière du Congo Belge (Minicobel)	19	Société Minière du Luabala (Mluaba)	31	Société Africaine Minière (Colominies)
8	Symor	20	Compagnie Minière de l'Urega (Minerga)	32	Société Minière de Lueshe (Somilo)
9	Société Minière de la Lueta	21	Synstatin	33	Société Minière de Nyamakubi (Somikubi)
10	Société Minière du Béséla	22	Comité National du Kivu (C.N.K.)	34	Société Générale de l'Étain (Sogetain)
11	Béséla-Manganèse	23	Union Minière du Haut-Katanga (U.M.H.K.)	35	Société de Recherches et d'Exploitation des Bauxites du Congo (Bauxicongo)
12	Compagnie Minière du Congo Occidental (Cominoc)	24	Charbonnages de la Luena	36	Particuliers Particulieren

Questions

Que montrent les cartes ci-dessus ? Comment divisent-elles le Congo ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Qu'est-ce qui est généralement indiqué sur les cartes ? Est-ce également indiqué ici ?
Comment cela reflète-t-il la façon dont les Belges perçoivent le Congo ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle grande société concessionnaire a existé de l'époque de l'État indépendant du Congo jusqu'à l'indépendance du Congo ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pourquoi des scientifiques belges auraient-ils encore cartographié toutes les entreprises minières et concessions coloniales en 1963 (trois ans après l'indépendance du Congo) ? Pourquoi ce titre : « Carte des concessions minières du Congo et du Rwanda-Burundi (situation au 30 juillet 1960) » ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est ton opinion : les autorités et les entreprises coloniales avaient-elles le droit de diviser le Congo ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thème 3

Quelle était l'importance du travail forcé dans l'économie coloniale ?

Texte de fond

L'économie coloniale reposait sur le travail forcé des Congolais. Sous le règne de Léopold II, des centaines de milliers de personnes durent récolter du caoutchouc dans la forêt tropicale. Si elles n'en produisaient pas assez, elles s'exposaient à des coups de fouet, des tortures, des viols, des raptus...

Lorsque les autorités belges supplantèrent Léopold II en 1908, elles prétendirent faire mieux. Les ouvriers, employés et agriculteurs congolais devaient désormais être rémunérés pour leur travail. Le travail forcé fut un temps proscrit. Il ne fallut toutefois pas longtemps avant que les autorités belges obligent les Congolais à œuvrer à l'économie coloniale. La plupart refusaient en effet de travailler pour de bas salaires et dans de mauvaises conditions.

Le travail forcé était organisé de différentes manières, selon la filière économique. Les chemins de fer, les autoroutes et les ports dont les Belges étaient si fiers furent construits par des dizaines de milliers de travailleurs forcés congolais recrutés pour travailler des mois durant pour les autorités et les entreprises de transport coloniales à des centaines de kilomètres de chez eux. La plupart des travailleurs affectés aux mines furent également recrutés dans les villages sous la menace de violences. Mais la situation évolua au fil du temps : les salaires et les conditions de travail et de vie des mineurs s'améliorèrent, de sorte que les mines attirèrent un plus grand nombre de travailleurs volontaires. Dans le secteur agricole, des millions d'agriculteurs congolais étaient obligés de produire certaines cultures susceptibles d'être écoulées sur le marché mondial, comme le café et le coton. S'ils ne produisaient pas suffisamment, ils devaient payer des amendes ou étaient fouettés.

Sources historiques

Le « Vade-mecum à l'usage des Coloniaux » du Secrétariat catholique pour Coloniaux est un livret de 1938 qui fournissait des informations utiles aux hommes belges disposés à partir travailler au Congo. Le lecteur y reçoit des explications sur l'organisation du Congo belge, les différentes carrières qui s'offrent à lui au sein des autorités ou des entreprises coloniales, la meilleure façon de voyager au Congo, le rôle de sa femme en tant que responsable de l'intendance et du personnel noir, les écoles susceptibles d'accueillir ses enfants...

L'une des carrières expliquées au lecteur est celle d'administrateur territorial : l'exécutif du gouvernement colonial. Outre toute une série d'autres tâches telles que la perception des impôts, l'administration de la justice et la rédaction de rapports sur la situation locale, l'administrateur territorial était, selon le vade-mecum, chargé de construire et d'entretenir des routes et des ponts. Les deux photos ci-dessous en sont une illustration.



L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL CONSTRUIT DES ROUTES - EN FORÊT

« L'administrateur territorial construit des routes : en forêt » (Secrétariat catholique pour coloniaux, Vade-mecum à l'usage des coloniaux, 1938, p. 110)



L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL CONSTRUIT DES ROUTES : PAR MONTS ET PAR VAUX

« L'administrateur territorial construit des routes : par monts et par vaux » (Secrétariat catholique pour coloniaux, Vade-mecum à l'usage des coloniaux, 1938, p. 114)

Questions

Que font les personnes sur les deux photos ci-dessus ? Reconnais-tu différents rôles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment la légende décrit-elle les photos ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que remarques-tu en comparant la photo et la légende ? Qui construit les routes ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pourquoi le rôle de certaines personnes dans l'aménagement de l'infrastructure coloniale est-il ignoré ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Penses-tu que les ouvriers sur ces photos construisaient volontairement les routes coloniales ? Argumente ton point de vue.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thème 4

À qui a profité la colonisation en Belgique ?

Texte de fond

Selon la propagande coloniale, la Belgique devait sa richesse à la colonisation du Congo. Léopold II et ensuite les autorités belges ont ainsi tenté de promouvoir la colonisation dans leur propre pays.

Le Congo a, en réalité, rapporté beaucoup moins à la Belgique qu'on le pense. Une étude de 1960 a révélé que seuls 75 000 emplois belges dépendaient directement ou indirectement de l'économie coloniale au Congo. Soit à peine deux pour cent de la population active en Belgique à ce moment-là. À cela, il faut ajouter quelques dizaines de milliers de Belges qui ont travaillé au Congo pour les autorités et les entreprises coloniales ou en tant qu'indépendants. Le nombre d'emplois, mais aussi les recettes fiscales étaient limités. Moins de quatre pour cent, des recettes fiscales du gouvernement belge provenaient d'entreprises et de filières coloniales. Moins de quatre pour cent de la croissance économique en Belgique pouvait être attribués à la colonie.

Mais alors qui a bénéficié de la colonisation ? Les principaux gagnants étaient le groupe restreint de Belges qui détenaient des actions dans les grandes entreprises coloniales actives au Congo ou en étaient propriétaires. Ils se sont considérablement enrichis grâce aux profits élevés des entreprises coloniales. Sans oublier le roi Léopold II, qui a initié l'histoire coloniale de la Belgique.

Sources historiques

L'Université coloniale d'Anvers formait les fonctionnaires belges à diriger le Congo. Les extraits ci-dessous du manuel « La Politique coloniale belge » de Georges Van Der Kerken, ancien gouverneur de la province équatoriale congolaise et professeur d'économie et de droit coloniaux, détaillent la politique économique.

'DU DROIT DES PEUPLES COLONISATEUR DE COLONISER

[...]

Maints auteurs justifient la colonisation par le droit qu'ils reconnaissent à l'humanité de disposer des richesses du monde ...

Ces auteurs considèrent que lorsqu'un peuple trop peu évolué possède un pays, recelant des matières premières qu'il n'exploite pas ou susceptible de produire des matières premières qu'il ne produit pas, ce peuple lèse l'humanité et qu'il y a lieu de le soumettre à la tutelle d'un peuple plus évolué, capable de les exploiter ou de les produire. [...]

Les États les plus avancés en civilisation ont pour devoir d'améliorer les conditions morales et matérielles des populations moins évoluées. [...]

'IMPÉRATIFS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE AU CONGO BELGE

[...]

1) L'obtention en quantité, en qualité et en variété des matières premières, ainsi que la préparation, le traitement industriel, le transport et l'exportation de celles-ci...

2) La conquête de débouchés, sur les marchés congolais, pour les produits belges et, le cas échéant, pour des produits d'origine étrangère, y vendus par l'intermédiaire de firmes belges, au profit de celles-ci...

3) Le développement de la consommation...

4) La fructification des capitaux investis au Congo belge et la mise en valeur du pays...

Lexique

Maint : beaucoup

Léser : nuire, blesser

Tutelle : état de dépendance

5) L'organisation de transports...

[...]

LA POLITIQUE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

[...]

La mise en valeur et l'exploitation économique du Congo belge ne peuvent se faire sans l'assistance d'une main-d'œuvre indigène. [...]

Pour amener en certain nombre d'entre eux à travailler, soit pour l'État, soit pour les entreprises européennes, il existe en Congo, comme dans les autres colonies de l'Afrique Noire, divers procédés, parmi lesquels la propagande et l'impôt indigène. [...]

La législation sur l'impôt indigène oblige les Indigènes, ne pouvant se procurer le montant de l'impôt, à louer leurs bras. Les indigènes sont recrutés sur places par des recruteurs, ou vont s'engager spontanément chez un employeur.

Questions

Qui a écrit les extraits ci-dessus ? L'auteur parle-t-il avec autorité ? À quoi remarques-tu ceci ? À qui étaient-ils destinés ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sur quoi la politique économique des autorités coloniales se focalisait-elle ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Thème 5

À qui a profité la colonisation au Congo ?**Texte de fond**

Il est très clair que la grande majorité de la population congolaise a peu profité de la colonisation. Au contraire, les ouvriers, paysans et domestiques congolais l'ont financée sous forme de travail forcé, d'impôts et de bas salaires. En 1946, le gouverneur général Pierre Ryckmans (chef de l'administration coloniale au Congo) résumait la situation de la population congolaise comme suit : « Nos indigènes n'ont rien de trop dans les villages ; leur niveau de vie est si bas [...] qu'il se situe même en dessous du minimum vital. [...] La multitude est mal-logée, mal habillée, mal nourrie, à la merci de la maladie et de la mort prématurée ».

À partir des années 1940, l'économie coloniale devait également profiter à la population congolaise. Les autorités et les entreprises coloniales mettent de plus en plus l'accent sur la hausse des salaires des ouvriers et employés congolais, l'augmentation des prix de leurs produits agricoles et une amélioration des infrastructures telles que des maisons pour la main d'œuvre congolaise et sa famille. Seule une partie limitée de la population bénéficia toutefois de cette politique.

Tous les Congolais n'étaient pas perdants. Les chefs, rois et sultans congolais qui coopéraient avec les autorités et entreprises coloniales recevaient des salaires, des cadeaux et une partie des recettes fiscales, des amendes et du produit des cultures agricoles obligatoires. Certains de ces dirigeants parvinrent donc à s'enrichir.

Sources historiques

En 1997, dans son livre « Rural Society and Cotton in Colonial Zaire », qui critique la culture forcée du coton au Congo belge, le chercheur Osumaka Likaka cite les chansons suivantes de producteurs de coton congolais (traduites de l'anglais).

Chanson en Luba de cotonniers congolais :

*« On plante, le chef récolte
On transpire, le chef récolte
Des ampoules apparaissent sur nos mains, le chef gagne de l'argent
Avant, il aurait donné à manger
Avant, il aurait donné à boire
Maintenant il se cache pour manger
Le chef est avare »*

Chanson de femmes congolaises lorsqu'elles apportent le coton aux entreprises coloniales qui achètent leur récolte :

*« Ah ! Il y avait beaucoup de coton.
L'homme blanc vient de l'acheter
Comment se fait-il qu'il me reste si peu d'argent
Qu'est-il arrivé ? »*

Questions

Les chansons ci-dessus sont-elles des témoignages directs ou indirects ? Pourquoi ? Cela en fait-il des sources plus ou moins fiables ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Que disent les chansons de l'économie coloniale au Congo belge ? Qui en a porté le poids et qui en a récolté les bénéfices ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dirais-tu que ce type de chansons ironiques ou critiques est une forme de résistance ?

.....

.....

.....

.....

.....

Trouves-tu la situation des producteurs de coton congolais injuste ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Geheugen Collectief

Cuperusstraat 5, 2018 Anvers

www.geheugencollectief.be

Ce dossier pédagogique a été développé par Bas De Roo et Aline Sax du Geheugen Collectief en collaboration avec le BELvue et son comité pédagogique. Le BELvue tient également à remercier Karel Van Nieuwenhuyze pour sa contribution à la création du dossier, ainsi que l'AfricaMuseum pour l'utilisation du matériel visuel et Laurence Hucklenbroich et Piuma Translations pour les traductions.

© Geheugen Collectief 2021